

Contrat Cadre SIEA 2018 - LOT 2 / Infrastructure, Croissance durable et Emploi
EuropeAid/138778/DH/SER/multi

REPUBLIQUE TOGOLAISE

**Evaluation à mi-parcours du Programme d'Appui à la Lutte contre le
Changement Climatique (PALCC)**

Pouvoir adjudicateur : Délégation de l'Union européenne au Togo

RAPPORT FINAL, 11 juin 2020



This project is funded by
the European Union





COMMISSION EUROPEENNE
FWC SEIA 2018 -
EuropeAid/138778/DH/SER/multi

LOT 2 / Infrastructure, Croissance durable et Emploi

Requête de Services No. 2019/411762/1

REPUBLIQUE TOGOLAISE

**Evaluation à mi-parcours du Programme d'Appui à la Lutte
contre le Changement Climatique (PALCC)**

Equipe d'experts : Birgit Halle et Jean-Philippe Jorez

Ce rapport a été préparé avec l'assistance financière de l'Union européenne. Les vues et opinions exprimées dans ce rapport sont celles des experts et ne reflètent pas nécessairement les vues et opinions de l'Union européenne.



Titre du projet:	Evaluation à mi-parcours du Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique (PALCC)		
Numéro du projet :	Contrat Cadre SIEA 2018 LOT 2 / Infrastructure, Croissance durable et Emploi EuropeAid/138778/DH/SER/multi –Contrat spécifique Nr 2019/411762		
Pays:	République Togolaise		
	Contracting Authority	Framework Contractor	Implementing Partner
Nom:	Delegation of the European Union to Togo	ALAnetglobal Consortium	Euronet Consulting
Adresse:	B.P. 1657, Lomé, Togo	43, rue Saint Christophe 1000 Brussels Belgium	43, rue Saint Christophe 1000 Brussels Belgium
Tél. :	[REDACTED]		
Fax :	[REDACTED]		
Personne de contact:	[REDACTED]	[REDACTED] [REDACTED]	[REDACTED]
Address email:	[REDACTED]		
Signatures:	_____	_____	_____
Date:			
Nom des Experts:	-Chef d'équipe : Birgit Halle -Expert 2 : Jean-Philippe Jorez		



TABLE DES MATIERES

ABREVIATIONS	6
1. Introduction	8
1.1 Contexte	8
1.2 Brève présentation du projet	9
1.3 Objectifs et contexte de l'évaluation à mi-parcours	10
1.4 Méthodologie de l'évaluation à mi-parcours	10
2. Réponses aux questions/constatations	11
2.1 Pertinence	11
2.2 Efficacité	14
2.3 Efficience	20
2.4 Durabilité potentielle	23
2.5 Impact potentiel	26
2.6 Cohérence / complémentarité	28
2.7 Valeur ajoutée communautaire	30
2.8 Thèmes transversaux	31
2.9 Visibilité	32
3. Conclusion et recommandations	33
3.1 Conclusions (Performance globale)	33
3.2 Enseignements tirés	34
3.3 Recommandations	34
4. Annexes du rapport	42
4.1 Termes de référence de l'évaluation	42
4.2 CV des évaluateurs	68
4.3 Méthodologie détaillée (initiale)	70
4.4 Cadre Logique du PALCC	74
4.5 Carte de la zone géographique couverte par le projet	79
4.6 Liste des personnes/organisations consultées	80
4.7 Documentation consultée	82
4.8 Les autres annexes techniques	84



4.9 Questions évaluatives complémentaires autour des critères posées aux ONG, réponses des prestataires du résultat 3	99
4.10 Compte rendu des entretiens des acteurs des résultats 1 et 2 (lot 2, 3, 4, 5, 6)	108
4.11 Commentaires/clarification de l'UGP /ATI au projet du rapport final le 26.5.2020	119



ABREVIATIONS

AESA	Agriconsulting Europe S.A.
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices de Revenus
AJA	Action pour la Jeunesse d'Afrique
AGAIB	Agence d'Appui aux Initiatives de développement à la Base
AL	Autorité Locale
AMCC	Alliance Mondiale contre le Changement Climatique
ANE	Acteurs non étatiques
ANGE	Agence nationale de Gestion de l'Environnement
AP	Aires Protégées
ASVF	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières
AT	Assistance Technique
AVGAP	Association Villageoise de Gestion des Aires Protégées
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BOAD	Banque Ouest-Africaine de Développement
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
CC	Changement Climatique
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CdM	Chef de Mission
CF	Convention de Financement
CL	Cadre Logique
COP21	Conférence des parties 21 de Paris
COFIL	Comité de Pilotage
CPDN	Contributions prévues déterminées nationales
CTS	Comité Technique et Scientifique
CVD	Comité Villageois de Développement
DAAF	Direction des Affaires Administratives et Financières
DEP	Direction des études et de la planification
DRF	Direction des Ressources Forestières
DAAF	Direction des Affaires administratives et financières
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DE	Direction de l'Environnement
DPP	Devis – Programme Pluriannuel
DRI-GRN	Développement rural intégré – Gestion des ressources naturelles
DTA	Dispositions Techniques et Administratives
DUE	Délégation de l'Union européenne
EDD	European Development Days
EDM	Entrepreneurs du Monde
EMP	Evaluation à Mi - Parcours
FAO	Organisations des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FC	Forêts Fommunautaires
FED	Fonds Européen de Développement
FLEGT	Forest Law Enforcement, Governance and Trade
FNF	Fond national forestier
FVC	Fond Vert Climat
FSC	Forest Stewardship Council
GDT/GDF	Gestion Durable des Terres /des Forêts



GES	Gaz à Effet de Serre
GIE	Groupements d'Intérêt Economique
GIZ	Société allemande pour la coopération internationale (ex GTZ)
HIMO	Haute Intensité de Main d'Oeuvre
MEDDPN	Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Protection de la Nature
MDP	Mécanismes pour le Développement propre
MME	Ministère des Mines et de l'Energie
MRV	Monitoring Reporting Verification
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Économique
ODD	Objectifs de Développement Durable
ODEF	Office de Développement et d'Exploitation des Forêts
ODIAE	Organisation pour le Développement et l'Incitation à l'Auto Emploi
OIBT	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
OS	Objectif Spécifique
OSC	Organisations de la société civile
PAG	Plan d'Aménagement et de Gestion
PALCC	Programme d'appui à la lutte contre le changement climatique
PANA	Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques
PGICT	Projet Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres
PNA	Plan National d'Adaptation aux changements climatiques
PNADE	Programme National d'Actions Décentralisées de gestion de l'Environnement
PND	Plan National de Développement (2018-2022)
PNR	Plan National de Reboisement
PNUD	Organisation des nations unies pour le développement (UNDP)
PNUE	Organisation des nations unies pour l'environnement (UNEP)
ProDRA	Programme d'appui au développement rural agricole
ProREDD	Programme à la réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts et à la réhabilitation des forêts au Togo
PASET	Programme d'appui au secteur de l'énergie
PIB	Produit intérieur brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
POA	Plan Opérationnel Annuel
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
PV	Procès-verbaux
REDD	Réduction des émissions de CO2 résultant de la déforestation et de la dégradation forestière
REDD+	Conservation et gestion durable des forêts, l'accroissement du stock de carbone (par des reboisements) et la préservation de la biodiversité
SCAPE	Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (2013-2017)
SNGFV	Stratégie Nationale de Gestion des feux de Végétation au Togo
UE	Union européenne
UGP	Unité de Gestion du Projet
UK	Université de Kara
UL	Université de Lomé
WISDOM	Woodfuel Integrated Supply/Demand Overview Mapping



1. Introduction

1.1 Contexte

Le Togo, comme la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, est confronté au phénomène du changement climatique, ainsi qu'à de nombreux problèmes environnementaux, et est listé parmi les pays les plus vulnérables au monde. Selon l'index JRC de vulnérabilité, le Togo obtient le score le plus élevé de tous les pays considérés pour l'objectif du programme AMCC+. Le Togo couvre une superficie de 56.600 km² pour une population actuelle estimée à plus de 7.000.000 habitants. Près de 40% de la population est urbaine, dont environ 25% vit à Lomé.

L'environnement physique, la variabilité climatique et ses effets sur les écosystèmes et les populations sont décrites dans plusieurs documents stratégiques : le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) de 2008, la Troisième Communication Nationale du Togo à la CCNUCC, soumise en novembre 2015, ou dans la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) élaborée pour la COP21. Il ressort de l'analyse de ces documents que les secteurs les plus touchés sont les suivants : L'énergie (notamment l'énergie – bois), les ressources en eau, l'agriculture, la foresterie et l'affectation des terres, les établissements humains et la santé, la zone côtière.

La problématique de déforestation et de perte du couvert végétal constitue un des principaux problèmes au Togo (de par la contribution aux émissions de GES, à la désertification, à la raréfaction de la biomasse etc.) dans le contexte des changements climatiques. Notamment, la forte dépendance à la biomasse comme source d'énergie primaire accélère la dégradation des forêts et des terres. La biomasse énergie (bois de feu, charbon de bois, déchets végétaux) représente dans le bilan énergétique 76 % de la consommation finale totale, cette consommation a augmenté de 21 % entre 2000 et 2008. Le rythme de déboisement est élevé au Togo et est évalué à une disparition annuelle de 15.000 à 21.000 hectares contre 1.000 ha en moyenne de reboisement par an. La diminution de l'offre des services écologiques des forêts et des ressources forestières est un facteur de dégradation des terres, de perte de la biodiversité, de pénurie en bois, d'assèchement des points et plans d'eau, de régression des zones humides, etc. Cela entraîne des conséquences sur l'appauvrissement des terres, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la perte de revenus pour les producteurs et une augmentation de la pauvreté monétaire et non monétaire, ce qui pourrait entraîner des tensions sociales, voire des crises sociopolitiques.

Pour faire face à ces problèmes, le Togo s'est engagé à mettre en œuvre une politique qui traduit sa volonté de respecter les accords internationaux de lutte contre les impacts et risques des changements climatiques (Protocole de Kyoto, Accord de Paris suite à la COP21) et en matière d'environnement (Convention CITES, Convention de Vienne et le Protocole de Montréal, les Conventions de Rio et leurs Protocoles respectifs, Convention de Rotterdam, Convention de Stockholm).

Le PALCC a été initié dans le cadre de l'AMCC+, afin de contribuer à la réduction des causes et effets des changements climatiques, par la promotion de la conservation et de l'utilisation durable des forêts et des terres, par l'amélioration de la filière bois – énergie et par le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs et gestionnaires principaux dans le domaine.

Sa démarche s'aligne sur les priorités du développement national du Togo et participe à l'appui des objectifs de la SCAPE (Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi 2013-2017) et du PND (Plan National de Développement), en vigueur du 2018 – 2022, et du Programme d'Action National d'Adaptation (PANA).



Le PALCC vient renforcer plusieurs initiatives en cours dans le secteur forestier au Togo en réponse aux effets de la variabilité et de la dérégulation climatique. Ces initiatives concernent notamment la préparation au programme de la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+), la conservation et gestion durable des forêts, l'accroissement du stock de carbone et la préservation de la biodiversité, la mise en œuvre de la Contribution Prévue Déterminée au Niveau National (CPDN) et de ses axes stratégiques développés dans le Programme National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC), le Programme National de Reboisement (PNR), la Stratégie Nationale de Gestion des Feux de Végétation (SNGFV) et des orientations nationales en matière d'entrepreneuriat forestier, d'atténuation (NAMA) et de suivi (MRV). Il s'agit d'une part de réduire la vulnérabilité climatique du Togo par des mesures de préservation de la ressource forestière, des sols et de l'efficacité énergétique, et d'autre part d'améliorer le contexte institutionnel en lien avec les changements climatiques.

1.2 Brève présentation du projet

Le « Projet d'Appui à la Lutte Contre le Changement Climatique » (PALCC) a été lancé le 31 mars 2017 dans le cadre de l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC+), initiative de l'Union européenne. Le programme a fait l'objet de la signature d'une convention de financement entre la DUE et le Gouvernement togolais, représenté par le Ministère de l'Economie et des Finances. Le maître d'œuvre est le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature/ Secrétariat Général (MEDDPN/SG). La mise en œuvre opérationnelle du PALCC a démarré le 15 juillet 2017 avec la signature du Devis Programme Pluriannuel. Le programme est géré par une Unité de Gestion du Projet (UGP) appuyé par l'assistance technique du cabinet Agriconsulting Europe S.A. (AESA) qui se trouve sous la tutelle de la CAON du Ministère de la Planification du Développement. Une grande partie du programme est mise en œuvre par plusieurs contrats de subvention et de service.

Le budget total du programme est 10.600.000 €, financé à 94,34% par l'Union européenne (10.000.000 €) et à 5,66% par les contributions des ONG bénéficiaires des contrats de subvention.

L'objectif global du PALCC consiste à appuyer le Togo dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par les changements climatiques. Le PALCC s'inscrit dans le Programme des Nations Unies de développement durable à l'horizon 2030 et contribue principalement à atteindre les objectifs ODD 13 (vie terrestre) et 15 (lutte contre le changement climatique).

Les objectifs spécifiques du PALCC sont d'une part de réduire la vulnérabilité climatique du Togo par des mesures de préservation de la ressource forestière, des sols et d'efficacité énergétique. D'autre part, il s'agit d'améliorer le contexte institutionnel en lien avec les changements climatiques.

Le programme est axé sur trois résultats :

1. La résilience des populations est augmentée par une gestion durable, la réhabilitation et la préservation des sols ainsi que du couvert forestier.
2. L'utilisation de la ressource biomasse et de la filière bois-énergie est rendue plus efficace pour accompagner une transition vers une économie plus sobre en carbone.
3. Les capacités des principaux acteurs de la lutte contre le CC sont renforcées, les changements climatiques sont mieux intégrés dans les stratégies nationales et les politiques publiques.



Le projet intervient sur le terrain (résultats 1 et 2) dans les 5 régions du Togo. Le résultat 3 s'adresse notamment au niveau central et aux deux universités principales situées à Lomé et à Kara.

1.3 Objectifs et contexte de l'évaluation à mi-parcours

Conformément aux règles et procédures de l'Union européenne et à la Convention de financement, une évaluation à mi - parcours est prévue après environ 2,5 ans de mise en œuvre du PALCC.

L'évaluation a pour principaux objectifs de présenter aux services de coopération extérieure concernés de l'Union européenne et aux parties prenantes intéressées les informations suivantes :

- Une analyse globale et indépendante de la performance du PALCC, en prêtant une attention particulière à ses résultats intermédiaires, en comparaison avec les objectifs attendus, et les raisons soutenant ces résultats ;
- Une opinion sur la gestion assurée par la mission d'assistance technique ;
- Les enseignements tirés, les conclusions et les recommandations associées, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures.

La mission doit répondre aux questions clés des cinq critères définis par le Comité d'Aide au Développement de l'OCDE (pertinence, efficacité, efficience, viabilité et impact), auxquels sont ajoutés la valeur ajoutée du programme, sous l'angle de sa conception comme de sa mise en œuvre, et la cohérence du programme par rapport à la stratégie poursuivie par l'UE au Togo et à celles des Etats membres. Les questions transversales d'égalité des genres, d'environnement et des changements climatiques sont également à aborder. De plus, il faut vérifier si le principe « Leave No-One Behind » et une approche basée sur les droits ont été pris en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré ces aspects se retrouvent dans la mise en œuvre, la gouvernance et la supervision de l'action.

1.4 Méthodologie de l'évaluation à mi-parcours

La mission a commencé par un travail documentaire au lieu de résidence des consultants (CdM 1 et expert 2) à partir du 13 janvier 2020. La documentation envoyée par la Délégation de l'Union européenne a été analysée. Cette phase a permis d'élaborer la matrice de réponse aux questions d'évaluation et les outils à utiliser sur le terrain (questionnaires) avant l'arrivée au Togo.

La mission dans le pays s'est déroulée du 20 janvier au 4 février 2020 en suivant le schéma défini par les Termes de Référence. La phase de terrain dans les régions a débuté le 25 janvier 2020. Le CdM 1 a passé six nuitées à l'intérieur du pays et l'Expert 2 quatre. Les réalisations (production /distribution des foyers améliorés, des équipements de cuisson à gaz, production améliorée du charbon à bois, reboisements) dans les régions ont été visitées et les acteurs locaux ont été contactés. Cette mission dans le pays était composée de Renaat Van Rompaey (*chef de mission*) et de Jean - Philippe Jorez (*expert en bois - énergie*).

Néanmoins, cette mission dans le pays s'est très mal passée suite à la non – contribution du CdM, en charge d'évaluer le R1, R3 et la gestion globale du PALCC. La restitution du CdM de la mission de terrain le 3 février 2020 a été décevante. Le rapport documentaire a été refusé par la CAON et la DUE suite à des affirmations inacceptables et injustifiées maintenues par le CdM. De plus, ce dernier a failli à ses obligations contractuelles concernant la production des livrables attendus dans cette mission. Son contrat a été annulé et il a été finalement remplacé par Birgit Halle (*chef de mission 2*) pour terminer l'évaluation.



Due à la pandémie mondiale de COVID 19, une nouvelle mission de terrain prévue au Togo en avril 2020, après la validation du rapport documentaire révisé par le nouveau CdM, n'était plus possible. Il a été décidé en commun accord (DUE, bureau d'étude, nouveau CdM 2) de terminer la mission d'évaluation en se basant sur l'analyse approfondie des documents, les échanges par email avec les principaux acteurs, en dialoguant avec l'expert 2 et en prenant en compte son travail validé sur les réalisations des ONG bénéficiaires des subventions pour le résultat 2 du PALCC.

La mission a attribué dans l'analyse un indicateur qualitatif de performance des résultats à chaque critère d'évaluation, comme suit :

- Très satisfaisant (TS) : le projet ne comporte aucune lacune quant à la réalisation de ses objectifs
- Satisfaisant (S) : des lacunes mineures seulement ont été décelées
- Moyennement satisfaisant (MS) : des lacunes modérées ont été décelées
- Moyennement insuffisant (MI) : le projet comporte d'importantes lacunes
- Insuffisant (I) : le projet comporte d'importantes lacunes au niveau de la réalisation de ses objectifs en termes de pertinence, d'efficacité ou d'efficience
- Très insuffisant (TI) : le projet comporte de graves lacunes

2. Réponses aux questions/constatations

2.1 Pertinence

Questions clés

Dans quelle mesure la concentration de l'aide sur le secteur de l'environnement et changement climatique correspond-elle aux besoins du pays partenaire ?

Les activités mises en œuvre par le programme sont - elles cohérentes relativement au contexte, au cadre institutionnel et aux contraintes du secteur au Togo ?

- Analyse de la conception

Le PALCC a une bonne articulation avec les stratégies et les priorités nationales. Il s'aligne sur les objectifs du Plan National de Développement (PND) 2018 – 2022 qui a pris le relai de la Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017, étant en vigueur au moment de la signature de la Convention de Financement du PALCC. L'axe stratégique 5 de la SCAPE (développement urbain, de l'aménagement du territoire et de la protection de l'environnement inclut) : A) Maintien des services environnementaux des écosystèmes et préservation de la biodiversité, B) Gérer durablement les terres et C) Lutter contre les changements climatiques. Le PND 2018 -2022 inclut dans son axe stratégique 3 (Consolider le développement social et renforcer les mécanismes d'inclusion) l'Effet attendu 12 : La gestion durable des ressources naturelles et la résilience aux effets des changements climatiques sont assurées. Le gouvernement s'attèlera à cet effet à : (i) la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes ; (ii) la réduction de la dégradation du milieu naturel et la protection des espèces menacées ; (iii) la réduction des émissions de gaz à effet de serre et de la vulnérabilité des personnes et des biens aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes.

Le programme répond bien à plusieurs priorités des stratégies et politiques sectorielles dans le domaine : (1) Le «Plan d'action Forestier 2011-2019» prévoit la promotion d'une production forestière soutenue (axe stratégique 1), notamment l'aménagement et gestion durable des forêts naturelles et artificielles (composante 1.1) ainsi que le développement d'un partenariat efficace autour de la gestion des forêts (axe stratégique 3), notamment la restructuration du domaine forestier (composante 3.1) et le développement de la foresterie



privée (composante 3.2). La Politique Nationale de l'Énergie (Octobre 2011) propose de « Promouvoir l'utilisation efficace du charbon pour compléter les besoins en énergie du pays et en tant que matière première industrielle », et d'utiliser le charbon pour satisfaire les besoins critiques nationaux, ainsi qu'offrir une alternative viable au bois de chauffe afin de préserver les forêts. La CPDN (Contribution Prévue Déterminée Nationale) propose des mesures/Projets d'Adaptation prioritaires « Gestion durable des énergies traditionnelles (bois de chauffe et charbon de bois) » et « Reboisement et protection des zones à écosystème fragile (flancs de montagne, berges des cours d'eau) pour lutter contre les inondations, les vents violents et l'érosion ». Les activités du PALCC dans le domaine de réhabilitation des Aires Protégées (R1, lot 3) sont en ligne avec les priorités encore une fois soulignées dans la « Stratégie Nationale de Rationalisation et de Gestion du Système d'Aires Protégées du Togo (2019 - 2029) ».

Le projet correspond bien à trois domaines prioritaires de l'AMCC/AMCC+, notamment l'adaptation au changement climatique (R1), la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (R1 et R2) et l'intégration systématique du changement climatique et de la lutte contre la pauvreté (R3). Le programme est pertinent et répond bien à la vulnérabilité du Togo face au changement climatique. Il contribue à la résolution de la problématique de déforestation et de perte du couvert végétal qui constitue un des principaux problèmes au Togo, en grande partie lié à l'insuffisance du secteur bois – énergie. Il vise également à améliorer l'intégration du changement climatique dans les stratégies nationales et les politiques publiques et de renforcer les capacités des principaux acteurs de la lutte contre le changement climatique.

Le projet est construit en grande partie sur les acquis ainsi que les résultats des interventions précédentes et récentes, notamment celles de la coopération allemande (GIZ), partenaire depuis longtemps du Togo dans le domaine. Les projets ProDRA, ProREDD et ProENERGIE de la GIZ se limitent à trois zones (Tsévié, Kpalimé et Sokodé) de 3 régions du Togo. Les actions des ONG sous contrat de subvention du PALCC valorisent les produits et expériences de ces projets de la GIZ en étendant la zone d'intervention à toutes les régions du Togo pour les activités de la foresterie communautaire, de la gestion durable des terres et forêts ainsi que pour les questions de la filière bois – énergie.

Au niveau local, les projets sous contrat de subvention (ODEF, ONG de R1 et R2) connaissent une bonne articulation suite aux projets et aux expériences précédents avant le PALCC (PNADE, Pro Énergie, ProDRA, PGICT,...). Tous les promoteurs valorisent les structures et capacités locales créées dans le contexte des projets précédents et travaillent en étroite collaboration avec les administrations locales, les services techniques déconcentrés et les organisations communautaires sur place. Tous ont déjà été actifs dans leurs domaines dans les projets précédents.

Le renforcement des capacités institutionnelles, envisagé par le R3, est très pertinent car les faiblesses de la mise en œuvre des politiques et stratégies nationales existantes, la faible prise en compte du caractère inter - sectoriel du changement climatique, les capacités trop limitées en ce qui concerne le suivi et le pilotage nationaux de la lutte contre le changement climatique ainsi qu'une connaissance scientifique bien limitée du changement climatique au Togo, sont les facteurs clés qui limitent significativement le succès du gouvernement togolais dans sa lutte contre le changement climatique.

La logique d'intervention du PALCC est pertinente puisqu'elle vise à intervenir en même temps tant sur le terrain à un niveau local « down-Stream », pour les actions concrètes de la réhabilitation/préservation des sols et du couvert forestier et pour rendre la filière bois-énergie plus efficace, qu'au niveau central «up-Stream», par le renforcement des capacités des principaux acteurs dans le domaine de CC et l'appui à la meilleure intégration des changements climatiques dans les stratégies nationales et les politiques publiques. Ainsi, on



constate que le PALCC a une conception globale appropriée pour répondre aux problèmes principaux dans le contexte du changement climatique.

Néanmoins, il faut constater quelques faiblesses de la conception : (1) Le PALCC, ayant par sa nature le potentiel d'être intersectoriel, intervient uniquement à travers des structures étatiques du MEDDPN et les OSC et les synergies avec les autres ministères sectoriels, actifs dans les mêmes domaines, notamment les Ministères en charge de l'agriculture (GDT, GDF) et de l'énergie (filrière bois – énergie et énergies de substitution), ne font pas partie de la conception du PALCC, (2) les complémentarités potentielles entre le R1 (disponibilité des ressources forestières) et R2 (filrière bois - énergie) n'ont pas été prévues et les résultats sont traités de façon isolés.

- Analyse des cadres logiques (PALCC et sous-projets)

Les logiques verticales et horizontales du cadre logique (CL) du PALCC sont cohérentes et pertinentes, bien que la définition et la qualité des indicateurs des résultats soit insuffisante pour permettre l'utilisation du CL comme outil de gestion. La plupart des indicateurs des résultats sont juste la somme de la réalisation quantitative des activités prévues à la place d'un indicateur pour mesurer l'atteinte du résultat et son impact. On constate également une très grande différence de la valeur de référence de la superficie du couvert forestier du Togo (indicateur de l'OS1) du CL par rapport aux données de la statistique forestière nationale.

Il faut constater qu'aucun indicateur des objectifs et des deux seuls indicateurs qualitatifs des résultats (R2 : % du bois et charbon de bois dans la consommation finale d'énergie ; R3 : % du Plan National d'Adaptation mis en œuvre) n'est suivi.

Des hypothèses et risques pertinents ont été identifiés avant le démarrage du projet, néanmoins ils n'ont jamais fait l'objet de suivi et/ou d'adaptation. Aucun indicateur spécifique n'est formulé pour la réhabilitation et la gestion durable des Aires Protégées, qui profitent d'un des six contrats de subvention des ONG du PALCC. Les AP sont considérées au niveau des indicateurs comme faisant partie des indicateurs par rapport aux forêts classées et les forêts/terres communautaires. Vu les vocations et les besoins très différents des AP, cette intégration n'est pas pertinente et il est indiqué d'insérer au CL au moins un indicateur correspondant au statut spécifique des AP. De plus, aucun indicateur du PALCC n'est spécifié selon le genre et ils manquent souvent des cibles et /ou des précisions pour les formations, les informations et les échanges.

Les indicateurs des cadres logiques des Devis - Programmes sont identiques à ce de la Convention de Financement. Les rapports des DPP adressent uniquement la réalisation des activités prévues. Leur suivi permet l'appréciation de la réalisation quantitative des activités prévues, mais uniquement un suivi qualitatif très partiel des effets des activités.

La qualité des stratégies et des cadres logiques des projets des ONG et de l'ODEF est très variable. Les stratégies sont toutes en adéquation avec les objectifs des actions, mais la qualité des CL fait souvent défaut. Les stratégies d'intervention englobent des approches intégrées complexes et innovantes (EDM) et d'autres qui ne sont qu'une simple multiplication des actions précédentes dans les domaines. Elles sont toujours utiles, mais pas très innovatrices. On constate que le CL de l'ODEF inclut, à l'exception de l'indicateur de couvert forestier du Togo au niveau de l'objectif global (avec des chiffres de la valeur de base très différents des données du PALCC), uniquement des indicateurs quantitatifs (nombre des xx, hectares) de la réalisation des activités et aucune spécification selon le genre n'est faite. Aussi le CL de l'AVSF (lot 1) ne contient pas de données sensibles au genre, néanmoins la logique est pertinente et il existe des indicateurs qualitatifs pour mesurer le progrès vers les résultats.



Les CL de l'ODIAE (lot 2 et 3) sont bien compréhensibles et incluent quelques indicateurs qualitatifs et quelques-uns spécifiés selon le genre.

Celui de l'AJA (lot 4) est sensible aux aspects genres, mais tous les indicateurs sont uniquement quantitatifs et la somme simple de la réalisation des activités prévues.

Le CL initial de l'AGAIB (lot 5) a été avec quelques indicateurs qualitatifs, mais sans situation de référence et sans spécification selon le genre. Un CL complété avec la situation de référence est disponible dans le rapport narratif de la première année de la mise en œuvre (12/2019). Néanmoins, l'étude de référence a été finalisée tardivement (07/2019) et les indicateurs sont toujours sans spécification selon le genre.

Le CL de l'EDM (lot 6) est de meilleure qualité en incluant des indicateurs qualitatifs, les spécifications selon le genre et des outils spécifiques pour mesurer la qualité et l'impact de l'action. De plus, il est mis à jour avec la situation actuelle dans le rapport narratif.

L'appréciation de la pertinence par la mission est globalement satisfaisante. Néanmoins, malgré leur conception consistante et pertinente aux problèmes majeurs, il faut constater que des cadres logiques présentent des faiblesses de définition notamment au niveau des indicateurs des résultats et en ce qui concerne la prise en compte des aspects genre. Ceci influence la performance du système de gestion et de suivi, en particulier le suivi de la progression vers les résultats attendus. A cela s'ajoute l'absence de la prévision des synergies et des complémentarités des projets à l'intérieur du PALCC ainsi qu'avec les autres acteurs dans le domaine réduisant la pertinence de la conception du programme.

2.2 Efficacité

Questions clés

Dans quelle mesure l'aide a-t-elle contribué à l'amélioration : de la capacité des acteurs du secteur, du cadre législatif et réglementaire, de la performance globale et à l'équilibre du secteur ?
--

Les résultats des activités menées sont-ils conformes aux résultats attendus ?
--

Quelle est l'évaluation de l'efficacité de l'organisation mise en place (comité de pilotage, maîtrise d'ouvrage, et autres), son fonctionnement et le processus de prise et de suivi des décisions ?
--

La gestion du projet et l'Assistance Technique

Le PALCC a connu des problèmes et des retards significatifs au début de sa mise en œuvre. L'UGP a été mise en place en juillet 2017, 3,5 mois après la signature de la CF et le PALCC a été renforcé dès juin 2017 par le chef de l'équipe de l'assistance technique long terme. Malgré cette assistance technique, les réalisations jusqu'à juillet 2018 (DPP 1) ont été limitées à l'installation et le fonctionnement de l'UGP, à quelques actions d'information et de visibilité. A part la signature du contrat de subvention directe avec l'ODEF en février 2018, aucun contrat pour la réalisation des activités n'a été lancé pendant le DPP1. Le DPP1 (15/07/2017 – 14/07/2018) indique une utilisation du budget principalement pour l'installation et le fonctionnement de l'UGP. Ceci indique une faible efficacité pour la mise en œuvre des activités du PALCC pendant les 15 premiers mois, après la signature de la CF, donc 25% de la durée de la phase opérationnelle du projet. La première AT principale a arrêté sa mission après 91 jours prestés et le nouveau chef de l'équipe de l'AT a commencé les activités uniquement en février 2018, laissant une période vide pendant la phase cruciale pour le lancement des activités et la mise en œuvre du projet. Le PALCC a connu une mise en œuvre réelle seulement pendant le DPP2 (juillet 2018 – juillet 2019) et le premier semestre du DPP3 (juillet 2019 – janvier 2020). De plus, le processus de sélection et de contractualisation des ONG (contrats de subventions R1 et R2) a été compliqué avec 81 propositions de projets à évaluer. En conséquence, plusieurs ONG ont commencé les activités en fin 2018/début 2019. Ceci implique que leurs projets de 3 ans ne seront pas terminés pendant la phase opérationnelle du PALCC allant jusqu'à 30 septembre 2021.



L'efficacité de la gestion du PALCC est une des faiblesses importantes du projet, notamment au début de ce dernier. A part des retards dus aux processus administratifs lents et compliqués pour le lancement des contrats, on constate que la première AT principale était là, mais elle n'était pas très efficace. Ses rapports de démarrage et du 1^{er} semestre (allant jusqu'à la fin 2017) ne donnent pas beaucoup des éléments techniques nouveaux par rapport aux documents élaborés avant le lancement du projet (CF, DTA) et cet appui n'a pas permis d'établir les contrats les plus cruciaux pour le démarrage réel. La situation s'est beaucoup améliorée avec l'arrivée de la nouvelle AT principale en février 2018, qui a permis finalement le lancement de tous les contrats essentiels avant l'expiration de la date D+3 fin mars 2020, la mobilisation des AT court terme en général selon les prévisions et l'adaptation des modalités contractuelles avec les universités pour permettre la mise en œuvre efficace des appuis prévus. Mais l'appui permanent de l'AT principale à l'UGP n'a pas permis qu'elle assure une gestion correcte du projet dans tous les domaines.

Fin décembre 2019, les AT à court terme ont été engagées pour 417 sur 500 jours de travail prévus au total et 175 jours ont été prestés dans 6 thématiques :

Mission d'appui « audit des systèmes d'information géographique (SIG) au Togo »,
Mission d'appui à la mise en œuvre d'un système d'information environnemental et forestier au MEDDPN,
Mission d'appui pour la formation des acteurs et préparation, suivi de dossiers pour l'accès à des financements climatiques,
Mission d'appui à la mise en place et l'implémentation de la méthode WISDOM (Woodfuel Integrated Supply/Demand Overview Mapping),
Mission d'appui à la mise en œuvre du plan de communication et de visibilité du programme,
Mission d'appui à l'implémentation du système de suivi évaluation du PALCC).

Les prestations de l'AT court terme sont en ligne avec les prévisions et la planification à l'exception de l'appui aux formations/préparation des dossiers pour l'accès à des financements climatiques. Uniquement 5 jours ont été prestés parce que ce volet est finalement pris en charge par un autre financement (Assistance technique au Fonds Vert Climat (FVC)) donc un appui par le PALCC ne serait plus pertinent dans ce contexte.

Néanmoins, des faiblesses importantes persistent en ce qui concerne le COPIL et le CTS. Le COPIL qui devrait être le cerveau, le centre conceptuel et le guide pour toutes les institutions et organisations impliquées a fait l'objet de seulement 1 réunion en novembre 2019. Le CTS n'a réalisé que 2 réunions à la place de 2/an. La décision de remplacer partiellement le CTS par les rencontres trimestrielles UGP – CAON – DUE est compréhensible, mais cela réduit fortement les occasions à impliquer les autres acteurs importants dans le domaine (GIZ, ODEF,...) dans la gestion du projet. La quasi-absence des réunions du COPIL réduit les possibilités d'une coordination interministérielle. De plus, on constate que leurs recommandations ne sont que partiellement pertinentes. A la place des recommandations afin d'assurer la bonne exécution du PALCC, déjà en retard, la plupart des recommandations du COPIL adressent déjà une extension des activités aux nouveaux domaines et une multiplication des activités, ainsi que celles du PALCC qui sont encore au début de la réalisation.

Une autre faiblesse de l'efficacité de la gestion du projet concerne le fonctionnement de l'UGP. Malgré l'existence d'un chargé de suivi de d'évaluation au sein de l'UGP, des volontaires équipés en motos dans les 5 régions et de deux missions des experts à court terme (AT court terme), l'UGP ne dispose pas jusqu'aujourd'hui d'un système fonctionnel de suivi du projet. Etant crucial pour la gestion d'un projet et la prise des décisions, cela est une faiblesse très significative de l'efficacité de la gestion par l'UGP qui implique en conséquence des faiblesses significatives dans le rapportage périodique de l'UGP (DPP). L'efficacité de la gestion du projet a été insuffisante jusqu'à l'arrivée de la nouvelle AT principale, mais elle



reste toujours moyennement insuffisante en ce qui concerne le fonctionnement des structures décisionnelles (COPIL et CTS) et le suivi du projet (technique et financier) par l'UGP. Ceci influence la qualité de rapportage périodique de l'UGP, qui ne contient aucune synthèse des réalisations par l'ODEF et les ONG ou une analyse de progression du projet mis à part sur le taux de réalisation des activités prévues.

Les détails de progression vers les résultats sont présentés à l'annexe 4.8.1 et l'analyse par résultat se présente de manière suivante :

Résultat 1 : La résilience des populations est augmentée par une gestion durable, la réhabilitation et la préservation des sols et du couvert forestier

Les réalisations physiques en ce qui concerne la restauration de la couverture forestière, des Aires Protégées (AP) et des terres ont été confiées à l'ODEF pour les forêts classées et aux 2 ONG (AVSF et ODIAE) à travers 3 contrats de subvention. L'ODEF, bénéficiaire d'une subvention directe depuis le 7 février 2018, a réalisé à mi-parcours avec 411,3 ha plus de reboisement que prévu (400 ha). La gestion durable de 260 ha de plus est prévue et 4 sur 8 plans d'aménagement dans ce sens sont élaborés, mais pas encore mis en œuvre. Les reboisements ont fait l'objet d'un suivi technique régulier (2 fois en 2019). Malgré des mesures de protection (94,6 km de pare – feu), 18,92 ha des jeunes plantations ont été brûlées par les feux de brousse et demandent le regarnis ou la replantation. Dans l'ensemble, les résultats atteints pour le reboisement des forêts classées sont satisfaisants, l'ODEF a effectivement réalisé les plantations suivant les plans opérationnels des deux premières années adoptées. Les superficies sont respectées, et dépassées par endroit, donnant ainsi un taux de réalisation de 102,1%. Toutefois, il faut plus d'efforts d'entretiens et de protection pour sauvegarder l'acquis. Il faut noter également que les règles de la visibilité de l'UE ne sont pas toujours respectées. Ils manquent souvent les panneaux indiquant le programme PALCC et l'Union européenne pour assurer la visibilité de l'action.

En ce qui concerne les plans d'aménagement, le projet est en retard par rapport aux prévisions. La raison principale est que depuis décembre 2018 à ce jour le pays a connu plusieurs échéances électorales (législatives, communales et Présidentielle) qui ont réduit la disponibilité de certains acteurs locaux nécessaires dans l'élaboration des études pour les plans d'aménagement. Une accélération de l'élaboration et surtout de la mise en œuvre des plans d'aménagement est indispensable pour atteindre le résultat prévu de 260 ha de plus gérés durablement pendant la vie du projet.

Les ONG AVSF (lot 1) et ODIAE (lot 2) ont commencé leurs projets de gestion durable des terres et des forêts (GDT, GDF) en novembre et en octobre 2018. L'avancement de leurs activités après un peu plus d'une année est satisfaisante. Les activités de sensibilisation et de formation des bénéficiaires finaux sont bien avancées, les sites pour 20 forêts communautaires sont identifiés, en partie délimités (Lot 2 : 6.959 ha) et en partie (Lot 2 sur 8.065 ha) déjà enrichis. D'autres aménagements (Lot 1 : 282,5 ha (194,5 ha des aménagements de restauration (reboisements, cordons pierreux, pose de gabions, etc.), 41 ha de lots boisés individuels, 24,5 ha enrichis, 22,5 ha de vergers 'anacardiens), proposition d'extension des superficies des forêts ciblées (101 ha) ; Lot 2 : 45 ha de bois-école, 5 espaces verts (12 ha), 30 ha de 4 berges de cours d'eau reboisées; 20 Kits anti-feu distribués) ont commencé et un dépassement de l'indicateur de la superficie prévue de 6.000 ha au total est très probable en cas de reconnaissance officielle rapide des forêts communautaires prévues. Les activités d'AGR (Activités Génératrices des Revenus) du lot 2 n'ont pas encore commencé, mais les bénéficiaires potentiels sont déjà identifiés et la mise en œuvre des activités est prévue pour 2020.

Le lot 3, également mis en œuvre par l'ONG ODIAE, concerne la résilience des aires protégées du Togo et l'action a commencé en octobre 2018. L'action prévoit des activités directes dans les AP et dans les zones périphériques. A mi-parcours, les activités



d'information et de sensibilisation ont commencé, 26 forêts communautaires autour des AP sont identifiées, 10 FC potentielles d'une superficie de 6.959,33 ha sont délimitées et les bénéficiaires potentiels des AGR sont identifiés, mais les activités concrètes n'ont pas encore démarré dans les zones périphériques. Les appuis aux AP ont commencé avec la mise à la disposition de l'administration des AP de 1 voiture ainsi que de 8 motos et la réhabilitation de 50 km des pistes dans les AP par l'approche HIMO, créant du travail temporaire à 190 personnes dont 64 femmes. Le résultat de l'efficacité à mi-parcours est aussi satisfaisant, néanmoins se posent quelques questions par rapport aux priorités de ce projet. Le matériel roulant de l'administration des AP doit être normalement la tâche de l'administration des AP et pas d'une ONG en appui aux AP. Jusqu'à maintenant les activités ont fait plus de profit aux AP (réhabilitation des pistes, matériel roulant de l'administration des AP) qu'aux populations riveraines qui devraient normalement être les cibles principales des actions des ONG. ODIAE doit faire attention à ne pas devenir un prestataire pour combler certaines faiblesses de l'administration des AP. A l'avenir, une concentration sur la mise en œuvre des activités au bénéfice des populations riveraines (création et reconnaissance officielle des FC, mise en œuvre des activités des AGR) semble être nécessaire.

De façon générale, il faut constater par rapport à l'efficacité, que les synergies potentielles des actions, notamment de l'ONG ODIAE, étant bénéficiaire de deux lots du résultat 1, n'ont pas été développées. Les actions ont été traitées dès l'appel à propositions de façon isolée. Après la signature des contrats et en prélude au lancement des activités des ONG, l'UGP a participé à la validation des plans de travail des ONG et a insisté sur la nécessité de synergie des actions sur le terrain, mais l'UGP n'a pas eu une réelle main mise sur les ONG pour ce cadrage.

Résultat 2 : L'utilisation de la ressource biomasse et de la filière bois-énergie est rendue plus efficace pour accompagner une transition vers une économie plus sobre en carbone.

La réalisation du R2 est prévue au travers des 3 contrats de subvention avec les ONG AJA (lot 4 : production améliorée du charbon bois), AGAIB (lot 5 : foyers améliorés), EDM (lot 6 : substitution du bois-énergie par la cuisson à gaz). Les actions des ONG ont commencé en décembre 2018 (AJA) et en octobre 2018 (AGAIB et EDM). Néanmoins, le démarrage réel des actions a été lent pour AJA et AGAIB avec le lancement officiel des projets dans les régions en 04/2019 (AJA) et 05/2019 (AGAIB).

L'efficacité d'AJA une année après le démarrage du contrat montre que 80 % des 1.500 charbonniers prévus ont été identifiés et 57,4 % d'entre eux (861 charbonniers, dont 369 femmes) ont reçu la formation sur la vie coopérative et la gestion financière d'une coopérative. 100% des 50 tôliers prévus (10 par région) ont été formés à la fabrication de la cheminée, 185 charbonniers (dont 62 femmes et 12% des charbonniers prévus) ont été formés à l'utilisation de la meule casamançaise améliorée à charbon de bois; 100 coopératives ont été équipées de cheminées, 12% des coopératives de charbonniers créées, ont reçu une formation en entrepreneuriat forestier bois énergie. 6 ha sur 10 ha (60%) prévus de plantation à vocation bois – énergie sont réalisés et protégés. Cet avancement est satisfaisant à ce stade, même si l'absence des données sur la situation initiale (production des charbonniers avant la formation, production de la meule améliorée) ne va pas permettre d'apprécier en totalité l'impact du projet.

AGAIB a commencé leur action de vulgarisation des foyers améliorés tardivement sur le terrain, les ateliers de lancement dans les régions ont eu lieu en mai 2019. En milieu urbain, AGAIB CENTRALE a développé une stratégie d'appui à la commercialisation des foyers améliorés portatifs à charbon de bois (FA ASUNTO, mixtes métalliques et insert céramiques), par un système d'octroi de subvention aux utilisateurs, et un taux de vulgarisation de 8,6% de la prévision de leur projet (lot 5) de 20.000 foyers à charbon est réalisé après quelques mois d'opérationnalité du projet sur le terrain. Par rapport au nombre des FA à bois prévu par l'ONG (40.000), certes 22,6% ont déjà été construits par les 60



femmes vulgarisatrices. Néanmoins, le modèle vulgarisé a été mesuré comme non économique dans d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Burkina Faso, Niger, ...). Vu que les activités préparatoires (sensibilisation, formation/recyclage des constructeurs) sont déjà réalisées et la vulgarisation est pleinement en cours, l'efficacité est bonne. Cependant, il faut noter que l'étude de référence a été disponible tardivement, en 07/2019, ainsi que l'absence des études d'économie du bois pour les foyers améliorés à bois en milieu rural. Ceci a amené à une intervention peu ciblée selon le critère demande/offre du bois et à la vulgarisation d'un modèle peu avantageux pour les femmes rurales et l'économie du bois. On constate également une grande différence des chiffres de l'expert 2 (cités et reçus en 02/2020) par rapport au rapport annuel du Lot 5 (12/2020), indiquant 3.436 foyers à charbon construits et vulgarisés et 9.760 foyers améliorés à bois construits. Ceci indique une faiblesse de suivi par l'ONG en donnant des chiffres très différents notamment pour les foyers améliorés à charbon. Ces faiblesses amènent à apprécier l'efficacité de l'action comme 'assez satisfaisante', malgré la bonne vulgarisation des FA en peu de temps.

L'avancement de EDM à ce stade est très satisfaisant. L'action de EDM a développé une bonne stratégie de vulgarisation des systèmes à gaz avec un réseau de 179 revendeurs et un système de crédits pour faciliter l'acquisition de l'équipement. L'ONG a une bonne connaissance du secteur privé du gaz et maîtrise les systèmes de micro finances. 16.737 personnes ont été sensibilisées à la cuisson à gaz. Il y a déjà 5.154 nouveaux utilisateurs convertis à la cuisson à gaz (10,3% des cibles du CL du PALCC et 21% des cibles de l'action de l'EDM) et 2.625 équipements ont été distribués grâce à un service financier. Une diffusion plus large a été limitée principalement à cause de la limitation des bouteilles de gaz chez les fournisseurs principaux (Sodigaz, Total). Une activité très novatrice de ce projet pour la valorisation des impacts du projet par le Finance Carbone a également commencé avec les études de base nécessaires et la mobilisation d'un consultant international spécialisé dans le domaine Finance Carbone. L'objectif est d'enregistrer le projet sur le marché volontaire en tant que projet « Large Scale » auprès du Gold Standard. Cet organisme certificateur est le plus exigeant du secteur sur les méthodologies d'évaluation des impacts et en particulier des réductions d'émissions de gaz à effet de serre. L'Action d'EDM vise à économiser finalement 162.660 tonnes de CO₂ (et 202.050 tonnes de bois sauvées). Le but est de soumettre un projet (PDD) et les études nécessaires certifiées pour le Finance Carbone. De plus, le projet a installé et applique un système de suivi très efficace, permettant la mise à jour des chiffres des indicateurs qualitatifs des objectifs et des résultats de l'action déjà dans le 1^{er} rapport narratif.

L'efficacité des projets des 3 ONG pour le R2 du PALCC est à mi-parcours et globalement satisfaisante. Toutes les ONG disposent des équipes motivées, avec la connaissance technique et engagées dans leurs domaines depuis plusieurs années. La progression/le taux de vulgarisation des technologies (indicateurs) est encore faible, mais déjà significative (9,25% des charbonniers formés, 21,45% des foyers améliorés vulgarisés, 10,3% des foyers à gaz vulgarisé) et en bonne voie de progression rapide. Néanmoins, il y a des potentialités d'améliorer l'efficacité par la vulgarisation des modèles des foyers améliorés plus économiques et aussi plus adaptés au milieu rural (lot 5), la collaboration et la création des synergies entre les 3 ONG opérant dans les différents sous-domaines de la réduction et de la substitution du bois – énergie et par un choix plus pertinent des sites de vulgarisation et des charbonniers et consommateurs ciblés par rapport à la problématique de la demande/offre du bois – énergie des localités. De plus, il faut constater des différences des cibles attendues des ONG (AJA, AGAIB, EDM) par rapport aux cibles attendues du R2 du CL du PALCC. Ceci crée assez souvent des confusions et des erreurs dans le calcul des taux de réalisation du PALCC.

Résultat 3 : Les capacités des principaux acteurs de la lutte contre le CC sont renforcées, les changements climatiques sont mieux intégrés dans les stratégies nationales et les politiques publiques



Au niveau du résultat 3, une enveloppe est mise à disposition principalement du MEDDPN lui permettant de disposer de l'expertise nécessaire et de moyens de fonctionnement suffisants afin de pouvoir suivre et mettre en œuvre les politiques et stratégies nationales liées au changement climatique, comme par exemple le Plan National d'Adaptation et de jouer pleinement son rôle de pilotage sur les problématiques liées à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique. De plus, un appui spécifique est alloué aux universités publiques pour qu'elles apportent en retour leurs connaissances pour une meilleure compréhension des impacts du changement climatique et pour l'élaboration et la mise en œuvre des réponses d'adaptation et de mitigation adaptés à la situation du Togo.

Les progrès de ce résultat 3 sont variables et assez mitigés à mi-parcours pour plusieurs volets, avec des taux de réalisation largement en dessous des nécessités pour atteindre le résultat à la fin du projet.

Activités principales	Avancement	Commentaire EMP
A 3.1. Etudes de la vulnérabilité sectorielle	Les 3 drafts prévus sont disponibles (exécution de 92% - 97%),	Leur validation pendant le 1 ^{er} semestre 2020 est probable, l'objectif sera atteint
A 3.2. Préparation de dossiers pour l'accès à des financements climatiques : formations des acteurs des secteurs publics privés et ONG/OSC en élaboration des projets éligibles aux fonds Climat	5 sur 100 jours prévus de l'AT CT ont été prestés	L'activité n'est plus pertinente pour le PALCC vu les autres financements disponibles au point focal FV (AT pour le FVC).
A 3.3. Diagnostic et actualisation/ révision de certaines politiques, stratégies et programmes sectoriels pour lesquels la problématique du CC n'est pas prise en compte; appui à la mise en œuvre de la politique forestière et des textes législatifs référants	Activités préparatoires pour la révision de la politique forestière, ainsi que la relecture et la consolidation de l'avant-projet de loi portant sur le statut spécial des agents des eaux et forêts. Aucune autre politique / stratégie n'est adressée pour l'instant	Avancement très faible et forte focalisation au MEDDPN. La transversalité du CC n'a pas du tout été prise en compte à ce stade.
A 3.4. Renforcement des systèmes de coordination avec les ministères techniques et horizontaux sur les problématiques du CC	3 réunions du Comité National de la CPDN ont été organisées avec l'appui du PALCC	La tenue des réunions en ligne avec la prévision, mais aucun suivi de la suite des réunions (mise en œuvre des recommandations) n'est effectué par le PALCC
A 3.5. Appui à la formation et l'équipement des structures indiquées du MEDDPN pour loger et gérer la base de données sur les ressources forestières au Togo	Equipement disponible à 100% et 40% des formations WISDOM ont été réalisées	Avancement satisfaisant par rapport à la prévision, il reste la 3 ^{ème} formation prévue pendant le 1 ^{er} quart de 2020 pour rendre le système opérationnel
A 3.6. Appui au MEDDPN pour un plaidoyer essentiel sur les problématiques du CC auprès des hautes institutions nationales	COPIL et CTS: 39% 1 seul échange avec les SGG du PR, PM, ... (atelier de lancement officiel)	Insuffisance significative du fonctionnement du COPIL et du CTS; absence des vrais échanges pour le plaidoyer
A 3.7. Appui au MEDDPN pour le suivi et évaluation des actions d'atténuation et d'adaptation (notamment pour les R1 et R2, au niveau central et décentralisé) et/ou le MRV pour le REDD, suivi de la mise en œuvre et actualisation de la	2 missions de l'AT CT (conception des fiches de suivi), 2 missions de suivi des réalisations de l'ODEF, personnel équipé disponible au niveau central (UGP) et dans les 5 régions, taux de réalisation : 15%	Malgré des appuis et le personnel engagé, le PALCC n'est pas encore capable d'assurer un suivi correct des R1 et R2, le MEDDPN n'est pas capable de suivre les MRV ou la mise en œuvre de la CPDN



CPDN			
A 3.8. Appui aux universités publiques	Constructions réalisées et équipement réalisé à 84% Avancement des formations en Masters/Doctorat : 23%	Satisfaisant pour les appuis physiques, mais démarrage trop tardif des études scientifiques pour obtenir un impact pendant la vie du PALCC	
A 3.9. Formation, communication, diffusion des études, sensibilisation des acteurs, participation aux évènements nationaux et internationaux sur les CC	Mise en oeuvre du plan de communication et de visibilité selon les prévisions, participation du PALCC aux évènements nationaux et internationaux.	Satisfaisant pour la visibilité et l'information initiale sur le PALCC, mais aucune information n'est disponible par rapport à la diffusion des études	

En résumé, l'efficacité pour le R3 est moyennement insuffisante, notamment au niveau politique supérieur, dépassant le niveau du MEDDPN. L'intégration transversale du CC selon les prévisions de la convention de financement n'a pas encore été mise en évidence malgré des appuis du PALCC. Un rapprochement transversal entre différents secteurs n'est pas encore très évident malgré l'existence du COPIL et l'appui du PALCC aux réunions semestrielles du Comité National de la CPDN. En dépit des appuis techniques, le personnel mobilisé et le matériel roulant par le PALCC, les capacités pour le suivi (A 3.7) n'existent toujours pas. Les structures de gestion du PALCC (COPIL, CTS) sont très peu fonctionnelles. Le Comité de Pilotage (COPIL) qui devrait être le cerveau, le centre conceptuel et le guide pour toutes les institutions et organisations impliquées a connu seulement 1 réunion. Rien n'est fait pour le plaidoyer sur les problématiques du CC auprès des hautes institutions nationales (A 3.6), mis à part l'atelier de lancement officiel du PALCC et le premier COPIL.

2.3 Efficience

Questions clés

La mise en œuvre sous la forme d'une aide financière sectorielle a-t-elle permis d'obtenir les mêmes effets avec des coûts de transaction moins élevés pour la Commission européenne et le pays partenaire ?

La structure de l'action et les modalités de mise en œuvre étaient-elles adaptées aux objectifs ? Sont-elles mises en œuvre de façon efficiente ?

Aspects budgétaires :

Le budget initial, donc 10.000.000 € de l'Union européenne et 600.000 € des contributions des ONG bénéficiaires des contrats de subvention, est largement destiné aux contrats de subvention pour les R1 et R2 (5.600.000 €) et aux contrats en régie (Assistance Technique : 1.300.000 €, appui aux universités : 800.000 €, évaluation /audit : 200.000 €). La provision pour les imprévus fait 400.000 €. Ceci laisse un montant de 1.700.000 € en gestion par Devis – Programme (DPP) notamment pour le R3 (1.600.000 €), qui inclut le fonctionnement de l'UGP, et pour les actions de visibilité (100.000 €). La convention de financement a connu deux avenants. L'avenant 1 en juin 2018, concerne la subvention directe des universités transformée en contrat d'exécution en régie pour rendre la mise en œuvre des activités plus efficace. L'avenant 2 en mars 2020, est la réallocation des montants des contrats de subvention aux ONG non engagés (319.947,47 €) au R3 pour la ligne budgétaire d'appui aux universités publiques pour la réalisation des activités de renforcement en la construction des laboratoires et en leur équipement des Centres de Recherche sur CC de Lomé et de Kara. Les avenants n'ont pas eu d'incidences financières au budget global et la partie gérée par Devis – Programme.



Le PALCC avait accusé un retard significatif au début de sa mise en œuvre à cause des lourdes procédures administratives pour le lancement des différents contrats, mais également une efficacité assez réduite de l'UGP et de l'Assistance Technique principale jusqu'à 02/2018.

Les DPP et l'UGP

Le DPP1 (15/07/2017 – 14/07/2018) indique une utilisation du budget principalement pour l'installation et le fonctionnement de l'UGP. Les investissements et frais de fonctionnement de l'UGP font 107.344.725 FCFA ou plus de 86% des dépenses total du DPP1 de 124.514.645 FCFA (~189.823€) selon le rapport du DPP1. Les contrats engagés et les dépenses liées concernent essentiellement les investissements et le fonctionnement de l'UGP, ainsi que la visibilité du PALCC. Seule exception faite, l'engagement de la subvention directe à l'ODEF en 02/2018. Ceci indique une faible efficacité et efficacité pour la mise en œuvre des activités du PALCC pendant la première année, même si les tâches prévues du DPP1 ont été entamées à près de 82,35%.

Le DPP2 (15/07/2018 – 14/07/2019), d'un montant de 327.229.411 FCFA (~498.863 €) selon le rapport du DPP2, a permis l'engagement de la plupart des contrats et le démarrage réel des activités, même si son taux d'exécution financière a été avec 66% assez faible. Prenant en compte les engagements en régie avec les montants accordés et les dépenses effectives, le taux d'exécution est après 24 mois de 77,48% du montant total alloué aux activités. Ceux-ci sont notamment les contrats avec l'ODEF et les ONG (R1 et 2, 5.600.000 €), ainsi qu'avec les consultants des études de vulnérabilité sectorielle (R3.1, 2.400.000 €). Du point de vue de l'efficacité du travail de l'UGP, le PALCC s'est beaucoup amélioré au cours du DPP2 par rapport au DPP1, notamment depuis l'arrivée de la nouvelle AT principale en 02/2018.

Il y a en juillet 2019 (les données financières détaillées plus récentes n'ont pas été mises à la disposition de la mission EMP) encore un solde de 1.801.740 € pour les 27 mois restants de la mise en œuvre du Programme.

Ce montant résiduel est déjà en cours d'engagement avec les différents dossiers en attente d'approbation qui totalisent un montant estimé à 998.578 €. Ce montant se décompose comme suit :

DESCRIPTION DES ACTIVITES IDENTIFIEES EN ATTENTE D'ACCORD DE NON OBJECTION	MONTANT ESTIME (€)
Fourniture et pose des équipements (mobilier) du bloc pédagogique pour le centre de recherche sur le changement climatique à l'université de Lomé	30.000
Projet de réhabilitation des laboratoires à l'Université de Kara (y compris le contrôle)	70.000
Fourniture du matériel de recherche pour les universités publiques du Togo	120.000
Etudes (Thèses, Masters, Senior) UL/UK	478.578
Ministère de la Ville, l'Urbanisme, de l'Habitat et de la santé publique (A engager selon instruction DUE)	300.000
TOTAL	998.578

Dans l'hypothèse que toutes les activités décrites dans le tableau ci-dessus seront financées, le montant résiduel, servant pour les activités/fonctionnement pour les 27 mois restants de mise en œuvre opérationnelle et la phase de clôture, sera uniquement de **803.162€**. Ceci est largement insuffisant pour la réalisation des R 3.2. à R 3.9, en partie peu avancés, et le fonctionnement de l'UGP selon la mission EMP.

Vu que le montant de 4.600.000 € destiné aux ONG (R1 et R2) n'était pas engagé en totalité, le reliquat de 319.947,47 € a été en mars 2020 réalloué au R 3.8 (appui aux universités) pour permettre la mise en œuvre des contrats restants.

Malgré l'amélioration de la gestion du PALCC, l'efficacité de l'UGP dans sa gestion du projet, notamment pour une grande partie du résultat 3 reste mitigée :



- Le DPP2 (fin 14/07/2019) indique déjà après 2 ans une utilisation de 163.911.347 FCFA (249.883,90 €) pour les investissements et le fonctionnement ordinaire de l'UGP, alors que la CF a prévu uniquement 200.000 € en total.
- Malgré des investissements importants pour le suivi (missions des AT CT, personnel renforcé par des volontaires à l'UGP et 5 volontaires équipés en moto dans les régions), l'UGP ne dispose pas à mi - parcours d'un système fonctionnel pour le suivi.
- Malgré le fait que la présélection des études (Masters/Doctorats du R 3.8) s'est achevée depuis le 19 janvier 2019, jusqu'au moment de la rédaction du rapport de l'EMP (avril 2020), les contrats avec les bénéficiaires ne sont pas encore signés.
- Les procédures administratives sont toujours très lourdes et lentes pour les différents contrats (TDR, DAO, ...) et le cadrage du PALCC au sein de deux Ministères (MEDDPN, CAON du MPC) ne facilite pas l'organisation des réunions du COPIL et la prise des décisions selon les prévisions.
- Le budget restant est insuffisant pour assurer le fonctionnement de l'UGP et la mise en œuvre des activités restantes et peu avancées du R3 jusqu'à la fin de la phase opérationnelle du projet prévue actuellement fin septembre 2021. Ceci indique des faiblesses dans la gestion financière et la planification. La concentration à la mise en œuvre des activités essentielles et prioritaires du R3 semble être nécessaire pendant le temps restant du PALCC.
- Tous les contrats de subvention (ODEF, ONG) termineront bien après la phase opérationnelle du PALCC à cause de la faible efficacité dans l'opérationnalisation du PALCC au début du projet.
- L'appui actuellement proposé au Ministère de la Ville, l'Urbanisme, de l'Habitat et de la santé publique pour un espace vert est une activité supplémentaire qui a été proposée par le COPIL en 11/2019. Mais le PALCC a déjà des problèmes pour réaliser les activités restantes et nécessaires du R3 avec le budget restant. Selon la mission EMP, cette proposition ne peut pas être prise en compte sans un budget additionnel ou dans une phase complémentaire du PALCC (PALCC 2).
- Les données financières des rapports des DPP et celles dans le système de la DUE, déjà au niveau des montants totaux des DPP, sont très différentes (DPP 1: selon l'UGP ~189.823€, selon la DUE 251.570,62 € ; DPP2 : selon l'UGP ~498.863 €, selon la DUE 672.289,12 € ; DPP3 : selon l'UGP pas d'information, selon la DUE 559.058,12 €). En plus, aucune information n'est disponible et/ou analysée en ce qui concerne la gestion financière des contrats de subvention. Ceci indique des problèmes de suivi financier du projet et résulte en une efficacité réduite de la gestion du projet.

L'Assistance Technique

Le contrat de l'Assistance Technique, signé le 18 mai 2017 pour un montant de 1.277.100 €. Il inclut 700 hommes-jours d'expert principal et 500 hommes-jours d'experts senior non-principaux, 70.000 € de dépenses accessoires et 30.000 € de provisions pour vérification des dépenses. Comme déjà indiqué au chapitre précédent (efficacité), l'AT au début du projet n'était pas très efficace. Malgré la présence de l'AT principale, l'AT n'a pas permis le lancement des contrats essentiels pour la mise en œuvre des activités principales du projet. Ceci a créé des retards significatifs de démarrage des sous-contrats du projet. L'efficacité de l'AT s'est beaucoup améliorée depuis l'arrivée de la nouvelle AT principale en 02/2018 qui a permis finalement d'engager tous les contrats et les AT CT avant l'échéance de 3 ans après la signature de la convention de financement (D +3). Mobiliser les AT CT selon les prévisions et la finalisation des produits attendus jusqu'à la fin du projet semble être possible pour la plupart des domaines, mais la finalisation des séries de formation (p.ex. WISDOM) est encore nécessaire pour atteindre les objectifs attendus et pour que les gens formés soient capables de valoriser l'appui et d'appliquer notamment l'outil WISDOM. Uniquement l'AT CT par rapport au R 3.2 (appui pour l'accès aux fonds climat) est peu avancée et ne semble plus être pertinente car un autre financement prend en charge l'AT pour les Fonds Verts du Climat (FVC). Une annulation et une réallocation des jours restants



de l'AT CT dans les autres domaines identifiés semblent être indiquées. De plus, l'enlèvement du R 3.2 (appui pour l'accès aux financements climatiques) du cadre logique du PALCC, puisqu'il n'est plus très pertinent avec le financement du volet à travers un autre bailleur de fonds. Aussi l'AT CT pour le suivi des activités R1 et R2 ne semble pas être très efficace à mi-parcours car ni l'UGP, ni le MEDDPN sont à mi-parcours capables d'assurer un suivi correct du PALCC. Aujourd'hui, l'AT peut être considérée globalement comme 'satisfaisante' en ce qui concerne son efficacité.

Les contrats de subvention (ODEF et ONG des résultats 1 et 2)

Les contrats de subvention vis-à-vis des ONG et de l'ODEF sont, en général, efficaces pour les actions de terrain. Les ONG disposent des moyens nécessaires (personnel, logistique) et elles ont déjà eu des actions dans leurs domaines techniques avec les bénéficiaires finaux. Les actions valorisent également les outils et les approches développés dans le cadre des projets et programmes précédents dans le domaine (p.ex. les manuels pour les Forêts Communautaires (GIZ/FAO), Foyers Améliorés, filière bois – énergie et manuel de reboisement (ProDRA),...). Plusieurs ONG disposent du personnel et des moyens logistiques (véhicules, informatique, ...) sur place, permettant la mobilisation partielle du personnel ainsi que l'utilisation du parc roulant pour leur action financée dans le cadre du PALCC. L'existence des réseaux de vulgarisation des technologies (lot 5 et lot 6) et la coopération avec les organisations locales de la population (AVGAP, CVD, coopératives, pépiniéristes...) et les administrations locales avant leurs actions financées par le PALCC, a permis aux ONG de démarrer avec bonne efficacité les activités du terrain après le lancement officiel des actions. Puisque les montants accordés aux ONG sont relativement bas (314.000 € à 990.000 € pour 3 ans), l'efficacité des actions est satisfaisante par rapport aux populations touchées et les résultats attendus sont en cours de réalisation.

Le contrat de subvention directe à l'ODEF est d'un montant de 1.000.000 € pour 4 ans avec l'objectif de reboisement de 400 ha et la gestion durable de 260 ha. Même si la superficie reboisée est dépassée à mi-parcours (411 ha) et l'élaboration des PAG pour la gestion durable de 260 ha supplémentaires est en cours, il faut constater qu'une bonne partie du budget est alloué au fonctionnement de base de l'ODEF (prise en charge du personnel, logistique) qui doit normalement être assuré par le budget ordinaire de l'ODEF. Aussi le prix par ha de reboisement et de gestion durable, donc 660 ha pour 1.000.000 €, (1.029 €/ha sans inclusion des dépenses pour le fonctionnement de base de l'ODEF et 1.515 €/ha tous les coûts inclus) est relativement élevé comparé aux actions similaires dans d'autres pays. L'efficacité est moyennement satisfaisante, même si la planification est bien respectée.

En résumé, une notation de l'efficacité aujourd'hui comme 'satisfaisante' est justifiée pour les contrats de subventions (R1 et R2) et l'intervention de l'Assistance Technique. Néanmoins, il est encore nécessaire d'optimiser fortement le fonctionnement de l'UGP et la gestion/suivi du projet, notamment la réalisation des objectifs du résultat 3. Ces aspects restent encore moyennement insuffisants. L'efficacité pourrait être améliorée également par la simplification de quelques procédures administratives, aujourd'hui lentes et assez compliquées.

2.4 Durabilité potentielle

Questions clés

Dans quelle mesure l'aide a-t-elle contribué à l'amélioration, à la performance et à l'équilibre du secteur, et la capacité des acteurs ?

Après moins d'un an de démarrage réel des activités des projets des ONG (R1 et R2) sur le terrain, il est précoce d'analyser la durabilité des différents volets du PALCC à l'exception des premiers constats sur l'appropriation et l'analyse des mesures pour la durabilité envisagée. Cependant, une réflexion sur la durabilité potentielle est indiquée dans le but



d'identifier les obstacles et les mesures d'adaptation pour renforcer cet aspect dans la conduite du projet.

Appropriation aux différents niveaux et soutien /engagement de l'Etat

L'appréciation et l'appropriation par les bénéficiaires finaux (R1 et R2) sont satisfaisantes, notamment dans les zones à très forte pression sur les ressources ligneuses. Les bénéficiaires finaux (la population locale) et les autorités locales sont bien conscients des effets du changement climatique sur leur environnement. Ils en observent quotidiennement les symptômes comme les sécheresses, les inondations, la disparition de certaines espèces d'arbre, l'offre déficitaire du bois - énergie et la diminution des récoltes due à la dégradation des sols. Ces observations les rendent très sensibles aux arguments environnementaux et les demandes pour la création des Forêts Communautaires (lot 1, 2, 3), ainsi que pour les équipements moins consommateurs de bois pour la fabrication du charbon (lot 4), la cuisson (lot 5) et pour la substitution de l'énergie –bois par le gaz (lot 6) dépassent les capacités des ONG avec leurs partenaires et les services techniques chargés de validation des documents pour la reconnaissance officielle des Forêts Communautaires.

L'appréciation par l'ODEF et le service du MEDDPN chargé de la gestion des Aires Protégées est également très bon car le PALCC (R1 : subvention directe à l'ODEF et lot 3) leur permet un meilleur fonctionnement grâce aux matériels acquis (parc roulant, GPS, ...) et la réalisation d'une partie de leurs tâches principales.

Au niveau central, le PALCC est considéré comme une action phare du gouvernement togolais dans sa lutte contre le changement climatique et son extension avec l'inclusion des nouveaux domaines est déjà souhaitée. L'appréciation est bonne, néanmoins l'approbation et l'engagement restent un peu limités à cause des moyens limités. Le MEDDPN et les autres acteurs clés au niveau central pour la lutte contre le changement climatique comptent beaucoup sur les appuis externes du PALCC et des autres bailleurs de fonds pour avancer dans les volets politiques et stratégiques et dans leur gestion interne (WISDOM, suivi, coordination intersectorielle, plaidoyer et communication). L'externalisation significative aux consultants externes (AT CT, consultants pour les études sectorielles de vulnérabilité) dans ces domaines ne favorise pas un engagement fort et une bonne approbation par les leaders et institutions nationales, bien limités par les moyens.

Capacités techniques :

Les technologies vulgarisées par les ONG et l'ODEF auprès des populations sont en adéquation avec leurs capacités. La production et la plantation des arbres, les techniques de conservation des sols et de protection contre les feux de brousse sont vulgarisées depuis très longtemps au Togo. La carbonisation améliorée, les Foyers Améliorés et la cuisson à gaz présentent des technologies qui ont déjà fait preuve de leur adaptation au contexte togolais, et qui sont maîtrisables par les bénéficiaires finaux. Les réseaux de vulgarisation (R2) mis en place par les ONG comptent sur les bénéficiaires pour les acteurs locaux (soudeurs, construction des foyers améliorés, revendeurs), critère important pour la durabilité de l'action. Les Forêts Communautaires ne sont également pas une nouveauté, néanmoins un besoin de renforcement des connaissances de gestion des FC et de l'organisation interne des bénéficiaires s'impose. Les appuis-conseils par les ONG contractées dans ce domaine sont nécessaires et programmés pendant leur 2^{ème} et 3^{ème} année de la mise en œuvre des projets.

Les appuis aux universités de Lomé et Kara (R 3.8 : construction /réhabilitation des centres de recherche et équipement, prise en charge des recherches sur le changement climatique) renforcent sans doute durablement les capacités techniques des universités et vont contribuer à la réputation des universités dans le domaine du changement climatique.



Avec l'outil WISDOM (R 3.5), le MEDDPN veut se doter d'un outil programmatique en matière de la biomasse énergie ; grâce aux résultats de cet outil, le ministère est en train de préparer un ensemble d'arguments pour demander au gouvernement de mettre un accent sur la réglementation du charbon de bois. Néanmoins, la durabilité de cet outil va dépendre de la gestion et actualisation régulière des données et elle ne peut pas être estimée à ce stade.

Capacités institutionnelles et financières :

Les ONG responsables œuvrent déjà à la mise en place des conditions d'une durabilité de leurs interventions par (i) R1 : le renforcement des capacités des comités locaux de gestion, notamment des Forêts Communautaires, et des organisations locales existantes pour les AGR; (ii) R2 : la formation des charbonniers, celle des artisans fabricants des FA, l'appui pérenne aux utilisateurs des systèmes gaz par la micro finance et l'appui pour la mise en œuvre des Plans Simples de Gestion (PSG) des plantations à vocation de bois – énergie. Le renforcement des capacités locales fait partie des activités clés des projets des ONG (R1 et R2) et présente une continuation des processus de responsabilisation engagés au niveau local.

Néanmoins, beaucoup de comités de gestion ont été mis en place par les ONG, notamment pour les Forêts Communautaires (R1). Mais les comités locaux de gestion sont encore jeunes. Le niveau d'attente d'être appuyé est élevé et très peu des comités fonctionnent de façon autonome. Dans l'avenir, la reconnaissance officielle des Forêts Communautaires peut permettre la sécurisation foncière des Forêts Communautaires et leur gestion durable selon un PAG. Néanmoins, les capacités des communautés locales à mettre en œuvre les PAG sont très timides et dépendent fortement des appuis externes. La stabilité des institutions de base est encore très fragile et insuffisante pour assurer la viabilité. La durée d'intervention des ONG, de 36 mois est trop courte à assurer la pérennisation des institutions de base de gestion. Le développement organisationnel et institutionnel local est un processus lent, handicapé par plusieurs facteurs externes (niveau faible d'éducation des paysans, urgences de leur vie quotidienne, moyens très limités, ...) qui vont au-delà de la responsabilité des ONG. Ceci doit être pris en compte dans la formulation d'une intervention future éventuelle. La viabilité institutionnelle à la base demande beaucoup plus que ce qui est possible dans le cadre d'un contrat de subvention avec une ONG pour un maximum de trois ans. De plus, des stratégies fiables et réalistes de mobilisation des fonds pour la gestion durable des forêts et des terres sont pratiquement absentes au niveau local. Un appui externe reste indispensable pour assurer la viabilité des actions liées au changement climatique et qui sont sous la responsabilité des organisations locales. Sans allocation de moyens financiers de la part de l'Etat aux bénéficiaires futures des Forêts Communautaires ou aux services techniques déconcentrés, ou sans une stratégie viable et réaliste pour la mobilisation de fonds et de l'investissement pour la gestion durable des Forêts Communautaires, l'appui des PTF restera indispensable pour la mise en œuvre réelle des PAG.

Par rapport aux actions dans les forêts classées (R1, subvention directe de l'ODEF), la durabilité potentielle d'action est un peu mieux vu puisque l'ODEF est une structure étatique pérenne et l'entretien des nouvelles plantations est inscrit dans les POA annuels (Plans Opérationnel d'Action). Par contre, la durabilité des actions au profit des Aires Protégées (R1, lot 3) ne peut pas être confirmée. Les réalisations dans les AP en cours par l'ONG ODIAE devront être prises en compte à l'avenir par le service technique du MEDDPN en charge de la gestion des AP. Cependant, avec le budget fourni par l'Etat toujours très insuffisant, la continuation de l'entretien des infrastructures à l'intérieur des AP est très peu probable après l'appui du PALCC au travers du contact de subvention à l'ONG ODIAE (lot 3).



Par rapport au R2 (bois – énergie), la promotion de micro-entrepreneuriat et des réseaux de vulgarisation des technologies, avec un intérêt économique pour les partenaires locaux de la vulgarisation, la durabilité potentielle des actions est assez bonne.

En ce qui concerne le R3, la durabilité potentielle est assez mitigée. En dépit de l'ensemble des appuis au MEDDPN grâce à l'Assistance Technique du PALCC (contrat AESA depuis 06/2017, AT court terme en cours pour WISDOM, les politiques et le suivi) et les appuis directs pour les études sectorielles de vulnérabilité, le plaidoyer et la coordination intersectorielle, le renforcement des capacités du MEDDPN n'a pas encore permis de dynamiser l'institution afin qu'elle puisse jouer véritablement un rôle pro-actif dans le domaine du changement climatique. Les capacités du MEDDPN à développer et à mettre en œuvre des documents et des stratégies clés ainsi qu'à intégrer de manière transversale le changement climatique dans les différents secteurs, restent encore très limitées sans appui externe. Il faudra également que des moyens financiers soient prévus pour la gestion et le bon fonctionnement du nouvel outil WISDOM au sein du MEDDPN et pour assurer un service continu et durable. Le MEDDPN attend toujours des appuis externes pour la création de nouveaux documents sans vraiment s'engager et sans mettre en œuvre les plans existants. Par exemple, un appui supplémentaire du PALCC est souhaité pour les Aires Protégées, même si la sécurisation des acquis du projet actuel n'est pas encore effective. En plus, les plans existants dont le Plan d'Action National et le Programme d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA, 2008) existent depuis longtemps sans mise en œuvre significative. Un avancement des processus du R3 au sein du MEDDPN, notamment la mise en œuvre des stratégies et plans, est très peu probable sans continuation d'appui.

Le résumé des analyses des différents aspects de la viabilité potentielle amène la mission à la notation « moyennement insuffisante ». La durabilité est toujours le critère d'évaluation le plus difficile à atteindre dans les domaines liés à la gestion durable des ressources naturelles. Malgré une bonne appropriation, des grandes insuffisances existent au niveau de la durabilité institutionnelle et financière. Une continuation des efforts pour la pérennisation des atouts reste indispensable au-delà du PALCC si on ne veut pas perdre les acquis du PALCC.

2.5 Impact potentiel

Questions clés

Les actions mises en œuvre ont - elles eu un effet positif sur les différents groupes ciblés ?

Le projet est au stade de mise en œuvre des premières activités du terrain, il n'existe pas encore d'impact réel significatif des réalisations. L'analyse de l'impact doit se limiter à l'analyse de l'impact potentiel et aux premières observations.

Par rapport aux résultats 1 et 2 :

Economique :

Les R1 et R2 du PALCC ont un impact économique potentiel positif sur l'amélioration des conditions de vie de la population. Les AGR planifiées (apiculture maraichage, petit élevage, aménagement des aires de séchage, transformation de produits agricoles et produits forestiers non ligneux) de l'ODIAE (lot 2 et 3 du R1) ont le potentiel de créer des bénéfices économiques directs sous condition que leur rentabilité potentielle soit assurée et que l'action soit basée sur une conception pertinente. Cependant, les AGR n'ont pas encore commencé sur le terrain. Aussi les aménagements des AP en approche HIMO (lot 3), la sous-traitance de réalisation des pare – feu par l'ODEF et les activités de fabrication/utilisation des techniques de carbonisation et des foyers améliorés et /ou de cuisson à gaz (R2) créent des bénéfices économiques directs par la création de l'emploi payé et les communautés urbaines semblent déjà bénéficier d'une amélioration de leurs



conditions de subsistance, par l'économie sur le budget « énergie » des ménages. Ceci restera à vérifier par des enquêtes de satisfaction, à l'instar de celles prévues par l'ONG EDM (lot 6), pour l'utilisation des nouveaux systèmes à gaz. D'autres bénéfices économiques sont probables à moyen/long terme à travers l'exploitation durable des FC prévues, les plantations à vocation bois – énergie et l'augmentation de rendement des terres réhabilitées et gérées durablement. Néanmoins, ces impacts économiques ne peuvent pas être envisagés pendant la vie du projet. Pour l'instant, le nombre des bénéficiaires directs est trop limité pour avoir un impact économique significatif, mais il faut prendre en compte l'étendue des effets et le nombre des bénéficiaires potentiels des AGR, de la carbonisation améliorée, des FA, de la cuisson à gaz et des FC.

Ecologique :

Le PALCC est un programme conçu pour influencer par ses R1 et R2 le Bilan Carbone national, simultanément sur la création de la ressource bois, et sur l'économie de la ressource biomasse. Ces actions ont commencé et elles sont sur une bonne voie car elles peuvent impacter la situation de la filière bois - énergie (Offre/demande, substitution). Les actions de reboisement, des plantations à vocation bois – énergie, de la lutte anti – érosives et de renforcement des capacités de gestion des aires protégées contribuent à la réduction des pressions et à la réhabilitation des écosystèmes et des habitats naturels. Aussi le choix dans quelques endroits d'utiliser les espèces autochtones pour les actions de reboisement et d'enrichissement des forêts contribue à la réhabilitation des écosystèmes naturels. Néanmoins, une plus grande importance pourrait être encore accordée à cet aspect dans l'avenir. Mais il faut noter que toutes les actions de reboisement auront par leur nature un impact écologique mesurable uniquement à moyen – long terme et demandent un entretien et la protection des jeunes plantations au-delà de la vie des projets sous contrat de subvention pour atteindre l'impact écologique souhaité. De plus, la création des Forêts Communautaires, permettant potentiellement une gestion plus durable des ressources forestière et donc un impact écologique positif, est encore en cours et reste pour l'instant un impact écologique potentiel et à vérifier, même après la création officielle des FC. A l'échelle nationale, il faut noter que les superficies ciblées par le PALCC pour le reboisement et la gestion durable des terres et des forêts sont importantes, mais pas assez significatives au niveau national. La réplication et l'extension massive des initiatives par d'autres financements est indispensable pour atteindre une véritable amélioration de la situation écologique du Togo.

Social :

La mise en œuvre du PALCC R1 (ODEF et ODIAE lot 3) a mis en avant un impact social qui n'était pas directement prévu par le programme et qui est très positif. La relation entre les services des Eaux et Forêts dans les Forêts Classées et les Aires Protégées, les ONG et la population a connu une nette amélioration grâce à l'intégration active et payée de la population aux travaux de reboisement et de l'aménagement des sites classés. Les actions conjointes ONG/E&F ou ODEF/administration/population ont permis de créer un climat de coopération et de complémentarité entre les différents acteurs permettant une meilleure prise en compte du changement climatique. C'est un impact très important pour les interventions futures. De plus, les actions sur les terres collectives (FC, aménagements), sélectionnées à travers un processus participatif, sont aptes à renforcer la cohésion sociale des villageois.

L'intervention sur le terrain (R1 et R2) à travers des contrats de subvention au bénéficiaire surtout des ONG locales a renforcé leurs capacités. Elles sont rarement assez compétitives pendant l'évaluation des appels à propositions. Leur sélection pour les contrats de subvention du PALCC permet d'améliorer leur système interne de gestion (planification, suivi, rapportage) pour remplir les obligations contractuelles. C'est un renforcement de leurs capacités important pour les compétitions futures dans le cadre d'autres appels à proposition.



La conscience par rapport au changement climatique augmente, notamment au niveau local. La population comprend mieux la nécessité d'un engagement actif au titre individuel et collectif. Néanmoins, il faut remarquer qu'il est impossible de distinguer l'impact de la sensibilisation au changement climatique et surtout au boisement, à la gestion durable des forêts et des terres et à la filière bois – énergie provenant des projets du PALCC de l'impact résultant d'interventions précédentes dans le domaine. Tous les projets et programmes en matière de gestion durable des ressources naturelles au Togo depuis longtemps ont eu des volets de sensibilisation importants. Le niveau de sensibilité de la population aujourd'hui est le résultat de l'ensemble des interventions.

En résumé, les résultats 1 et 2 sont sur la bonne voie pour produire des impacts positifs. La notation de l'EMP est 'satisfaisante'. Néanmoins, il demeure une importante capacité d'amélioration de l'impact potentiel par une meilleure coordination et la création des synergies entre les acteurs du même résultat et entre les 2 résultats, ainsi que par un meilleur ciblage des zones et des bénéficiaires par rapport à la demande/offre en bois – énergie et aux capacités des bassins forestiers.

Par rapport au résultat 3 et les objectifs du projet :

L'impact des activités au niveau du résultat 3 est très difficile à apprécier car les activités sont peu avancées et l'impact de renforcement des capacités institutionnelles est difficile à mesurer. En tout cas, le PALCC augmente les capacités techniques et facilite la recherche scientifique des universités de Lomé et Kara et ceci pourrait contribuer à une meilleure connaissance des phénomènes du changement climatique. Les études thématiques des étudiants en master, doctorat et projet sénior, permettront au ministère de disposer de données de bases sur les changements climatiques dans différents secteurs. L'appui du PALCC au MEDDPN a permis à ce dernier de disposer actuellement d'un système d'information centralisé performant avec des cadres bien formés pour assurer son opérationnalisation. Avec l'outil WISDOM, le MEDDPN veut se doter d'un outil programmatique en matière de la biomasse énergie en se basant sur les résultats de l'outil WISDOM ; grâce aux résultats de cet outil, le ministère est en train de préparer un ensemble d'arguments pour demander au gouvernement de mettre un accent sur la réglementation du charbon de bois.

En ce qui concerne les études de vulnérabilités en cours, l'actualisation/révision des politiques, la formation des acteurs dans le domaine du CC et les capacités pour la coordination des acteurs, pour les plaidoyers et la communication ainsi que le suivi des actions, l'impact futur dépendra fortement de la valorisation des études (en dehors d'intégrer dans le 2^{ème} rapport biennal de lutte contre les changements climatiques le tourisme et les aires protégées qui n'étaient pas couverts), la mise en œuvre des politiques et de l'utilisation/application futures continue et régulière des nouvelles connaissances et systèmes (WISDOM, système de suivi). Ceci ne peut pas être apprécié par la mission.

Une raison importante pour l'impossibilité d'appréciation de l'impact est le fait qu'aucun indicateur des objectifs du PALCC et qu'aucun indicateur qualitatif des résultats qui n'est pas la somme simple des activités, n'est suivi, ni par le projet, ni par le MEDDPN ou une autre institution gouvernementale. Ceci présente une des faiblesses majeures du PALCC. C'est ce qui amène aussi l'EMP à l'appréciation de l'impact potentiel des R1 et R2 comme 'moyennement satisfaisant' et 'moyennement insuffisant' pour le R3.

2.6 Cohérence / complémentarité

Questions clés

Cohérence avec le programme de développement de la Commission



Peut-on dire que les activités et les produits permettent logiquement d'atteindre les objectifs ? Existe-t-il des contradictions entre les différents niveaux d'objectifs ? Y a-t-il des doublons entre les activités ?

Cohérence avec les politiques du pays partenaire et avec les interventions d'autres donateurs

Peut-on dire qu'il n'y a pas de chevauchement entre l'intervention envisagée et d'autres interventions dans le pays partenaire et/ou les interventions d'autres donateurs, en particulier des États membres ?

Tout en s'inscrivant dans les domaines prioritaires de l'AMCC+, le PALCC vient renforcer plusieurs initiatives en cours dans le secteur forestier et le développement rural au Togo en réponse aux effets de la variabilité et de la dérégulation climatique. Ces initiatives concernent notamment : la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts (REDD+) ; la conservation et la gestion durable des forêts, l'accroissement du stock de carbone ; la préservation de la biodiversité ; la mise en œuvre de la Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) et de ses axes stratégiques développés dans le Programme National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) ; le Plan National de Reboisement (PNR), la Stratégie Nationale de Gestion des Feux de Végétation (SNGFV). Le PALCC s'inscrit également dans le cadre de la SCAPE et du PND actuel. Il est en phase avec le 6ème programme d'action pour l'environnement de l'UE (intégration des objectifs de protection de l'environnement et des Changements Climatiques dans les politiques de développement communautaire, la protection et la promotion du développement durable des forêts et l'amélioration de l'information et des données relatives à la protection de la nature et à la biodiversité). Le projet est bien cohérent avec les programmes nationaux et internationaux dans le domaine (cf. chapitre pertinence).

Le PALCC est bien complémentaire aux interventions déjà en cours ou prévues dans le cadre de la coopération UE-Togo (9^{ème}, 10^{ème}, 11^{ème} FED). Ces interventions, dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement (notamment la prévention des inondations par divers aménagements d'assainissement pluvial dans les centres urbains (PAUT II – 43M€ 10^{ème} FED), la gestion intégrée de la ressource en eau, la gestion des déchets (PEAT I et II – 20 et 30 M€ 11^{ème} FED) et de l'énergie (sous-secteur de l'électricité, comprenant en particulier la promotion et le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique), (PASET I 45M€ dont 15 M€ de l'UE ; 11^{ème} FED), adressent toutes d'autres secteurs et domaines en lien direct avec les changements climatiques. De plus, la délégation des fonds FED à l'AFD pour le PAUT II et le PEAT et d'autres financements des grands programmes par plusieurs bailleurs de fonds assurent qu'il n'y a pas de contradictions ou de doublons des activités.

Le PALCC permet de mettre à l'échelle les activités et les expériences de la coopération allemande (GIZ), qui est depuis longtemps un des partenaires le plus actif dans le domaine (Programme d'Appui au REDD+ Readiness et à la réhabilitation des forêts au Togo (ProREDD), Programme pour le Développement rural y compris l'agriculture (ProDRA), Appui à l'élaboration du Plan National d'Adaptation). Cependant, les zones d'intervention de la GIZ sont limitées autour des 3 villes (Tsévié, Kpalimé et Sokodé) situées dans 3 régions sur 5 au Togo. Le PALCC permet l'extension des activités et la réplication des bonnes expériences dans toutes les régions du Togo.

Nonobstant, des importants financements et interventions des bailleurs de fonds (UE, GIZ, AFD, BM, BOAD, BAD, PNUD, FAO) dans les domaines du changement climatique, très peu ciblent la déforestation et la filière de l'énergie traditionnelle, identifiées comme des problématiques clés du changement climatique. En prenant en compte ces domaines, le PALCC est complémentaire comparé à d'autres initiatives des PTF, principalement dans les



secteurs de l'agriculture, de l'énergie moderne, de l'eau, de l'assainissement et de la protection côtière.

On constate, d'une manière générale, un niveau satisfaisant de coordination d'actions dans le domaine du changement climatique. Le Comité National de la CPDN (Contribution Prévues Déterminées Nationales), regroupant tous les acteurs (institutions étatiques, PTF, société civile, secteur privé, ONG internationales), se réunit, appuyé par le PALCC R3, au moins 2 fois/an. Tous les projets appuyés par les PTF dans le domaine de changement climatique s'inscrivent dans la SCAPE /le PND et correspondent aux priorités identifiées dans la CPDN. De plus, la coordination des activités est assurée par des rencontres régulières des groupes thématiques des PTF.

Au niveau national, la coordination dans le domaine de changement climatique est principalement assurée par le Comité National de la CPDN, appuyé par le PALCC, et la participation réciproque des Ministères aux comités de pilotage des différents projets. Néanmoins, il apparaît nécessaire de questionner sur les synergies et complémentarités concrètes développées entre le MEDDPN, Ministère de tutelle du PALCC, et les projets et programmes dans le domaine de changement climatique sous tutelle d'un autre Ministère sectoriel, notamment du MME et des Ministères en charge de la gestion de l'eau et de l'assainissement, de l'urbanisme, du tourisme et de l'agriculture. Il demeure un important potentiel à développer les synergies interministérielles concrètes dans le domaine du changement climatique.

Toutes les institutions indiquées font partie du comité de pilotage (COPIL) du PALCC. Mais uniquement une seule réunion de ce cadre de concertation a eu lieu le 21 novembre 2019. Cela reste largement insuffisant pour assurer une bonne coordination et la création des synergies. Mais elle s'explique par le démarrage tardif des projets concrets du terrain et une amélioration de l'organisation du COPIL dans l'avenir est très probable.

La mission juge la cohérence et la complémentarité du projet moyennement satisfaisantes. Il y a encore des potentialités de synergies à développer, notamment au niveau central avec le MME dans le secteur des énergies, pour la meilleure intégration des changements climatiques dans les politiques sectorielles et sur le terrain entre les ONG et les acteurs locaux impliqués dans le reboisement et dans la filière d'énergie - bois (R1 et R2). Néanmoins, il faut prendre en compte que les projets du terrain des ONG ne sont opérationnels que depuis un court laps de temps (lancement dans les régions pour plusieurs en avril /mai 2019), les synergies n'ont pas fait l'objet de l'appel aux propositions et les études sectorielles pour une meilleure prise en compte de la vulnérabilité aux changements climatiques dans le tourisme, les aires protégées et les scénarii socio-économiques (R 3.1) sont encore en phase de validation.

2.7 Valeur ajoutée communautaire

Questions clés

Dans quelle mesure le partage des rôles entre la Commission européenne et les États membres a-t-il contribué à optimiser l'impact de l'aide ?

Le PALCC sous financement de l'UE est très important pour mettre à l'échelle les initiatives des Etats membres dans le domaine des changements climatiques, notamment de la coopération allemande (GIZ). En prenant en compte les résultats importants des projets ProREDD (Programme d'Appui au REDD+ Readiness et à la réhabilitation des forêts au Togo) et ProDRA (Programme pour le Développement rural y compris l'agriculture) de la GIZ qui interviennent uniquement dans 3 zones (Tsévié, Kpalimé et Sokodé) de 3 régions du Togo, le PALCC permet par ses résultats 1 et 2 l'extension des activités dans les domaines de GDT/reboisement et des foyers améliorés dans tout le pays. De plus, le PALCC contribue



de façon significative à la mise en œuvre des priorités de la CPDN, étant le plan opérationnel de la PNACC. L'élaboration de la PNACC a été appuyée par la GIZ depuis 2014.

De plus, les subventions aux ONG (R1 et R2) présentent une continuation du renforcement des capacités des OSC dans le domaine environnemental, engagé par l'UE au Togo depuis le 9^{ème} FED.

Par son résultat 3, le PALCC vise le renforcement institutionnel des principaux acteurs dans le domaine des changements climatiques, en premier lieu le MEDDPN et le fonctionnement du Comité national de la CPDN. Les études de base et formations réalisées dans le cadre du PALCC pour l'accès à d'autres financements (fonds verts, ...) des actions de la lutte contre les changements climatiques sont importantes pour l'ensemble des autres acteurs clés européens (UE FED, GIZ, AFD) et internationaux (PNUD, BM, BAD, BOAD, FAO). Le renforcement des capacités en suivi et de la connaissance scientifique par les recherches des universités sont également des valeurs ajoutées du PALCC pour tous les acteurs. Elles visent à faciliter la prise de décisions futures dans le domaine du changement climatique.

La valeur ajoutée du PALCC est satisfaisante, néanmoins elle est en grande partie encore potentielle. Les activités du terrain (R1 et R2) sont au début de la mise en œuvre à mi-parcours du projet. Les activités du résultat 3 ont permis la réalisation de plusieurs sous-produits nécessaires, mais elles n'ont pas encore eu un impact significatif sur les capacités institutionnelles du MEDDPN et des autres acteurs.

2.8 Thèmes transversaux

- Egalité de genre

La prise en compte des aspects d'égalité de genre est satisfaisante au niveau des ONG (R1 et 2). Toutes font la distinction entre hommes et femmes bénéficiaires dans leur rapportage narratif et plusieurs ont précisé les indicateurs du CL selon le genre. Des actions d'émancipation des femmes sont en cours par plusieurs ONG en favorisant les femmes comme vulgarisatrice (EDM : vulgarisation des systèmes gaz, AGAIB : vulgarisation des FA par les femmes potières) ou dans les activités prévues pour les AGR. L'engagement des femmes dans les projets renforce leur position dans la société et leurs revenus. Les aspects genres sont également pris en compte dans la composition du personnel de plusieurs ONG.

La situation est différente au niveau du PALCC dans sa globalité et de l'ODEF. Ni les DTA de la convention de financement, ni le DPP et ses rapports périodiques, ni les rapports de l'AT ne mentionnent les aspects genres. Aucun indicateur du PALCC n'est différencié selon le genre. La situation est identique pour l'ODEF, où les aspects genres font défaut à tous les niveaux. Seule la présence de femmes dans les comités d'évaluation a été bien respectés avec la présence de 3 femmes dans chacun des 2 comités d'évaluation des propositions des projets des ONG.

- Environnement et changements climatiques

Les aspects de respect de l'écosystème et de l'habitat naturel, de la conservation et l'utilisation rationnelle des ressources forestières et des terres, ainsi que l'adaptation et l'amélioration des technologies de la filière bois – énergie dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques sont au cœur de ce projet. Le projet a été spécifiquement formulé dans le but de répondre à ces aspects. L'intégration de ces aspects se retrouve dans tous les documents de la planification du PALCC, incluant les différents projets sous contrat de subvention.



- Principe « Leave No-One Behind »

La planification des activités de terrain (R1 et R2) est socialement orientée. Par rapport au R1, elles sont prévues au titre communautaire au profit de toutes les organisations de base engagées dans le reboisement, la lutte anti - érosive et la gestion des Aires Protégées avec leurs zones périphériques et les Forêts Communautaires. Les AGR prévues adressent toutes associations / groupements de base dans le but d'améliorer leur économie locale. L'approche HIMO (lot 3) permet la création de l'emploi payé, accessible pour tous ceux qui sont prêt à faire le travail. Les appuis au titre du R2 favorisent les petits techniciens locaux (soudeurs, charbonniers, constructrices des Foyers Améliorés, revendeurs) et EDM (lot 6) a mis en place un système de micro – finance pour faciliter l'acquisition de l'équipement à gaz aux gens pauvres.

En résumé, la prise en compte des aspects transversaux est satisfaisante pour les ONG des R1 et 2. Cependant, elle est très insuffisante en ce qui concerne l'aspect genre dans la conception et le rapportage du PALCC et de l'ODEF.

2.9 Visibilité

Les lignes directrices du manuel de communication et de visibilité pour les actions extérieures de l'Union européenne sont respectées en ce qui concerne les logos sur les différents rapports, les biens matériels, les panneaux de signalisation des actions sur le terrain. De plus, chaque ONG a sa propre stratégie de communication et de visibilité. Les outils mis en place sont très diversifiés, incluant des ateliers locaux et centraux de restitution et de concertation, des méthodologies et guides techniques, des émissions thématiques via la radio et la presse, des sites internet et Facebook, des dépliants, un périodique d'information du PALCC, casques, stylos, T-shirts et des stands à la foire internationale de Lomé et pendant la semaine de la diplomatie climatique de l'UE. Au niveau international, on remarque la participation du PALCC à la COP 25 et le plaidoyer au siège AMCC+ Bruxelles (EDD) pour la présence du PALCC aux *European Development Days*.

Le PALCC dispose d'une page Web logée sur le site du MEDDPN (<https://environnement.gouv.tg/node/346>), ainsi qu'une page Facebook (<https://www.facebook.com/palcctogo>) où ses activités sont relayées et partagées. De plus, la mise à disposition des rapports clés existants téléchargeables est en cours. L'AMCC dans sa globalité est présentée également sur le site du GCCA (AMCC en français) de l'UE dans la partie du Togo.

Un plan de communication et de visibilité du PALCC a été développé par l'UGP avec l'appui de l'AT et a été validé par la CAON/DUE pendant le DPP1. L'UGP dispose depuis sa mise en place en juillet 2017 d'un volontaire chargé de la communication et de la visibilité du PALCC. De plus, une assistance technique à court terme a été mobilisée pour la mise en œuvre du plan de communication et de visibilité, pour le développement des sites internet ainsi que pour la vidéo de présentation du PALCC pendant la COP 25. On constate une bonne mise en œuvre du plan de communication et des actions de visibilité. Néanmoins, la visibilité des actions sur le terrain est encore limitée vu que les ONG sont après une année de mise en œuvre de leurs projets, juste au début des actions concrètes sur le terrain et le résultat 3 n'a pas beaucoup de visibilité à l'exception des constructions pour les universités. Pour l'instant, la visibilité du PALCC est suffisante, néanmoins une plus forte visibilité des actions concrètes sur le terrain serait souhaitable. Elle est probable dans l'avenir avec la concrétisation des actions des ONG qui se trouvent actuellement en grande partie au début d'implémentation de leurs activités sur le terrain.



3. Conclusion et recommandations

3.1 Conclusions (Performance globale)

Après des difficultés de démarrage, créant un retard significatif, la mise en œuvre réelle a commencé à partir du deuxième semestre 2018 / début 2019 pour les ONG (à l'exception de la subvention directe à l'ODEF, qui a démarré déjà en février 2018). Cette courte période des activités sur le terrain ne permet pas encore l'obtention de résultats très significatifs, néanmoins les actions des ONG sont sur la bonne route et la performance globale du projet est en cours d'amélioration. Elle est jugée pour l'instant 'moyennement satisfaisante' par la mission, avec une distinction entre 'satisfaisant' pour les R1, R2 et l'Assistance Technique et 'moyennement insuffisante' pour le R3 et la gestion globale du projet. Le projet est en bon voir, mais il a besoin de plus de temps pour arriver aux résultats attendus et pour répondre aux urgences pertinentes dans le domaine. Une continuation du projet est recommandée par l'EMP, ainsi que une prolongation du projet et aussi une deuxième phase pour permettre de traiter les urgences pertinentes dans le domaine, impossibles à intégrer dans la phase actuelle du PALCC.

La notation globale par la mission d'évaluation à mi-parcours des critères principaux d'évaluation se présente aujourd'hui comme suit :

Critère	Tres Satis-faisante	Satis-faisante	Moyennement Satisfaisante	Moyennement Insuffisante	Insuffisante	Très insuffisante
Pertinence		X				
Efficacité		X (ONG, ODEF, AT)		X (UGP, R3)		
Efficience		X (ONG, AT)	X (ODEF)	X (UGP, R3)		
Durabilité (potentielle)				X		
Impact (potentiel)			X (ONG, ODEF)	X (R3)		
Cohérence			X			
Valeur ajoutée		X				
Thèmes transversaux		X (ONG)				X (ODEF, AT, UGP) pour les aspects genre)
Visibilité		X				
Notation globale	Moyennement Satisfaisante ('Satisfaisante' pour R1, R2 et l'AT et 'Moyennement Insuffisante' pour R3 y inclut la gestion par l'UGP)					

Principaux acquis du projet	Principaux problèmes du projet
Avancement relativement bon des projets pertinents des R1 et R2 en peu de temps	Retard de la mise en œuvre réelle à cause d'une faible efficacité et efficience de l'UGP et de l'AT au début
Quelques projets mis en place par des ONG utilisent une approche innovante et porteuse à moyen terme, notamment EDM (lot 6).	Faiblesses persistantes de suivi et de gestion du PALCC (UGP, COPIL)
Bonne prise en compte des aspects	Contraintes budgétaires pour continuer les



'genre' par les ONG	activités du R3 et le fonctionnement de l'UGP jusqu'à la fin du projet (faiblesses de planification et de suivi financiers)
	Avancement très mitigé/non existant des volets politiques et inter - ministériels du R3
	Non – développement des synergies et complémentarités entre R1 et R2 et entre les acteurs du même résultat
	Viabilité potentielle très peu probable, notamment pour les FC et AP sans financement externe après le PALCC

3.2 Enseignements tirés

- Un très bon pilotage, assurant une planification stratégique, la maîtrise des procédures administratives et le lancement des sous - contrats à temps, est indispensable dès de démarrage jusqu'à la fin d'un programme complexe comme le PALCC.
- Une assistance technique très performante est fortement souhaitable, surtout pendant la phase de démarrage d'un programme complexe comme le PALCC
- La mise en œuvre d'un projet à travers des Devis – Programmes implique des procédures administratives compliquées et lentes et elle est peu efficiente par rapport à d'autres modalités (contrat de subvention, contrat de service). Une favorisation maximale des modalités de la mise en œuvre autres que le DPP semble être indiquée pour les projets futurs.
- Le caractère inter - sectoriel des changements climatiques est bien connu, mais très peu pris en compte. L'attachement au Ministère chargé de l'environnement des volets pour le renforcement de la transversalité du CC au niveau politique, est peu porteur.
- Le cadre logique n'est pas un exercice à faire, mais un outil de gestion. Bien maîtrisé et appliqué, il peut remplacer beaucoup de rapports rédigés pendant un projet ou un programme.
- Chaque investissement dans l'action demande aussi un investissement considérable dans son suivi.
- Les investissements dans le boisement et la foresterie demandent des interventions à moyen /long terme pour obtenir un impact significatif. Une durée de moins de 5 ans pour un projet comme le PALCC et de 3 ans pour les subventions des ONG sont largement insuffisantes dans ce domaine et demandent une révision des conditions contractuelles futures.

3.3 Recommandations

Recommandations principales

Les recommandations adressent l'UGP, le MEDDPN, les acteurs des résultats 1 et 2 (ONG, ODEF), la CAON, le gouvernement et la DUE. La ou les cibles les plus concernées de chaque recommandation spécifique sont indiquées à la fin de la recommandation.

Par rapport à la gestion, au suivi et rapportage

- Assurer un fonctionnement du COPIL et du CTS selon les prévisions pour permettre une meilleure communication entre les concernés et la prise des décisions importantes plus fréquente par tous les concernés (MEDDPN, CAON)
- Etablir/renforcer la coopération avec le Ministère de l'Energie (MME) notamment dans le domaine des alternatives au bois – énergie (MEDDPN, CAON, ONG R2, projets UE dans le domaine d'énergie)



- R3 : Se concentrer sur les activités essentielles pour terminer les engagements déjà pris et éviter toutes actions supplémentaires pour répondre aux contraintes budgétaires (UGP)
- Assurer un suivi technique plus régulier et mieux documenté des activités des résultats 1 et 2 par l'UGP du PALCC (UGP)
- Utiliser le CL comme outil de gestion et assurer le suivi des indicateurs qualitatifs au niveau des objectifs et résultats (UGP)
- Améliorer le rapportage périodique (DPP) par l'inclusion d'un résumé d'avancement des contrats de subventions (activités de l'ODEF et des ONG) et insérer un paragraphe par rapport aux aspects genre (UGP)

Par rapport au Cadre Logique

- Insérer au moins 1 indicateur spécifique aux Aires Protégées dans le résultat 1 (UGP)
- Compléter le Cadre Logique du PALCC par des indicateurs qualitatifs des résultats, notamment pour caractériser l'impact des activités. Pour le R2, sur les bilans Offre/demande des bassins d'approvisionnement en nombre de tonnes (TeB) produites, nombre de tonnes économisées, ou % de réduction de déficits des bilans régionaux offre/demande...) (UGP)
- Compléter le Cadre Logique par la définition des ciblés manquant et l'affinement des indicateurs/ciblés indiqués par rapport aux aspects 'genre' (UGP)
- Enlever l'activité 3.2 (Préparation de dossiers pour l'accès à des financements climatiques : formations des acteurs des secteurs publics privés et ONG/OSC en élaboration des projets éligibles aux fonds Climat) et l'indicateur correspondant du R3 et réaliser la réallocation des jours restant de l'assistance technique court terme dans ce domaine à d'autres besoins exprimés par le MEDDPN. Les activités sont prises en charge par d'autres financements (UGP)

Par rapport à l'efficacité des actions de terrain (R1 et R2)

- Favoriser la collaboration/synergie entre les acteurs de reboisement/gestion durable des forêts (ONG, ODEF du R1) et ces actifs dans le domaine des foyers améliorés (ONG Lot 4 et 5 du R2 pour regrouper les interventions autour des bassins d'approvisionnement) (ONG, ODEF)
- R1 : Accélérer l'élaboration du PAG des AP de Sirka et de Doungh pour qu'ODIAE (lot 3) puisse commencer la mise en œuvre des activités du PAG (ODEF)
- R1 : Accélérer la reconnaissance officielle des Forêts Communautaires prévues pour permettre l'obtention des impacts visibles des activités d'aménagement/de la gestion durable des FC pendant la vie du projet
- R2 : Concentrer et harmoniser les actions des ONG dans les régions /préfectures les plus déficitaires en bois - énergie (exploitation des données du WISDOM)
- R2 : Favoriser une synergie de collaboration et d'intervention entre les ONG, en matière de sensibilisation à l'utilisation des FA et des systèmes gaz ; d'accès aux crédits pour l'acquisition des équipements améliorés (ONG R2)

Par rapport à l'avenir

- Accorder une extension de 6 mois au PALCC avec un budget respectif pour assurer le suivi et pour permettre la finalisation ainsi que la capitalisation des actions sous contrat de subvention pendant la vie du projet (DUE)
- Prévoir et préparer un PALCC 2 ou une phase 2 pour répondre aux besoins exprimés par le COPIL qui ne peuvent pas trouver une solution pendant ce projet avec sa durée et ses ressources limitées (1) MEDDPN : Appui à la formation des écogardes ; (2) Aménagement d'un espace vert en accord avec le MUCV ; (3) Intensification des actions en faveur de la résilience des AP aux CC, notamment de l'OKM. Une prise en compte

**Evaluation à mi-parcours du Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement
Climatique (PALCC)**



d'appui aux Forêts Communautaires, notamment pour la mise en œuvre des PAG serait également souhaitable pour leur viabilité (DUE, CAON, MEDDPN).



Les recommandations par acteur se présentent de façon suivante :

Acteurs	Recommandations par rubrique			
	gestion, suivi et rapportage	Cadre Logique	efficacité des actions de terrain (R1 et R2)	l'avenir
MEDDPN	Assurer un fonctionnement du COPIL et du CTS selon les prévisions pour permettre une meilleure communication entre les concernés et la prise des décisions importantes plus fréquente par tous les concernés			Prévoir et préparer un PALCC 2 ou une phase 2 pour répondre aux besoins exprimés par le COPIL qui ne peuvent pas trouver une solution pendant ce projet avec sa durée et ses ressources limitées (1) MEDDPN : Appui à la formation des écogardes ; (2) Aménagement d'un espace vert en accord avec le MUCV ; (3) Intensification des actions en faveur de la résilience des AP aux CC, notamment de l'OKM. Une prise en compte d'appui aux Forêts Communautaires, notamment pour la mise en œuvre des PAG serait également souhaitable pour leur viabilité
	Etablir/renforcer la coopération avec le MME notamment dans le domaine des alternatives au bois – énergie			
CAON	Assurer un fonctionnement du COPIL et du CTS selon les prévisions pour permettre une meilleure			Prévoir et préparer un PALCC 2 ou une phase 2 pour répondre aux besoins exprimés par le COPIL qui ne peuvent pas trouver une solution pendant ce



	communication entre les concernés et la prise des décisions importantes plus fréquente par tous les concernés			projet avec sa durée et ses ressources limitées (1) MEDDPN : Appui à la formation des écogardes ; (2) Aménagement d'un espace vert en accord avec le MUCV ; (3) Intensification des actions en faveur de la résilience des AP aux CC, notamment de l'OKM. Une prise en compte d'appui aux Forêts Communautaires, notamment pour la mise en œuvre des PAG serait également souhaitable pour leur viabilité
	Etablir/renforcer la coopération avec le MME notamment dans le domaine des alternatives au bois – énergie			
DUE	Etablir/renforcer la coopération avec le MME notamment dans le domaine des alternatives au bois – énergie			Accorder une extension de 6 mois au PALCC avec un budget respectif pour assurer le suivi et pour permettre la finalisation ainsi que la capitalisation des actions sous contrat de subvention pendant la vie du projet
				Prévoir et préparer un PALCC 2 ou une phase 2 pour répondre aux besoins exprimés par le COPIL qui ne peuvent pas trouver une solution pendant ce projet avec sa durée et ses



				ressources limitées (1) MEDDPN : Appui à la formation des écogardes ; (2) Aménagement d'un espace vert en accord avec le MUCV ; (3) Intensification des actions en faveur de la résilience des AP aux CC, notamment de l'OKM. Une prise en compte d'appui aux Forêts Communautaires, notamment pour la mise en œuvre des PAG serait également souhaitable pour leur viabilité
UGP	R3 : Se concentrer sur les activités essentielles pour terminer les engagements déjà pris et éviter toutes actions supplémentaires pour répondre aux contraintes budgétaire	Insérer au moins 1 indicateur spécifique aux Aires Protégées dans le résultat 1		
	Assurer un suivi technique plus régulier et mieux documenté des activités des résultats 1 et 2 par l'UGP du PALCC	Compléter le CL du PALCC par des indicateurs qualitatifs des résultats, notamment pour caractériser l'impact des activités. Pour le R2, sur les bilans Offre/demande des bassins d'approvisionnement en nombre de tonnes (TeB) produites, nombre de tonnes économisées, ou % de réduction de déficits des bilans régionaux offre/demande...)		
	Utiliser le CL comme outil	Compléter le CL par la définition		



	de gestion et assurer le suivi des indicateurs qualitatifs au niveau des objectifs et résultats	des ciblés manquant et l'affinement des indicateurs/ciblés indiqués par rapport aux aspects 'genre' Enlever l'activité 3.2 (Préparation de dossiers pour l'accès à des financements climatiques : formations des acteurs des secteurs publics privés et ONG/OSC en élaboration des projets éligibles aux fonds Climat) et l'indicateur correspondant du R3 et réaliser la réallocation des jours restant de l'assistance technique court terme dans ce domaine à d'autres besoins exprimés par le MEDDPN. Les activités sont prises en charge par d'autres financements		
	Améliorer le rapportage périodique (DPP) par l'inclusion d'un résumé d'avancement des contrats de subventions (activités de l'ODEF et des ONG) et insérer un paragraphe par rapport aux aspects genre			
ODEF			Favoriser la collaboration/synergie entre les acteurs de reboisement/gestion durable des forêts (ONG, ODEF du R1)	
			R1 : Accélérer l'élaboration du PAG des AP de Sirka et de Doungh pour qu'ODIAE (lot 3)	



			puisse commencer la mise en œuvre des activités du PAG	
ONGs	Etablir/renforcer la coopération avec le MME notamment dans le domaine des alternatives au bois – énergie		Favoriser la collaboration/synergie entre les acteurs de reboisement/gestion durable des forêts (ONG, ODEF du R1) et ces actifs dans le domaine des foyers améliorés (ONG Lot 4 et 5 du R2 pour regrouper les interventions autour des bassins d'approvisionnement)	
			R1: Accélérer la reconnaissance officielle des FC prévues pour permettre l'obtention des impacts visibles des activités d'aménagement/de la gestion durable des FC pendant la vie du projet	
			R2 : Concentrer et harmoniser les actions des ONG dans les régions /préfectures les plus déficitaires en bois - énergie (exploitation des données du WISDOM)	
			R2 : Favoriser une synergie de collaboration et d'intervention entre les ONG, en matière de sensibilisation à l'utilisation des FA et des systèmes gaz ; d'accès aux crédits pour l'acquisition des équipements améliorés	



4. Annexes du rapport

4.1 Termes de référence de l'évaluation

Contrat Cadre SIEA 2018 - LOT 2 Infrastructure, croissance durable et emplois
EuropeAid/138778/DH/SER/multi Numéro CRIS DCI-ENV/2016/039-289 Pouvoir
adjudicateur : Délégation de l'Union européenne au Togo

TERMES DE RÉFÉRENCE SPÉCIFIQUES

Evaluation à mi-parcours du PROGRAMME D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LE
CHANGEMENT CLIMATIQUE (PALCC)

1. CONTEXTE

1.1 Contexte du pays / de la région / du secteur concerné

Le Togo couvre une superficie de 56 600 km² pour une population actuelle estimée à plus
de 7 000 000 habitants. Près de 40% de la population est urbaine, dont environ 25% vit à
Lomé.

Après les années de crise sociopolitique qui ont mis à mal l'économie nationale, le Togo a
mis en oeuvre des réformes de grande envergure à travers des stratégies de réduction de la
pauvreté (DSRP-I, DSRP-C, SCAPE) qui ont permis d'inverser la tendance à la détérioration
des indicateurs macroéconomiques et sociaux et de retrouver le chemin d'une croissance
positive et de plus en plus forte. Entre 2006-2015, le taux moyen de croissance du PIB réel
dépasse 5%, l'incidence de la pauvreté a diminué de 6,6 points de pourcentage, l'emploi a
connu des progrès notables et l'indice de développement humain s'est amélioré.

La mise en oeuvre de la SCAPE arrivant à son terme en 2017, les autorités togolaises ont
décidé de doter le pays d'un Plan national de développement (PND) pour la période 2018-
2022. Nouveau cadre de référence en matière de développement, le PND entend concilier et
traduire les ambitions d'émergence et de développement durable à travers la transformation
structurelle de l'économie et la professionnalisation des différents secteurs des chaînes de
valeurs, l'accélération de la croissance, la réduction de la pauvreté et des inégalités et la
préservation de l'environnement. Cet exercice se déroule dans un contexte marqué, certes,
par des défis majeurs, mais également par des opportunités dont l'exploitation judicieuse
peut permettre l'émergence économique à long terme.

La nouvelle approche imprimée au PND repose sur trois axes stratégiques qui s'appuient sur
les défis majeurs dégagés du diagnostic de la situation économique, sociale et
environnementale à savoir : - Axe stratégique 1 : mettre en place un hub logistique
d'excellence et un centre d'affaires de premier ordre dans la sous-région ;

- Axe stratégique 2 : développer des pôles de transformation agricole, manufacturiers et
d'industries extractives ;

- Axe stratégique 3 : consolider le développement social et renforcer les mécanismes
d'inclusion.

L'axe 1 positionne la mise en oeuvre des grands investissements en infrastructure logistique
et d'affaires comme le principal gisement de la croissance à court terme. Il vise la mise en
place d'un hub logistique d'excellence et d'un centre d'affaires de premier ordre dans la



sous-région, notamment à travers une amélioration des infrastructures existantes et de la connectivité multimodale et des TIC. L'axe 2 vise le développement industriel dans des secteurs créateurs de valeur ajoutée et significativement tournés vers l'exportation (agrobusiness, manufacture) et la satisfaction de la demande interne. Ce développement industriel a vocation à soutenir la croissance à long terme de l'économie ainsi que l'activité logistique et de service. Il est le creuset de la transformation structurelle de l'économie. L'axe 3 a pour vocation première de renforcer les capacités institutionnelles et humaines appropriées pour relever les défis de développement formulés dans les axes 1 et 2. Il contribue à garantir la réalisation de l'ensemble des droits et libertés en vue du renforcement de la cohésion sociale. En outre, il vise à assurer la prise en compte effective des principes fondamentaux d'équité, d'inclusion et de durabilité dans l'ensemble du processus de mise en œuvre du PND.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PND, des thèmes transversaux ont été identifiés et pris en compte dans la planification stratégique. Ils portent en effet sur des questions de première importance pour le Togo telles que : (i) le genre, (ii) la couverture sanitaire universelle, (iii) l'emploi décent, (iv) la gouvernance, (v) le financement, (vi) l'environnement, (vii) le renforcement des capacités, (viii) l'habitat, le cadre de vie, (ix) la digitalisation de l'économie, (x) l'économie bleue, et (xi) la contribution du PND à la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

Le PND est donc fondé sur cette nouvelle approche tout en étant encadré par le Projet de société décliné dans la déclaration de politique générale du gouvernement. Il s'inspire aussi de l'agenda 2030 de développement durable, de l'agenda 2063 de l'Union Africaine et de la Vision 2020 de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Situation actuelle dans le secteur concerné

Le Togo, comme la plupart des pays de l'Afrique de l'Ouest, est confronté au phénomène du changement climatique, ainsi qu'à de nombreux problèmes environnementaux, et est listé parmi les pays les plus vulnérables au monde¹. Selon l'index JRC de vulnérabilité, le Togo obtient le score le plus élevé de tous les pays considérés pour l'objectif du programme AMCC+.

L'environnement physique, la variabilité climatique et ses effets sur les écosystèmes et les populations sont décrites dans plusieurs documents stratégiques: le Plan d'Action National d'Adaptation aux changements climatiques (PANA) de 2008, la Troisième Communication Nationale du Togo à la CCNUCC, soumise en novembre 2015, ou dans la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) élaborée pour la COP21. Il ressort de l'analyse de ces documents que les secteurs les plus touchés sont les suivants :

1. énergie : les ressources ligneuses et la biomasse, principales sources d'énergie au Togo, se raréfient sur toute l'étendue du territoire avec quelques régions particulièrement affectées. Le système d'information énergétique SIE-Togo a estimé en 2008, la demande en bois de chauffe à 1.999.000 tonnes et celui du charbon de bois à 543.000 tonnes. La biomasse énergie (bois de feu, charbon de bois, déchets végétaux) représente dans le bilan énergétique 76 % de la consommation finale totale, cette consommation a augmenté de 21 % entre 2000 et 2008. La diminution de l'offre des services écologiques des forêts et des ressources forestières sont un facteur de dégradation des terres, de perte de la biodiversité, de pénurie en bois, d'assèchement des points et plans d'eau, de régression des zones humides, etc. Cela entraîne des conséquences sur l'appauvrissement des terres, l'aggravation de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, la perte de revenus pour les producteurs et une augmentation de la pauvreté monétaire et non monétaire, ce qui pourrait entraîner des tensions sociales, voire des crises sociopolitiques. Les énergies fossiles représentant de plus en plus une part importante de la consommation d'énergie finale, notamment



pour le transport et la production d'électricité. En ce qui concerne le sous-secteur électrique, l'accès est estimé à environ 30% au niveau national, et le développement des énergies à faible émission de GES est une priorité pour l'augmentation de la capacité de production nationale (65.6 MW d'énergie hydroélectrique sont installés au Togo) ;

2. ressources en eau : l'imprévisibilité grandissante de la pluviométrie a aujourd'hui déjà des conséquences sur les récoltes, et des sécheresses ou des inondations sont de plus en plus régulièrement observées; la tendance linéaire des données de pluies de 1961 à 2012 révèle une diminution de la pluviométrie annuelle. Par rapport à la période de référence 1961-1985, les années 1986 à 2012 sont déficitaires, avec des réductions de pluies comprises entre 3 et 81mm. L'analyse de l'évolution des régimes pluviométriques révèle une altération de la répartition des pluies avec comme risques climatiques majeurs, des situations d'extrêmes sécheresses ou paradoxalement des inondations et une diminution du nombre de jours de pluie (UNFCC, 2015). Le bilan humain des inondations durant la dernière décennie est estimé à 58 blessés, 34 000 personnes déplacées, 22 129 habitations détruites, 101 ponts et ponceaux cassés défoncés et/ou emportés par les eaux et plus de 1500 ha de cultures détruites. Deux inondations majeures ont touché Lomé en 2008 et 2010, provoquant plusieurs décès et déplacements de populations. Les disponibilités en eaux sont affectées, avec une diminution des stocks, la pollution des réserves d'eau potable, l'intrusion saline dans les aquifères côtiers, voire le manque d'eau dans les barrages hydro-électriques;

3. agriculture, foresterie et affectation des terres : au Togo, l'agriculture demeure la base de l'économie, employant 60% de la population active (Koukou Ate et al, 2013). L'agriculture togolaise est cependant demeurée familiale et de subsistance et est peu moderne. En outre, en dépit d'un potentiel irrigable important dont dispose le pays, l'irrigation demeure très peu développée, sauf des aménagements de type gravitaire destinés essentiellement aux cultures vivrières dans des bas-fonds et des maraîchages autour des cours d'eau. La vulnérabilité aux aléas climatiques est donc forte, et la diminution de l'offre des produits végétaux induit une augmentation de la pauvreté. Le secteur forestier est intrinsèquement lié à l'agriculture, de par sa contribution à la préservation et la fertilité des sols. Le rythme de déboisement est resté élevé au Togo et est évalué à une disparition annuelle de 15 à 21.000 hectares contre 1.000 ha en moyenne de reboisement par an. En 2011, l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT) a estimé le taux de déboisement à 5,2% annuellement, le PAFN (Plan d'action forestier national) à 4,5%. Les taux de déboisement les plus élevés ont été observés dans la zone forestière du pays où les forêts sont plus importantes et plus riches. Les terres agricoles arables du Togo s'étendent sur environ 3,6 millions d'hectares soit 60 % de la superficie totale du pays. Mais la superficie cultivée est évaluée seulement à 1,4 million d'hectares représentant 41 % de la superficie cultivable et 25 % de la superficie totale du pays. Le problème de disponibilité en terres ne se pose pas à l'échelle nationale, mais en terme d'accessibilité et 83% de ces terres sont aujourd'hui déclarées pauvres aux plans physique et chimique (MERF, OIBT, 2010). Les problématiques de dégradation des terres rencontrées par le Togo sont susceptibles de conduire à une diminution de la productivité des terres et de la diversité biologique réduisant d'autant ses capacités d'adaptation aux changements environnementaux en général et aux changements climatiques en particulier. Depuis les années 90, la dégradation des terres s'est intensifiée et est imputable au déboisement intensif et au développement de l'agriculture extensive. Les besoins croissants en terres arables conduisent en particulier les agriculteurs à cultiver de plus en plus de terres marginales telles que les pentes raides des montagnes, très sensibles à l'érosion. Des initiatives dans le domaine de l'agroforesterie ont été lancées au Togo et se développent petit à petit. Le secteur forestier possède de plus un potentiel important pour l'atténuation du changement climatique : 65% des GES émis au Togo viennent de la Réaffectation des Terres (i.e. Déforestation)²; en 2015, les émissions agrégées nettes du Togo sont estimées à 24.545,84 Gg CO₂-e directs rejetés dans l'atmosphère. Le principal contributeur est le LULUCF³ pour 65%, suivi de l'agriculture pour 21% et l'énergie pour 15%. La tendance "sans aucune mesure" porte les émissions totales à 38.861,36 Gg CO₂-e en



2030, 11,14% de moins si les projets actuels d'atténuation sont mis en œuvre. Un objectif de -20% supplémentaire a été fixé si des fonds supplémentaires sont mobilisés et de nouveaux projets mis en œuvre.

4. établissements humains et santé : certains effets du changement climatique auront comme conséquence des relocalisations nécessaires des populations (en zone côtière, en milieu rural), d'où l'augmentation des dépenses au niveau de l'Etat, des collectivités et des ménages en vue de construire de nouveaux habitats et des infrastructures socio-économiques, pour reloger les sinistrés ou faire face à l'exode rural massif; l'évolution du climat peut générer ou amplifier le développement de maladies hydriques comme le paludisme, les diarrhées ou des affections cardio-vasculaires;

5. zone côtière : l'érosion côtière trouve probablement son origine principale dans l'édification d'ouvrages tel que le port de Lomé voire le barrage hydro-électrique d'Akossombo au Ghana. Ce phénomène, amplifié par la montée du niveau des océans, est déjà réel et s'est aggravé ces dernières années; il occasionne des pertes de biens et de ressources physiques et menace l'ensemble de la zone côtière qui concentre plus de 90 % des unités industrielles du pays. Il n'existe pas d'initiative concertée pour la gestion côtière entre les pays concernés par le phénomène.

Pour faire face à ces problèmes, le Togo s'est engagé à mettre en œuvre une politique qui traduit sa volonté de respecter les accords internationaux de lutte contre les impacts et risques des changements climatiques (Protocole de Kyoto, Accord de Paris suite à la COP21) et en matière d'environnement (Convention CITES, Convention de Vienne et le Protocole de Montréal, les Conventions de Rio et leurs Protocoles respectifs, Convention de Rotterdam, Convention de Stockholm); les dispositifs suivants ont été adoptés:

Politique Nationale de l'Environnement le 29 décembre 1998. L'objectif général de cette politique est de promouvoir une gestion globale et rationnelle de l'environnement pour améliorer le cadre de vie des populations dans la perspective d'un développement durable. Les axes stratégiques prévus pour atteindre cet objectif global sont les suivants : (i) Prise en compte des préoccupations environnementales dans les politiques, stratégies, programmes et projets sectoriels; (ii) Renforcement du cadre juridique et institutionnel de l'environnement; (iii) Intensification de l'information, éducation et communication (IEC), de la formation et de la recherche en matière d'environnement; (iv) Maîtrise de la croissance démographique; (v) Amélioration de la politique foncière et (vi) Prévention de la pollution et des nuisances.

Il existe également une politique forestière du Togo (PFT) à l'horizon 2035, adoptée en novembre 2011. En développant i) le renforcement du processus de la décentralisation, couplé à une responsabilisation des acteurs à la base, ii) l'intégration de la foresterie dans le développement rural, iii) une implication effective des acteurs privés et de la société civile dans la gestion des forêts et des systèmes de production selon une approche qui conserve l'équilibre des écosystèmes et respecte les fonctions écologique, sociale et économique des forêts, le Togo pourrait atteindre une couverture forestière de 20%, couvrir entièrement ses besoins en produits ligneux, conserver sa biodiversité et assurer une protection durable des zones à risque ainsi que les habitats de faune. La politique vise à atteindre 30% de couverture forestière à l'horizon 2050 tout en améliorant la gouvernance locale des ressources forestières. La forte pression des populations rurales sur la ressource forestière et sur les terres utilisées pour l'agriculture impactent négativement la mise en place et la perspective d'atteindre ces objectifs. Les capacités institutionnelles et financières existantes au MEDDPN sont par ailleurs insuffisantes pour mettre en application ces politiques, avec par exemple un budget national 2014 de 13 M€ seulement.

Sur le plan juridique, des textes législatifs et réglementaires ont été pris pour établir et renforcer le cadre juridique de la gestion de l'environnement. Les principaux textes sont la loi N° 2008-005 du 30 mai 2008 portant loi-cadre sur l'environnement, et la loi N° 2008-009 du



19 juin 2008 portant code forestier.

En termes de stratégie d'action/de mise en œuvre, le principal document de référence du gouvernement est le Programme d'Action National d'Adaptation (PANA) de 2008 qui identifie des secteurs vulnérables tels la zone côtière, les questions d'établissements humains, la santé, l'agriculture et les ressources en eau et la foresterie (bois-énergie notamment). Un Plan National d'Adaptation (conformément aux résolutions de la 16ème Conférence des Parties à la CCNUCC de Cancun (COP-16) de 2010) est actuellement en cours d'élaboration avec l'appui de la GIZ. La 2^{nde} Communication Nationale Initiale sur les Changements Climatiques a été soumise au secrétariat de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), la 3^{ème} a été élaborée et validée le 23 octobre 2015. Le Togo a enfin adopté le 30/09/2015 sa contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN, INDC en anglais) dans le cadre de la CCNUCC et la COP21 de Paris en décembre 2015⁴. Globalement, les fonds disponibles pour rendre le Togo et ses populations résilients aux changements climatiques restent largement insuffisants ; le besoin de financement stipulé dans la CPDN est estimé à 3,54 Milliards \$US.

Les autres initiatives qui marquent la volonté du Gouvernement togolais sont : la Stratégie nationale de renforcement des capacités pour la gestion de l'environnement, octobre 2008 ; la « Readiness Préparation Proposal » (R-PP REDD+⁵) approuvée par le FCPF (Forest Carbon Partnership Facility) en 2014 at ayant comme objectif de formuler la stratégie nationale REDD+ et de préparer (« Readiness »). La phase d'investissement de la REDD+est prévue à partir de 2019 sur des fonds additionnels; la stratégie nationale de réduction des risques de catastrophes, décembre 2009; le Cadre national des priorités à moyen terme (CNPMT) pour le Togo (2010-2015) ; le plan d'action national pour la gestion des ressources environnementales marines et côtières; le Programme de renforcement de capacités pour la gestion de l'environnement (PRCGE); le programme national d'investissement pour l'environnement et les ressources nationales (PNIERN) qui constitue le cadre national programmatique des investissements dans le secteur environnement et foresterie; le plan d'actions national pour la lutte contre la désertification (PANLCD); ou encore le plan d'action forestier national (PAFN).

Programmes liés et autres activités des bailleurs de fonds

Les initiatives suivantes sont en cours ou en phase de projet d'exécution :

- Union européenne

Dans le cadre de la coopération UE-Togo (9ème, 10ème puis 11ème FED, budget de l'UE), des interventions sont déjà en cours ou prévues dans les secteurs de l'eau et assainissement (notamment prévention des inondations par divers aménagements d'assainissement pluvial dans les centres urbains (PAUT II – 43M€ 10ème FED), gestion intégrée de la ressource en eau, gestion des déchets (PEAT I et II – 20 et 30 M€ 11ème FED) et de l'énergie (sous-secteur de l'électricité, comprenant en particulier la promotion et le développement des énergies renouvelables et l'efficacité énergétique), (PASET I 45M€ dont 15 M€ de l'UE ; 11ème FED).

Le Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique (PALCC-10,6 millions d'Euros) objet des présents termes de référence.

- Coopération allemande (GIZ)

La GIZ intervient, en ce qui concerne directement les questions climatiques et de protection environnementale, par le biais des initiatives suivantes :



- Programme d'Appui au REDD+ Readiness et à la réhabilitation des forêts au Togo (ProREDD) : les objectifs du ProREDD consistent à créer des cadres institutionnels et techniques pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+ et pour la réhabilitation des forêts au Togo à travers l'inventaire des forêts et du dioxyde de carbone au niveau national, ainsi que l'intégration des questions foncières et la proposition de systèmes de gestion durable des forêts. Les actions sont l'apprentissage aux bonnes pratiques de gestion durable des forêts : réhabilitation du couvert végétal, création de valeurs, mise en place des mécanismes de vérification des émissions à éviter et le respect de standards écologiques et sociaux, genre. Toutes les actions du ProREDD ne couvrent cependant pas le territoire national ; un inventaire forestier national devrait être finalisé en mai 2016, puis suivra la création de zones de gestion durable de la ressource forestière, mais ces zones ne seront situées qu'autour des 3 villes d'intervention de la GIZ à l'heure actuelle (Tsévié, Kpalimé et Sokodé situées dans 3 régions sur 5 au Togo), par faute de moyen financier. La GIZ s'appuie pour cela sur un réseau de bureaux décentralisés installés dans les 3 villes, réseau qui pourrait être étendu. Le programme actuel est financé jusqu'en 2019.

- Programme pour le Développement rural y compris l'agriculture (ProDRA) : le ProDRA dans son volet 3 aborde la question du bois-énergie dans le milieu rural Togolais. L'objectif de ce volet est d'amorcer la modernisation de la filière bois-énergie. Les activités sont l'intégration des différents maillons des chaînes de valeurs du bois de chauffe et charbon de bois d'afin d'élaborer la stratégie nationale de modernisation de la filière bois-énergie. Le PRODRA ne couvre également que les trois zones ciblées prioritairement par la coopération allemande : Tsévié, Kpalimé et Sokodé et les alentours ; le financement actuel se termine en 2016.

- Appui à l'élaboration du Plan National d'Adaptation : la GIZ appuie le gouvernement togolais depuis 2014 pour l'élaboration du PNA, qui vise à améliorer et garantir une planification nationale d'adaptation à long et à moyen terme à travers entre autres le renforcement des capacités, le traitement et la diffusion d'informations. Ce processus devrait être finalisé en 2016, puis la mise en œuvre débutera.

Ces appuis se poursuivront ces prochaines années et le MEDDPN pourra donc compter sur l'appui-conseil de la GIZ sur ces différentes thématiques.

- Banque Mondiale

- Programme de Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres: le PGICT financé par la BM (chef de file), le FEM, le GFDRR/UE, TerrAfrica et le Gouvernement togolais (MEDDPN) pour un montant de 16,9 MUS\$ a pour objectif d'améliorer la gestion et la préparation aux risques d'inondations au Togo tout en contribuant à la gestion durable des terres. Il vise à (1) renforcer les capacités institutionnelles pour la gestion durable des terres et la préparation aux risques d'inondations ; (2) soutenir les activités de développement local afin de réduire la vulnérabilité à l'inondation et d'amplifier les bonnes pratiques de GDT ; (3) soutenir la mise en place et le fonctionnement de systèmes intégrés d'alerte précoce et (4) sensibiliser et communiquer. Ce programme inclut une étude pour une meilleure compréhension des phénomènes d'érosion côtière au Togo. Le PGICT s'est achevé en 2017.

- La Banque Mondiale est de plus chef-de-file dans le sous-secteur de l'agriculture, de la lutte contre la pauvreté et du renforcement de la résilience des espaces ruraux, dans le cadre du Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA); Ce programme englobe divers projets cofinancés par le gouvernement et divers partenaires (BAD, BOAD, GIZ etc.): Projet d'appui au développement de l'agriculture au Togo (PADAT); Projet d'Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques (ADAPT); Projet d'appui au secteur agricole (PASA); Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) ; Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres dans la zone de Mission-Tové (PARTAM); Projet de développement de la Production de riz dans la région de la Kara



(PDPR-K); Projet d'aménagement hydro-agricole dans la basse vallée du Mono (PBVM) ; Projet de développement rural intégré de la Plaine de Mô; Projet Durabilité et résilience de l'agriculture familiale dans la région des Savanes.

- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD): au titre du Plan d'Action du Programme Pays 2014-2018, l'appui est concentré sur la « Promotion du développement durable et la résilience aux changements climatiques » dont la phase pilote comprend : programme Éco-Village avec (1) la bonne gouvernance locale ; (2) la maîtrise de l'eau; (3) l'accès aux énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre ; (4) la santé et le cadre de vie; et (5) le développement de moyens d'existence durables.

- Coopération Française : le Service de Coopération de l'Ambassade de France apporte son appui aux ONG en milieu rural. 36 coopératives ont obtenu l'assistance technique dans la gestion durable des ressources naturelles (eau, énergie, gestion des terres, agriculture) ;

□ □ l'Agence Française de développement (AFD) a appuyé l'élaboration de la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) du Togo et dans le cadre de la COP21. L'AFD soutient de plus un certain nombre d'actions directement liées aux thématiques de l'AMCC : (1) Projet eau & assainissement (PAUTII/4ème Lac en délégation de fonds UE + projet d'eau rurale dans les Savanes PASCO), (2) Projet de gestion des déchets avec le financement du centre d'enfouissement technique de Lomé aux côtés de l'UE (délégation de fonds) et de la BOAD. L'AFD soutient également, par l'intermédiaire des financements du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, des projets de développement du compostage à Lomé (Projet Africompost).

- Banque Africaine de Développement (BAD)

La BAD est chef-de-file pour le cofinancement (UE, BEI, UEMOA entre autres) du projet de réhabilitation de la route côtière du Togo, projet qui inclura entre 20 et 30 M€ d'aménagements sur le littoral afin de ralentir le phénomène d'érosion côtière. La banque finance de plus le programme de restauration et de développement de la résilience des systèmes socio-écologiques du complexe lagunaire côtier du Togo à travers le Fonds Pilier III de la Facilité d'Appui à la transition. Ses objectifs sont les suivants : (i) le renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques, (ii) la valorisation des principaux services et productions dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques, et (iii) le renforcement de la cohésion et la paix sociale au sein des communautés locales du littoral à travers une bonne gouvernance et le partage équitable des bénéfices issus de la gestion des ressources naturelles.

- La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD)

L'appui de la BOAD porte essentiellement sur le sous-secteur de l'agriculture. Les financements ont notamment compris : Programme d'appui à la sécurité alimentaire, Projet d'appui au développement de l'agriculture au Togo (PADAT), Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles dans la région de Mission-Tové, Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de Mô au Togo, Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB et Projet d'aménagement hydro-agricole de la Basse vallée du Fleuve Mono (PBVM). la Banque a également appuyé, à travers deux lignes de financement, la mise en place du Fonds National de la Finance Inclusive. Par ailleurs, les projets de résilience des acteurs vulnérables aux changements climatiques dans la région des Savanes, d'hybridation des moteurs à gasoil des plateformes multifonctionnelles avec des systèmes solaires et de promotion de l'agriculture intelligente sont en cours d'instruction.

- FAO

La FAO a apporté aussi son appui technique à l'élaboration du programme d'action forestier



national (PAFN) en 2011. Depuis 2014, la FAO apporte son appui technique à la direction des ressources forestières pour promouvoir la foresterie communautaire avec l'objectif d'élaborer des plans d'aménagement forestier. D'autres initiatives sont en cours avec le projet d'appui au reboisement qui a été lancé en juillet 2015 et qui aboutira début 2017 à la formulation et à la mise en œuvre du programme national de reboisement (PNR) qui sera soumis aux partenaires pour financement. En partenariat avec le MEDDPN, la FAO apporte son appui à la reconversion des acteurs de la filière d'extraction de granulats marins de la zone côtière.

3- Organisations de la Société Civile (OSC)

Le Togo dispose de nombreuses expériences locales de gestion de l'environnement, en particulier à travers des projets mis en œuvre par des organisations de la société civile. Les OSC bénéficient des appuis financiers internationaux et jouent un rôle déterminant dans la gestion des questions climatiques et de protection de l'environnement. Elles sont les actrices du changement social, introduisent de nouvelles technologies et participent à la vulgarisation des solutions financières innovantes permettant l'accès des plus vulnérables aux équipements économes en énergie. Elles interviennent en particulier dans la facilitation de l'utilisation du gaz butane, la promotion des foyers améliorés, la lutte contre le trafic illicite du bois, l'appui à la gestion durable et participative des forêts et les initiatives d'énergie renouvelables.

1.2 L'action à évaluer

Titre de l'action à évaluer	☐☐ PROJET D'APPUI A LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE
Budget de l'action à évaluer	☐☐ 10,6M€
Numéro CRIS de l'action à évaluer	☐☐ FED/2016/039-289
Dates de l'action à évaluer	<ul style="list-style-type: none"> • Début : mars 2017 • Fin : mars 2022

OBJECTIF ET RESULTATS ESCOMPTES

Objectif général

L'objectif général du projet dont ce marché fait partie consiste à appuyer le Togo dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par les changements climatiques.

Objectifs particuliers

Les objectifs spécifiques sont :

- ☐☐ réduction de la vulnérabilité climatique du Togo par des mesures de préservation de la ressource forestière et des sols et d'efficacité énergétique ;
- ☐☐ améliorer le contexte institutionnel en lien avec les changements climatiques du pays.



Résultats à atteindre Les résultats attendus du PALCC sont :

- R1 : La résilience des populations est augmentée par une gestion durable, la réhabilitation et la préservation des sols et du couvert forestier ;
- R2 : L'utilisation de la ressource biomasse et de la filière bois-énergie est rendue plus efficace pour accompagner une transition vers une économie plus sobre en carbone ;
- R3: Les capacités des principaux acteurs de la lutte contre le CC sont renforcées, les changements climatiques sont mieux intégrés dans les stratégies nationales et les politiques publiques.

1.3 Parties prenantes de l'action Au niveau institutionnel/gouvernemental

L'institution clé du secteur de l'Environnement et Changement Climatique est le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN).

Au niveau des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) L'UE finance le Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique (PALCC-10.6 millions d'Euros). De plus, des interventions sont déjà en cours dans les secteurs de l'eau et assainissement (notamment prévention des inondations par divers aménagements d'assainissement pluvial dans les centres urbains (PAUT II – 43M€ 10ème FED), gestion intégrée de la ressource en eau, gestion des déchets (PEAT I et II – 20 et 30 M€ 11ème FED); et de l'énergie ; Programme de Promotion de l'Energie pour le Développement (PPED-955 000 Euros) en subvention avec la mairie de Tsévié pour entre autres favoriser l'accès durable des ménages et opérateurs économiques à l'énergie dans la commune de Tsévié et ses environs.

Le Programme d'Appui au Secteur de l'Energie au Togo (PASET-45 millions d'Euros) phase 1 qui vise l'augmentation de l'accès des populations aux services énergétiques modernes et durables, ainsi que l'amélioration du cadre institutionnel.

Coopération allemande (GIZ)

La GIZ intervient, en ce qui concerne directement les questions climatiques et de protection environnementale, par le biais des initiatives suivantes :

- Programme d'Appui au REDD+ Readiness et à la réhabilitation des forêts au Togo (ProREDD)
- Programme pour le Développement rural y compris l'agriculture (ProDRA)
- Appui à l'élaboration du Plan National d'Adaptation La Banque Mondiale
- Programme de Gestion Intégrée des Catastrophes et des Terres : le PGICT qui s'est achevé en 2017.
- Programme national d'investissement agricole et de sécurité alimentaire (PNIASA);
- Projet d'appui au développement de l'agriculture au Togo (PADAT); Projet



d'Adaptation de l'agriculture aux changements climatiques (ADAPT);

- Projet d'appui au secteur agricole (PASA); Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (PPAAO) ;

- Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres dans la zone de Mission-Tové (PARTAM);

- Projet de développement de la Production de riz dans la région de la Kara (PDPR-K);

- Projet d'aménagement hydro-agricole dans la basse vallée du Mono (PBVM)

- Projet de développement rural intégré de la Plaine de Mô ;

- Projet Durabilité et résilience de l'agriculture familiale dans la région des Savanes. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) :

Programme Éco-Village avec (1) la bonne gouvernance locale ; (2) la maîtrise de l'eau ; (3) l'accès aux énergies renouvelables et la réduction des gaz à effet de serre ; (4) la santé et le cadre de vie ; et (5) le développement de moyens d'existence durables. Coopération Française : le Service de Coopération de l'Ambassade de France apporte son appui aux ONG en milieu rural. 36 coopératives ont obtenu l'assistance technique dans la gestion durable des ressources naturelles (eau, énergie, gestion des terres, agriculture) ; L'Agence Française de développement (AFD) a appuyé l'élaboration de la contribution prévue déterminée au niveau national (CPDN) du Togo et prévue dans le cadre de la COP21. L'AFD soutient de plus un certain nombre d'actions directement liées aux thématiques de l'AMCC : (1) Projet eau & assainissement (PAUTII/4ème Lac en délégation de fonds UE + projet d'eau rurale dans les Savanes PASCO), (2) Projet de gestion des déchets avec le financement du centre d'enfouissement technique de Lomé aux côtés de l'UE (délégation de fonds) et de la BOAD. L'AFD soutient également, par l'intermédiaire des financements du Fonds Français pour l'Environnement Mondial, des projets de développement du compostage à Lomé (Projet Africompost). Banque Africaine de Développement (BAD) La BAD est chef-de-file pour le cofinancement (UE, BEI, UEMOA entre autres) du projet de réhabilitation de la route côtière du Togo, projet qui inclura entre 20 et 30 M€ d'aménagements sur le littoral afin de ralentir le phénomène d'érosion côtière. La banque finance de plus le programme de restauration et de développement de la résilience des systèmes socio-écologiques du complexe lagunaire côtier du Togo à travers le Fonds Pilier III de la Facilité d'Appui à la transition. La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) L'appui de la BOAD porte essentiellement sur le sous-secteur de l'agriculture. Les financements ont notamment compris : Programme d'appui à la sécurité alimentaire, Projet d'appui au développement de l'agriculture au Togo (PADAT), Projet d'aménagement et de réhabilitation des terres agricoles dans la région de Mission-Tové, Projet de Développement Rural Intégré de la Plaine de Mô au Togo, Programme d'Appui au Développement à la Base (PRADEB et Projet d'aménagement hydro-agricole de la Basse vallée du Fleuve Mono (PBVM). la Banque a également appuyé, à travers deux lignes de financement, la mise en place du Fonds National de la Finance



Inclusive. Par ailleurs, les projets de résilience des acteurs vulnérables aux changements climatiques dans la région des Savanes, d'hybridation des moteurs à gasoil des plateformes multifonctionnelles avec des systèmes solaires et de promotion de l'agriculture intelligente sont en cours. La FAO La FAO a apporté aussi son appui technique à l'élaboration du programme d'action forestier national (PAFN) en 2011. Depuis 2014, la FAO apporte son appui technique à la direction des ressources forestières pour promouvoir la foresterie communautaire avec l'objectif d'élaborer des plans d'aménagement forestier. D'autres initiatives sont en cours avec le projet d'appui au reboisement qui a été lancé en juillet 2015 et qui aboutira début 2017 à la formulation et à la mise en œuvre du programme national de reboisement (PNR) qui sera soumis aux partenaires pour financement. En partenariat avec le MEDDPN, la FAO apporte son appui à la reconversion des acteurs de la filière d'extraction de granulats marins de la zone côtière. Au niveau des Organisations de la Société Civile (OSC) Le Togo dispose de nombreuses expériences locales de gestion de l'environnement, en particulier à travers des projets mis en œuvre par des organisations de la société civile. Un certain nombre des OSC bénéficient d'une subvention au travers du PALCC pour mettre en œuvre leur proposition de projets et jouent ainsi un rôle déterminant dans la gestion des questions climatiques et de protection de l'environnement. Elles sont les actrices du changement social, introduisent de nouvelles technologies et participent à la vulgarisation des solutions financières innovantes permettant l'accès des plus vulnérables aux équipements économes en énergie. Elles interviennent en particulier dans la facilitation de l'utilisation du gaz butane, la promotion des foyers améliorés, la lutte contre le trafic illicite du bois, l'appui à la gestion durable et participative des forêts et les initiatives d'énergie renouvelables.

Au niveau des bénéficiaires finaux Les bénéficiaires finaux seront les populations des villes et localités concernées.

2. DESCRIPTION DE L'ÉVALUATION COMMISSIONNÉE

Type d'évaluation	à mi-parcours	Lieu
Couverture	Action dans son intégralité (inscrites dans la convention de financement). Les contrats qui mettent en œuvre la convention de financement sont les suivants :	
	FED/2017/385-911 Assistance Technique au PALCC	Lomé
	FED/2017/387-416 Devis programme pluriannuel	Lomé
	FED/2017/399-041 Vérification des dépenses du devis programme pluriannuel	Lomé
	FED/2018/393-547 Mise en gestion durable des forêts Etatiques par l'ODEF	Toutes les régions
	FED/2018/400-289 Renforcement de la résilience des communautés locales par une gestion concertée et	Régions Centrale, Kara et Savanes



	durable des écosystèmes forestiers et des terres	
	FED/2018/400-317 Appui à la Promotion de la Meule Casamançaise dans les grands bassins d'exploitation du Togo (AProMeCa Togo)	Toutes les régions
	FED/2018/400-328 Contribution à la lutte contre les changements climatiques par la promotion et la vulgarisation des fours et foyers améliorés dans les régions des Savanes, Kara et Centrale du Togo	Régions Centrale, Kara et Savanes
	FED/2018/400-333 Renforcement de la résilience des populations du sud Togo au changement climatique à travers la gestion durable des forêts et des terres - Lot 2	Régions Maritime et Plateaux
	FED/2018/400-339 Renforcement de la résilience des aires protégées du Togo face au changement climatique	Régions Plateaux Centrale, Kara et Savanes
	FED/2018/400-340 Développer l'accès au GPL pour les populations les plus vulnérables des zones à forte consommation de bois-énergie à travers le développement de services financiers adaptés	Toutes les régions
Portée géographique	L'ensemble du territoire national	
Période à évaluer	31/03/2017 au 31/03/2020	

2.1 Objectif de l'évaluation

Une évaluation systématique et opportune de ses programmes et de ses activités est une priorité établie de la Commission Européenne. L'évaluation se concentre sur l'analyse des réalisations, l'atteinte et la qualité des résultats des actions, dans le contexte d'une politique de coopération en constante évolution, avec un accent de plus en plus marqué sur les approches orientées sur les résultats et la contribution à la mise en œuvre des Objectifs de développement durable (ODD).

De ce point de vue, les évaluateurs devraient trouver les preuves expliquant les raisons, les cas de figure et la manière dont ces résultats sont liés à l'intervention de l'UE et essayer d'identifier les facteurs générant ou entravant le progrès.

Les évaluateurs doivent fournir une explication des liens de cause à effet existant entre les inputs et les activités, et les outputs, les résultats et les impacts. Le travail des évaluateurs doit encourager la responsabilisation, la prise de décisions, l'apprentissage et la gestion.

Cette évaluation est principalement vouée à fournir aux services compétents de l'Union européenne, aux parties prenantes intéressées l'information suivante :

- une analyse globale et indépendante de la performance du PALCC, en prêtant une attention particulière à ses résultats intermédiaires, en comparaison avec les objectifs



attendus, et les raisons soutenant ces résultats ;

- une opinion sur la gestion assurée par la mission d'assistance technique ;
- les enseignements tirés, les conclusions et les recommandations associées, de manière à améliorer, le cas échéant, les actions présentes et futures ; En particulier, cette évaluation servira à comprendre la performance de l'action, ses facteurs déterminants et ceux qui ont freiné l'obtention des résultats, de manière à modifier ses modalités de conception ou de mise en œuvre pour servir de base à la planification des actions et des interventions futures de l'UE dans le même secteur.
Les principaux utilisateurs de cette évaluation seront : la délégation de l'UE au Togo, le ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Protection de la Nature et ses démembrés ; le ministère de la planification, du développement et de la coopération, et les autres partenaires associés à l'action.

2.2 Services requis

2.2.1 Portée de l'évaluation

L'évaluation analysera l'action en suivant les cinq critères d'évaluation du CAD, à savoir : pertinence, efficacité, efficience, durabilité et les perspectives d'impact. De plus, l'évaluation suivra deux critères d'évaluation spécifiques de l'UE :

- la valeur ajoutée de l'UE (dans la mesure où l'action apporte des bienfaits supplémentaires à ceux qui auraient découlé de la seule intervention des États membres) ;
- la cohérence de l'action elle-même avec la stratégie de l'UE au Togo et dans le secteur de l'environnement et du changement climatique et avec d'autres politiques de l'UE et d'autres actions des États membres et éventuellement d'autres bailleurs de fonds comme la GIZ, la BAD, la BM, la BOAD, l'AFD, le PNUD, la FAO et autres.
- La concrétisation des résultats escomptés (ou peut-être seulement d'une partie de ces derniers) ainsi que les facteurs positifs et négatifs.
- La performance de la gestion de l'action, ainsi que sa capacité d'adaptation à des conditions changeantes.
- Les mécanismes régissant l'action. L'équipe d'évaluation devra en outre vérifier : si les questions d'égalité des sexes, environnement et changement climatique ont été incorporées ; si les ODD importants et leurs interactions ont été identifiés ; si le principe « Leave No-One Behind » (voir <https://www.un.org/africarenewal/fr/magazine/avril-2016/odd-ne-laisser-personne-pour-compte>) et une approche basée sur les droits ont été pris en compte lors de l'identification/la formulation des documents et à quel degré celles-ci se sont retrouvées dans la mise en œuvre, la gouvernance et la supervision de l'action.



2.2.2 Questions d'évaluation indicatives

Les questions d'évaluation formulées ci-dessous sont données à titre indicatif. En fonction de l'information la plus récente, des consultations initiales et postérieures et de l'analyse des documents, l'équipe d'évaluation discutera avec le gestionnaire d'évaluation¹¹ et proposera dans son rapport de démarrage un éventail complet et final de questions d'évaluation en indiquant les critères et indicateurs spécifiques utilisés ainsi que les sources de collecte de données et les outils les plus importants.

Une fois le rapport de démarrage approuvé, les questions d'évaluation deviendront juridiquement contraignantes.

Examen du déroulement des activités prévues dans les contrats, analyse des différents rapports et appréciation sur la plus-value de l'intervention des différents intervenants relativement au projet. L'évaluation de la performance de l'Assistance Technique Internationale, de l'Unité de Gestion du Projet, des Universités, des ONGs doit être considérée comme un point fondamental.

Une appréciation sur l'aspect des volontaires mis à disposition pour participer au projet doit également être prise en compte.

- Avis sur la mise en œuvre de l'appui institutionnel ;
- Appréciation sur les questions transversales et en particulier sur l'égalité des genres et recommandations pour mieux intégrer la question genre en se basant sur les observations faites sur le terrain et le Plan d'Action Genre qui vient d'être finalisé pour la période 2017-2020, avec des indicateurs, résultats et activités concrets (en annexe) ;
- Avis sur la mise en œuvre de la communication globale de l'UGP et celle des différentes ONGs contractées.

Pertinence

Dans quelle mesure la concentration de l'aide sur le secteur de l'environnement et changement climatique correspond-elle aux besoins du pays partenaire ? Les activités mises en œuvre par le programme sont-elles cohérentes relativement au contexte, au cadre institutionnel et aux contraintes du secteur au Togo ?

Efficacité

Dans quelle mesure l'aide a-t-elle contribué à l'amélioration :

- de la capacité des acteurs du secteur,
- du cadre législatif et réglementaire
- de la performance globale et à l'équilibre du secteur ? Les résultats des activités menées sont-ils conformes aux résultats attendus ? Sur la base des activités et des indicateurs prévus dans la convention de financement, et des différents contrats et du devis programme pluriannuel, évaluer le niveau de réalisation des activités et l'atteinte des objectifs. Évaluer l'efficacité de l'organisation mise en place (comité de pilotage, maîtrise d'ouvrage, et autres), son fonctionnement et le processus de prise et de suivi des décisions ;



- **Efficiences** La mise en œuvre sous la forme d'une aide financière sectorielle a-t-elle permis d'obtenir les mêmes effets avec des coûts de transaction moins élevés pour la Commission européenne et le pays partenaire ? La structure de l'action et les modalités de mise en œuvre étaient-elles adaptées aux objectifs ? Ont-elles été mises en œuvre de façon efficiente ?
- **Durabilité** Dans quelle mesure l'aide a-t-elle contribué à l'amélioration, à la performance et à l'équilibre du secteur, et la capacité des acteurs ?
- **Impact** Les actions mises en œuvre ont-elles eu un effet positif sur les différents groupes cibles ?
- **Cohérence/complémentarité** Cohérence avec le programme de développement de la Commission Peut-on dire que les activités et les produits permettent logiquement d'atteindre les objectifs ? Existe-t-il des contradictions entre les différents niveaux d'objectifs ? Y a-t-il des doublons entre les activités ? Cohérence avec les politiques du pays partenaire et avec les interventions d'autres donateurs Peut-on dire qu'il n'y a pas de chevauchement entre l'intervention envisagée et d'autres interventions dans le pays partenaire et / ou les interventions d'autres donateurs, en particulier des États membres ?
- **Valeur ajoutée communautaire** Dans quelle mesure le partage des rôles entre la Commission européenne et les États membres a-t-il contribué à optimiser l'impact de l'aide ?

Phases de l'évaluation et livrables requis

Le processus d'évaluation sera mené en quatre phases :

✂ Démarrage

Documentaire

Terrain

Synthèse

Les livrables de chaque phase doivent être rendus à la fin des étapes correspondantes, comme précisé dans le tableau synoptique du paragraphe 2.3.1.

2.2.3 Tableau synoptique

Le tableau qui suit présente un aperçu des activités-clé à mener lors de chaque phase et une liste des livrables que l'équipe devra produire ainsi que les réunions avec le pouvoir adjudicateur et le groupe de référence. Le contenu principal de chaque livrable est décrit au chapitre 5.



Phases de l'évaluation	Activités-clé	Livrables et réunions
Phase de démarrage	<ul style="list-style-type: none"> Collecte initiale de documents/données Analyse du contexte Interviews de démarrage (à distance ou présentiel) Analyse des parties prenantes Reconstitution (ou si nécessaire constitution) de la logique d'intervention et/ou description de la théorie du changement (sur base de la documentation et des interviews disponibles) Conception de la méthodologie d'évaluation (questions d'évaluation avec les critères de jugement, les indicateurs et les méthodes de collecte de données et analyse) et la matrice d'évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> Réunion de démarrage avec le pouvoir adjudicateur et le groupe de référence à Lomé. Rapport de démarrage Présentation du rapport de démarrage
Phase documentaire	<ul style="list-style-type: none"> Analyse approfondie des documents (en particulier questions d'évaluation) Interviews (à distance ou présentiel) Identification des informations manquantes et des hypothèses à vérifier dans la phase documentaire Conception de la méthodologie de la phase de terrain 	<ul style="list-style-type: none"> Note documentaire Présentation des conclusions principales de la phase documentaire
Phase de terrain	<ul style="list-style-type: none"> Premières réunions au niveau national avec le pouvoir adjudicateur et tous les acteurs clés Collecte des informations principales en utilisant la technique la plus appropriée Collecte de données et analyse 	<p>Premières réunions au niveau national avec le pouvoir adjudicateur et tous les acteurs clés</p> <p>Présentation des principaux résultats de la phase de terrain Débriefing avec le groupe de référence et la DUE à Lomé</p>
Phase de synthèse	<ul style="list-style-type: none"> Analyse finale des résultats (en particulier des questions d'évaluation) Rédaction de l'évaluation globale, des conclusions et des recommandations Compte-rendu 	<ul style="list-style-type: none"> Projet de rapport final Résumé exécutif conforme au modèle standard publié dans le module EVAL



		<ul style="list-style-type: none"> • Rapport final • Présentation • Réunion avec le groupe de référence et la DUE à Lomé
--	--	---

2.2.4 Phase de démarrage

Le but de cette phase est de structurer l'évaluation et de préciser les questions principales.

La phase débutera par une session d'ouverture à Lomé entre les services de l'UE à Lomé et le groupe de référence et les évaluateurs. Les évaluateurs dont la présence est requise doivent être obligatoirement présents pendant une demi-journée. Le but de la réunion est d'aboutir à une compréhension claire et partagée de la portée de l'évaluation, de ses limites et de sa faisabilité. Elle sert à clarifier les attentes sur les résultats de l'évaluation, la méthodologie à utiliser et, le cas échéant, à transmettre un complément d'information pertinente ou de dernière minute.

Dans la phase de démarrage, les documents pertinents seront examinés (voir annexe II).

En plus d'une première analyse documentaire du cadre politique, institutionnel et/ou technique et de la coopération du soutien que l'UE a apporté au secteur de l'environnement et du changement climatique au Togo, l'équipe d'évaluation, en collaboration avec le gestionnaire d'évaluation reconstituera ou constituera, le cas échéant, la logique d'intervention de l'action à évaluer.

En outre, en se basant sur la logique d'intervention, les évaluateurs rédigeront une explication narrative de la logique de l'action décrivant la manière dont l'action va engendrer le changement tout au long de la chaîne des résultats, par exemple la théorie du changement. Cette explication comprend une analyse des données à la base de cette logique (surtout en comparant les inputs et les outputs, et les résultats et l'impact) et permet de formuler les suppositions qui doivent se révéler correctes pour que le travail puisse être mené à bien, ainsi que d'identifier les facteurs qui peuvent potentiellement entraver ces changements.

En se basant sur la logique d'intervention et sur la théorie du changement, les évaluateurs finaliseront i) les questions d'évaluation avec la définition des critères et des indicateurs de jugement, la sélection des outils et des sources pour la collecte des données, ii) l'évaluation de la méthodologie et iii) la planification des étapes suivantes.

L'approche méthodologique sera représentée dans une matrice de conception de l'évaluation, qui sera incluse dans le rapport de démarrage. La méthodologie de l'évaluation doit être sensible à la question de genre, contempler l'utilisation de données ventilées par sexe et âge et démontrer comment les actions ont contribué à avancer vers l'égalité des sexes.

Les restrictions rencontrées ou qui seront rencontrées lors de l'exercice d'évaluation seront discutées et des mesures de limitation décrites dans le rapport de démarrage. Enfin, dans cette phase, le plan de travail et le procédé d'évaluation seront présentés et approuvés ; ce plan devra être cohérent à celui qui est proposé dans les présents TdR. Toute modification devra être justifiée et approuvée par le gestionnaire d'évaluation.



Sur la base des informations récoltées, l'équipe d'évaluation doit préparer un rapport de démarrage ; son contenu est décrit au chapitre 5. Le rapport sera présenté à la Délégation de l'UE et au groupe de référence à Lomé, seule la présence du chef d'équipe est obligatoire.

2.2.5 Phase documentaire

Cette phase est celle des analyses des documents. Les analyses doivent inclure un résumé concis de la littérature existant en lien avec l'action.

L'analyse des documents pertinents doit être systématique et refléter la méthodologie conçue et approuvée pendant la phase de démarrage.

Des échanges avec le gestionnaire du programme, les services de l'UE à Lomé et les principaux partenaires à Lomé peuvent être réalisés pendant cette phase afin de soutenir l'analyse des sources secondaires.

Les activités à effectuer pendant cette phase permettront de donner des réponses préliminaires à chaque question d'évaluation, en communiquant les informations déjà rassemblées et leurs limitations. Ces activités devraient aussi mettre en évidence les questions qui restent à traiter et les hypothèses préliminaires à tester.

Pendant cette phase, l'équipe d'évaluation devrait affiner le choix des outils à utiliser pendant la phase de terrain et annoncer les étapes préparatoires qui ont déjà été réalisées et celles qui doivent être réalisées pour l'organiser, y compris dresser une liste des personnes à interviewer, définir les dates et les itinéraires des visites, et répartir les tâches entre les membres de l'équipe.

À la fin de la phase documentaire, une note documentaire sera préparée ; son contenu est décrit au chapitre 5.

Une présentation pour le groupe de référence, s'il y a lieu, élaborée par l'équipe d'évaluation, aura lieu à Lomé. Le chef d'équipe devra obligatoirement être présent pendant une journée (sans compter les déplacements).

2.2.6 Phase de terrain

La phase de terrain commence après l'approbation de la note documentaire par le gestionnaire d'évaluation.

Le but de la phase de terrain est de valider / changer les réponses préliminaires formulées pendant la phase documentaire et de compléter l'information grâce à la recherche primaire.

Si un écart considérable par rapport au plan ou au programme approuvé semble constituer un risque pour la qualité de l'évaluation ou ne respecte pas la fin de la validité du contrat, il faudra en discuter immédiatement avec le gestionnaire d'évaluation et, ce qui concerne la validité du contrat, prendre des mesures correctives.

Pendant les premiers jours de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation doit organiser une réunion avec le gestionnaire du programme, la délégation et les parties prenantes.

Pendant la phase de terrain, l'équipe d'évaluation doit assurer un contact, une consultation et une collaboration adéquats avec les différentes parties prenantes et avec les autorités et les agences gouvernementales concernées. Tout au long de sa mission, l'équipe d'évaluation utilisera les sources d'information les plus fiables et appropriées, ne pas divulguer les informations confidentielles reçues et respecter les croyances et les coutumes



de l'environnement social et culturel local.

Au terme de la phase de terrain, l'équipe d'évaluation résumera son travail, analysera la fiabilité et l'étendue des données récoltées, et présentera ses conclusions préliminaires lors d'une réunion avec le gestionnaire du programme, la délégation de l'UE et, le groupe de référence.

2.2.7 Phase de synthèse

Cette phase est dédiée à la préparation de deux documents distincts : le résumé exécutif et le rapport final, dont la structure est décrite à l'annexe III). Il comprend l'analyse des données récoltées pendant la phase documentaire et la phase de terrain, afin de finaliser les réponses aux questions d'évaluation et de préparer l'évaluation globale, les conclusions et les recommandations.

L'équipe d'évaluation présentera ses résultats, ses conclusions et ses recommandations dans un seul rapport avec les annexes, conformément à la structure convenue à l'annexe III ; un résumé exécutif séparé sera également élaboré, dans le format obligatoire du module EVAL (cf. annexe III).

L'équipe d'évaluation s'assurera que :

Son évaluation est objective et équilibrée, que les affirmations sont détaillées et fondées sur des preuves et que les recommandations sont réalistes et clairement ciblées.

- Pendant la rédaction du rapport, que toute évolution déjà en cours dans la direction souhaitée soit clairement identifiée.
- Que le vocabulaire, y compris les abréviations, utilisé, tient compte de l'audience identifiée à l'art. 2.1 plus haut.
- L'équipe d'évaluation rendra et présentera le projet de rapport final au groupe de référence à Lomé, afin de discuter de ses résultats, de ses conclusions et de ses recommandations. Le chef d'équipe devra obligatoirement être présent pendant une journée minimum. Le gestionnaire d'évaluation rassemblera les commentaires faits par les membres du groupe de référence et les enverra à l'équipe d'évaluation pour réviser le rapport conjointement avec une première version de la grille d'évaluation de la qualité (QAG) du projet de rapport final. Le contenu de cette grille d'évaluation sera discuté avec l'équipe d'évaluation pour déterminer si des améliorations sont nécessaires et l'équipe d'évaluation sera invitée à faire des commentaires sur les conclusions formulées dans la QAG (à travers le module EVAL).
- À ce stade, l'équipe d'évaluation finalisera le rapport final et le résumé exécutif, en répondant aux commentaires reçus. Les problèmes éventuels de qualité, les erreurs factuelles et les problèmes méthodologiques seront corrigés ; les commentaires relatifs à des jugements divergents peuvent quant à eux être acceptés ou rejetés. Dans ce dernier cas, l'équipe d'évaluation devra en expliquer les raisons par écrit. Une fois le rapport final approuvé, la QAG sera mise à jour et envoyée aux évaluateurs via le module EVAL.

(2.3 Organisation du contrat spécifique et méthodologie (offre technique))

- Les contractants-cadre invités soumettront leur organisation du contrat et la



méthodologie spécifiques en se servant du modèle standard SIEA B-VII-d-i et ses annexes 1 et 2 (B-VII-d-ii).

- La méthodologie d'évaluation proposée pour entreprendre la mission est décrite au chapitre 3 (stratégie et calendrier de travail) du modèle B-VII-d-i. Les prestataires doivent décrire comment la méthodologie qu'ils proposent va aborder les questions transversales mentionnées dans les termes de référence et, notamment, l'égalité des sexes et l'émancipation de la femme. Ceci inclut (selon le cas) les messages de communication de l'action, les matériels et les structures de gestion.
- 2.4 Gestion et pilotage de l'évaluation
- 2.4.1 Au niveau de l'UE
- L'évaluation est gérée par le gestionnaire d'évaluation des DUE ; les progrès de l'évaluation seront suivis de près avec l'aide d'un groupe de référence composé de membres des services de l'UE et les parties prenantes.
- Les fonctions principales des membres du groupe de référence sont :
 - De définir et de valider les questions d'évaluation.
 - De faciliter les contacts entre l'équipe d'évaluation, les services de l'UE et les parties prenantes externes.
 - De s'assurer que l'équipe d'évaluation a accès à toutes les sources d'information et de documentation liées à l'action à évaluer et les consulte.
 - De discuter et de commenter les rapports produits par l'équipe d'évaluation. Les commentaires de chaque membre du groupe de référence sont rassemblés par le gestionnaire d'évaluation, puis transmis à l'équipe d'évaluation.
 - D'assister le processus de rétroaction (feedback) à partir des résultats, des conclusions, des recommandations et des leçons tirées de l'évaluation.
 - De soutenir la création d'un bon suivi du plan d'action une fois l'évaluation terminée.

2.4.2 Au niveau du prestataire

Conformément aux exigences établies à l'article 6 des termes de référence globaux et dans l'Organisation et la Méthodologie globales, aux annexes II et III du contrat cadre SIEA 2018 respectivement, le prestataire doit surveiller la qualité du procédé, la conception de l'évaluation, les inputs et les livrables de l'évaluation. Il devra en particulier :

- Soutenir le chef d'équipe dans son rôle, principalement en ce qui concerne la gestion. À cet égard, le prestataire doit s'assurer qu'à chaque phase de l'évaluation, des tâches et des livrables spécifiques soient confiés à chaque membre de l'équipe.
- Fournir du soutien et un contrôle qualité du travail de l'équipe d'évaluation tout au long de



sa mission.

- S'assurer que les évaluateurs disposent des ressources nécessaires pour remplir toutes leurs tâches et respecter les délais du contrat.

- 2.5 Langue du contrat

- La langue du contrat sera le français.

- **3. EXPÉRIENCE REQUISE**

- 3.1 Nombre d'évaluateurs et nombre de jours de travail requis par catégorie

- (Le tableau ci-dessous indique le nombre d'évaluateurs minimum et le nombre de jours de travail minimum (au total et sur le terrain), par catégorie d'évaluateur, à prévoir par le prestataire.

Catégorie de l'évaluateur	Nombre d'évaluateurs minimum	Nombre total de jours de travail minimum (total)	(dont) Nombre de jours de travail minimum en mission
Cat I	1	20	17
Cat II	1	15	13

- (Il est conseillé que la mission soit conduite par au moins 2 experts. Un spécialiste "environnement et changement climatique" pour les résultats 1 et 3 et un spécialiste "énergie et changement climatique" pour le résultat 2.

- (Les missions se dérouleront dans chacune des 5 régions administratives du Togo (chef lieu et localités de mise en œuvre des contrats indiqués au paragraphe 2) :

Région	Chef lieu	Distance de Lomé	observations
Maritime	Tsévié	35 km	Au nord de Lomé
Plateaux	Atakpamé	160 km	Au nord de Lomé
Centrale	Sokodé	350 km	Au nord de Lomé
Kara	Kara	450 km	Au nord de Lomé



Savanes	Dapaong	650 km	Au nord de Lomé
---------	---------	--------	-----------------

3.2 Expertise requise

Expert 1: Expert catégorie I/ Chef d'équipe – minimum 20 homme/jours

Qualifications et compétences

Expert de catégorie I de type international spécialiste dans le secteur « environnement et changement climatique », de niveau universitaire (bac + 5 minimum), ayant au moins 10 années d'expérience professionnelle spécifique et confirmée, dont au moins 5 années dans les Pays en voie de développement.

Expérience professionnelle générale

Une expérience générale d'au moins douze (12) années.

Expérience au poste de conception, de formulation, de chargé de gestion, d'évaluateur, de responsable du suivi-évaluation, ou à des postes équivalents, d'au moins deux (2) projets dans le secteur de l'environnement et changement climatique ;

Expérience professionnelle spécifique

- Expérience dans l'exécution ou le suivi-évaluation d'au moins deux (02) projets comprenant un volet Gestion des forêts/gestion des terres (GDF/GDT) ; y compris implication des organisations de la société civile.

- Avoir effectué des missions d'évaluation d'au moins trois (3) projets dans le secteur « environnement et changement climatique » financés par des organisations internationales dont au moins une par l'Union européenne ;

- Une expérience en gestion des aires protégées serait considérée comme un atout. Elle/il doit avoir une excellente connaissance de la langue française, parlée et écrite.

Expert 2: catégorie 2– minimum 15 homme/jours

Qualifications et compétences

Expert de catégorie II de type international spécialiste dans le secteur « énergie et changement climatique », de niveau universitaire (bac + 5 minimum).

Expérience professionnelle générale

Une expérience générale d'au moins six (06) années, dont au moins 2 années dans les Pays en voie de développement.

Expérience professionnelle spécifique



Expérience internationale confirmée dans au moins deux (02) projets comprenant un volet d'efficacité énergétique dans la filière bois-énergie ; y compris implication des organisations de la société civile.

Une expérience spécifique (en Afrique sub-saharienne) d'au moins trois (3) ans, est souhaitée dans l'exécution de projets dans le secteur « énergie et changement climatique ».

Elle/il doit avoir une excellente connaissance de la langue française, parlée et écrite.

Connaissances linguistiques de l'équipe :

Le niveau linguistique est évalué en compréhension, langage parlé et écrit par le cadre européen de référence pour les langues disponible à : <https://europass.cedefop.europa.eu/en/resources/european-language-levels-cefr> et devra être démontré par des certificats ou par une expérience adéquate.

L'Union européenne mène une politique d'égalité des chances. La parité des genres dans l'équipe proposée, à tous les niveaux, est vivement conseillée.

3.3 Présence de l'équipe de gestion pour le briefing et/ou le débriefing

La présence d'un ou plusieurs membres de l'équipe de gestion n'est pas requise pour le briefing ou le débriefing.

4. LIEU ET DURÉE

4.1 Période de démarrage

Début indicatif de la mission : mi-janvier 2020.

4.2 Durée prévue de la mission en jours calendrier

Durée maximale de la mission : 90 jours calendrier.

La durée totale inclut les jours de travail, les week-ends, les périodes prévues pour les commentaires, pour réviser les versions préliminaires, les séances de débriefing, et la distribution des résultats.

4.3 Planification, y compris la période de notification pour le placement de personnel

Dans le cadre de l'offre technique, le contractant-cadre doit remplir le tableau de l'emploi du temps qui se trouve dans l'annexe IV qui devra être finalisé dans le rapport de démarrage. Les 'dates indicatives' ne doivent pas être formulées comme des dates fixes, mais comme des jours (ou des semaines, ou des mois) à partir du début de la mission (désigné "0").

Il faudra prêter l'attention nécessaire afin d'assurer la participation active et la consultation des représentants du gouvernement et des parties prenantes nationales/ locales.

4.4 Lieu(x) de la mission

La mission se déroulera à Lomé et dans les 5 régions administratives du Togo.

Les experts effectueront des visites de terrains dans toutes les 5 régions administratives du pays et rencontreront les ONGs et l'ODEF qui sont bénéficiaires des subventions dans le cadre du projet.



Le consultant proposera dans sa méthodologie, la durée envisagée pour chaque mission sur les activités mises en œuvre par chaque bénéficiaire des subventions.

5. LE RAPPORT

5.1 Contenu, durée et remise

Les livrables doivent répondre à des standards de qualité. Le texte des rapports doit être illustré, le cas échéant, par des cartes, des graphiques et des tableaux ; une carte de la zone (ou des zones) de l'action est requise (elle doit être jointe en annexe).

Liste des livrables :

	Nombre de pages (sans compter les annexes)	Contenu principal	Date de la présentation
Rapport de démarrage	Le nombre de pages est laissé à l'appréciation du consultant	<ul style="list-style-type: none"> • Logique d'intervention • Liste des parties prenantes • Méthodologie de l'évaluation, y compris : <ul style="list-style-type: none"> ○ Matrice de l'évaluation: Questions d'évaluation, avec les critères de jugement et les indicateurs et méthodes d'analyse et de collecte des données ○ Stratégie de consultation ○ Approche des visites de terrain • Analyse des risques associés à la méthodologie de l'évaluation et les mesures d'atténuation • Plan de travail 	Fin de la phase de démarrage
Rapport	Le nombre de pages est laissé à	• Réponses préliminaires aux	Fin de la phase



documentaire	l'appréciation du consultant	<p>questions d'évaluation, en faisant référence aux limites des informations à disposition</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questions encore à traiter et hypothèses à vérifier lors des visites de terrain • Mise à jour de l'approche des visites de terrain, si nécessaire] • [Mise à jour du plan de travail des phases suivantes, si nécessaire 	documentaire
Projet de rapport final	50 pages maximum	Cf. structure détaillée dans l'annexe III	Fin de la phase de synthèse
Projet de résumé exécutif – en utilisant le modèle EVAL en ligne	N/D	Cf. structure détaillée dans l'annexe III	Fin de la phase de synthèse
Rapport final	50 pages maximum	Même structure que pour le projet de rapport final, en intégrant tout commentaire reçu de la part des parties concernées sur le projet de rapport qui a été accepté	20 jours après avoir reçu les commentaires sur le projet de rapport final.
Résumé exécutif final	N/D	•Même structure que pour le projet de résumé exécutif, en intégrant tout commentaire reçu de la part des parties concernées sur le projet de rapport qui a été accepté	Conjointement avec la version finale du rapport final.



5.2 Utilisation du module EVAL par les évaluateurs

Il est fortement recommandé que la soumission de tous les rapports, leurs annexes et le résumé exécutif du rapport final par le prestataire choisi se fasse en les téléchargeant dans le module EVAL, un outil de gestion du processus d'évaluation archive de la Commission européenne. Le prestataire choisi recevra un accès aux orientations en ligne et hors ligne pour pouvoir travailler avec le module pendant la validité du contrat spécifique.

5.3 Commentaires sur les livrables

Pour chaque rapport, le gestionnaire d'évaluation enverra au prestataire les commentaires d'ensemble reçus du groupe de référence ou l'approbation du rapport dans les 10 jours calendrier. Les rapports révisés en fonction des commentaires seront livrés dans les 20 jours calendrier à partir de la date de réception des commentaires. L'équipe d'évaluation devra apporter un document distinct expliquant comment et où ces commentaires ont été incorporés ou la raison pour laquelle certains commentaires n'ont pas été incorporés, le cas échéant.

5.4 Evaluation de la qualité du rapport final et du résumé exécutif

La qualité des versions préliminaires du rapport final et du résumé exécutif sera évaluée par le gestionnaire d'évaluation à l'aide de la grille d'évaluation de la qualité (QAG) dans le module EVAL (texte fourni à l'annexe V). Le prestataire a la possibilité, via le module EVAL, d'apporter des remarques sur les évaluations formulées par le gestionnaire d'évaluation. La QAG sera alors révisée après avoir soumis la version finale du rapport final et du résumé exécutif.

La compilation de la QAG soutiendra/informera la compilation faite par le gestionnaire d'évaluation de l'Évaluation de la Performance du contrat spécifique du Contrat Cadre SIEA.

5.5 Langue

Tous les rapports doivent être rendus en français.

5.6 Nombre d'exemplaires du rapport

En plus de sa préférable soumission dans le module EVAL, la version approuvée du rapport final sera rendue en 10 exemplaires imprimés et en version numérique (5 clés USB) sans frais supplémentaires.

5.7 Format des rapports

Tous les rapports doivent être rédigés en utilisant la police Arial ou Times New Roman, avec une taille minimale respectivement de 11 et 12, et un interligne simple, double face. Ils seront envoyés en format Word et PDF.



Annexe : Questionnaires acteurs

NB : Les questionnaires prévus pour les Ministères/Délégation de l'Union européenne et pour les parties prenantes ne sont plus présentés car ils n'ont pas été utilisés pendant la mission de terrain

Questions évaluatives aux prestataires (ONG)

	Questions	Source Vérification	
		Rapport	Entretien
Pertinence	Les problèmes identifiés à l'origine ont-ils changé durant la 1 ^{ère} partie projet?		
	Les objectifs du projet sont-ils pertinents à mi-parcours ?		
	Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils déjà atteint à mi-parcours les priorités énoncées dans le document de stratégie ?		
	Les activités du projet, ont - elles été précédées par l'identification des principales parties prenantes et des groupes ciblées ?		
	La gestion du projet a-t-elle impliqué la participation des bénéficiaires ? Quel est le niveau d'appropriation locale ?		
Efficacité	Dans quelle mesure les résultats atteints par le programme PALCC et ses prestataires, correspondent- ils aux objectifs ?		
	Est-ce que des insuffisances éventuelles étaient dues à une omission de tenir compte de questions transversales ou principales telles que le genre, l'environnement et la pauvreté pendant la mise en œuvre ?		
	Si les bénéficiaires visés ont participé à l'intervention ?		
	Quels sont les résultats de la recherche appliquée ?		
	Climat relationnel entre les différentes composantes/prestataires ? Prestataires ? entre les prestataires et les parties prenantes locales ?		
Efficience	Relations/coordination avec les autorités locales, les institutions, les bénéficiaires, les autres donateurs ?		
	La qualité de la gestion et de la communication de l'information et la mesure dans laquelle les parties prenantes clés ?		
	Qualité du suivi : son existence (ou non), sa précision et sa souplesse, et l'utilisation qui en est faite ?		
	Critères de sélection des prestataires ? Prise en compte de l'approche genre ?		
	Niveau de partage de planification avec les acteurs partenaires locaux/ structures nationales bénéficiaires ?		
	Prise en compte de la capitalisation des autres projets Forestiers/ CC au Togo dans la conception du programme et les sessions de formation ?		
	Continuité des activités de formation après la fin du Projet ?		
	Avez-vous identifié des acteurs de certains secteurs qui auraient dû être mieux appuyés pour leur formation ?		
	La qualité des analyses des leçons apprises de l'expérience passée ?		
	Existe-t-il une probabilité que les activités ou processus initiés par le projet se poursuivent après leur finalisation ?		
Durabilité	Quelles dispositions ont été déjà prises pour fournir un soutien technique continu après la fin du projet ?		
	Dans quelle mesure est-il possible de mesurer comment les bénéficiaires garantiront la durabilité ?		
	Viabilité financière, par exemple si les produits ou services fournis sont abordables pour les bénéficiaires visés et le resteront probablement après la fin du		



	financement ?		
	Si les effets du projet ont eu déjà des impacts imprévus ou inattendus		
	Quels sont les axes « oubliés » ou sous-abordés de l'action, qui auraient pu avoir un effet de levier ?		
	Les produits livrables du projet ont-ils permis d'obtenir les avantages attendus pour les groupes cibles et toutes les autres parties prenantes ?		
	Dans quelle mesure le projet a-t-il déjà contribué à modifier les politiques, les pratiques ou les attitudes à l'égard du changement climatique ?		
	Les bénéficiaires ciblés ont-ils constaté des impacts tangibles, positifs ou négatifs ?		
Perspectives	Avez-vous identifié des acteurs de certains secteurs qui auraient dû être mieux appuyés pour leur formation en changement climatique ?		



4.4 Cadre Logique du PALCC

Logique d'intervention		Indicateurs	Valeurs de référence	de	Cibles (Y compris de référence	année	Sources et moyens de vérification	Hypothèses
			Année de référence	de	Date de référence	de		
Impact	Appuyer le Togo dans la mise en œuvre d'une réponse nationale aux défis posés par les CC et contribuer à l'émergence d'une économie résiliente et à faibles émissions de carbone.	Émissions annuelles de gaz à effet de serre au Togo (indicateur provenant du cadre de résultats de l'UE: EURF I21 N1).	24,546 équivalent CO2 en 2015.	Gg en	26,000 Gg équivalent CO2 en 2021 (scénario le + ambitieux de la CDN COP21).		Communications Nationales du Togo pour le CNUCC; Revue périodique de la mise en œuvre et mise à jour de la CDN COP21.	
Objectif général		Tendance annuelle de revenu par personne au Togo (indicateur provenant du cadre de résultats de l'UE: EURF I3 N1).	Augmentation de 6 % en moyenne sur la période 2011-2014.		6 % en moyenne par an à l'horizon 2020.		Statistiques Bancaire Mondiale.	



Objectif(s) spécifique(s): Effet(s) direct(s)	OS1: Réduire la vulnérabilité climatique du Togo par des mesures de préservation de la ressource forestière et des sols et d'efficacité énergétique. OS2 : améliorer le contexte institutionnel en lien avec les CC	% du territoire togolais couvert de forêts. Taux de reboisement annuel (ha/an). € mobilisés pour le Togo sur financements climatiques (fonds verts, CDM etc.)	8 % de couvert forestier en 2015. 1150 ha/an en 2014. 0 M€/an mobilisé en 2013-2015.	12 % de couvert forestier en 2020. 2000 ha/an en moyenne à l'horizon 2020. 50 M€ mobilisés en moyenne par an en 2018-2020.	Inventaire national forestier MEDDPN, système de suivi des ressources forestières dans le cadre du REDD. Rapports annuels d'activités du MEDDPN/ ODEF.	La stabilité du Togo se poursuit L'engagement de l'Etat pour l'initiative REDD ne faiblit pas Le Togo parvient à mobiliser les fonds climatiques
Résultats	Résultat 1: La résilience des populations est augmentée par une gestion durable, la réhabilitation et la préservation des sols et du couvert forestier	<ul style="list-style-type: none"> • nb d'ha de forêts étatique reboisées et gérées durablement ** • nb d'ha de forêts et terres communautaires et privées réhabilitées, reboisées et gérées durablement ** 	0 ha (projet)	660 ha en 2021	Rapports annuels d'activités du MEDDPN/ ODEF	Rapports annuels d'activités du MEDDPN/ ODEF Les pays industrialisés tiennent leur promesse de financer l'adaptation au changement climatique.
	Résultat 2: L'utilisation de la ressource biomasse et de la filière bois-énergie est rendue plus efficace pour accompagner une transition vers une économie plus sobre en carbone.	% du bois et charbon de bois dans la consommation finale d'énergie Nb de "charbonniers" formés sur un processus de carbonisation efficace, <ul style="list-style-type: none"> • Nb de foyers améliorés diffusés • Nb de systèmes gaz distribués; 	60 % en 2015 0 en 2016 (projet) 0 en 2016 (projet) 0 en 2016 (projet)	40 % en 2020 2000 charbonniers formés en 2021 50000 foyers diffusés en 2021 50000 systèmes gaz diffusés en 2021	Rapports annuels d'avancement de la mise en œuvre du Programme AMCC+ (DP)	De nouvelles technologies d'énergie renouvelable facilitent la transition énergétique.



	% du Plan National d'Adaptation mis en œuvre		50 %		
Activités	Résultat 3: Les Capacités des principaux acteurs de La lutte contre le CC sont renforcées, les changements Climatiques sont mieux intégrés dans les stratégies nationales et les politiques publiques	Nb d'études de vulnérabilité climatique au Togo réalisées	Aucunes	3 études	Rapports annuels d'avancement de la mise en œuvre du Programme AMCC+ (DP)
	Nb de politiques sectorielles révisées sous l'angle du CC, **	Aucunes	2 politiques		
	Nb de formations, accompagnement et appui technique dispensés aux principaux acteurs de la lutte contre le CC (incl. MERF)	aucunes	5 formations		
	Nb de dossiers de financement climatique instruits par le MERF	aucuns	3 dossiers		
A 1.1.1 Mise en gestion durable du domaine de l'Etat	I1 : nombre d'ha de forêts étatiques reboisées /gérées durablement I2: nombre d'emplois temporaires générés;	-	+ 660 ha	Rapports ODEF	H1 : disponibilité de la main d'œuvre ; H2 : conditions météorologiques favorables
A 1.2.1 Subvention ONG	I1 : nombre d'ha de forêts et de terres communautaires et privées réhabilitées, reboisées et gérées durablement; I2: nombre d'emplois directs générés;		+6000 ha	Rapports ONG	H1 : adhésion des communautés locales ; H2 : conditions météorologiques favorables
A 2.1 Formation + Sensibilisation des producteurs de Charbon aux nouvelles Techniques de carbonisation + distribution du matériel de carbonisation	I3: quantité de GES séquestrés I1 : nombre de carbonisateurs formés/équipés; I2 nombre de séances de formation/sensibilisation ;		2 000 Carbonisateurs		H1 : adhésion des communautés locales et des élus locaux ; H1 : la stabilité politique du pays ;



A 2.2 Distribution des fours et foyers améliorés +sensibilisation sur leur l'utilisation	I1 : nombre de séances de sensibilisations; I2 : nombre de fours/foyers améliorés diffusés;		50 000 fours/foyers	Rapports ONG	
A 2.3 Distribution des systèmes de gaz butane +sensibilisation sur leur l'utilisation	I1 : nombre de systèmes de gaz distribués; I2: nombre de séances de sensibilisations		50 000 systèmes de gaz	Rapports ONG	H1 : adhésion des bénéficiaires ; H2 : adhésion des microfinances ;
A 3.1. Etudes de la vulnérabilité Sectorielle	I1 : nombre d'études de vulnérabilités élaborées		3 études	Rapports annuels de mise en œuvre du Programme AMCC+	H1 : disponibilité de l'expertise nationale
A 3.2. Préparation de dossiers pour l'accès à des financements climatiques : formations des acteurs des secteurs publics privés et ONG/OSC en élaboration des projets éligibles aux fonds Climat,	I1 : nombre de formations des acteurs; I2 : nombre de dossiers de financements instruits; I3 : nombre d'échanges d'expériences sous – régionales		100 acteurs formés 3 dossiers soumis au FVC	Rapport mission expert Rapports annuels du Programme AMCC+	H1 : stabilité politique du pays ;
A 3.3 Diagnostic et actualisation/révision de certaines politiques, stratégies et programmes sectoriels pour lesquels la problématique du CC n'est pas prise en compte; appui à la mise en œuvre de la politique forestière et des textes législatifs y afférents	I1 : nombre de politiques sectoriels/actualisées/révisées sous l'angle des CC ; I2 : nombre de textes législatifs élaborés; Politique forestière élaborée	-	2 politiques	Rapports annuels d'avancement de la mise en œuvre du Programme AMCC+ (DP)	H1 : adhésion des sectoriels
A 3.4. Renforcement des systèmes de coordination avec les ministères techniques et horizontaux sur les problématiques du CC	I1 : nombre de rencontre d'échanges			Rapports annuels de mise en œuvre du Programme AMCC+ (DP)	H1 : adhésion des ministères techniques et horizontaux

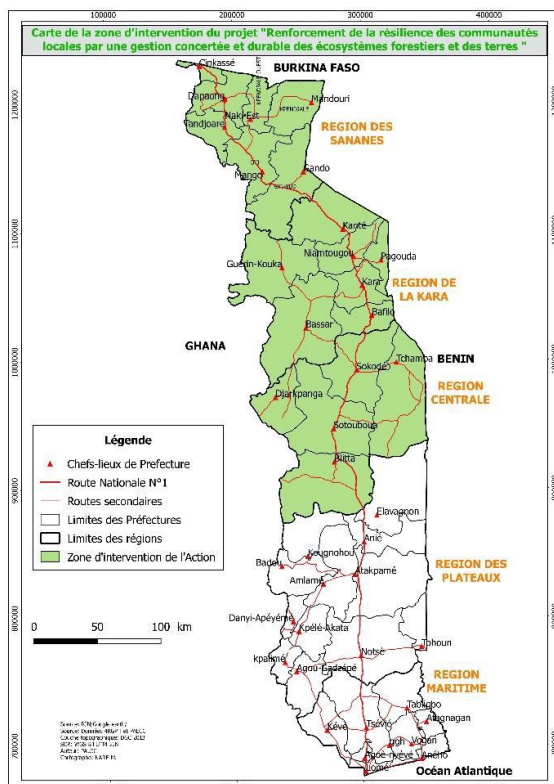


<p>A 3.5. Appui à la formation et l'équipement des structures indiquées du MERF pour loger et gérer la base de données sur les ressources forestières au Togo</p>	<p>I2 : nombre de formation; I3 : nombre de Structures du MERF en charge de la gestion des ressources forestières équipée</p>	<p>3 formations</p>	<p>Rapport Mission expert. Rapports annuels AMCC+</p>	<p>H1 : la disponibilité de l'expertise ; H2 : accessibilité des équipements</p>
<p>A 3.6. Appui au MERF pour un plaidoyer essentiel sur les problématiques du CC auprès des hautes institutions nationales</p>	<p>I1 : nombre de séances d'échanges/lobbying;</p>		<p>PV des réunions. Rapport PALCC</p>	<p>H1 : la disponibilité des institutions nationales ; H2 : stabilité politique du pays ;</p>
<p>A 3.7. Appui au MERF pour le suivi et évaluation des actions d'atténuation et d'adaptation (notamment pour les R1 et R2, au niveau central et décentralisé) et/ou le MRV pour le REDD, suivi de la mise en œuvre et actualisation de la CDN</p>	<p>I1: nombre d'actions de suivi ; I2 : système MRV consolidé ; I3 : nombre de documents diffusés</p>		<p>Rapport mission expert. Rapport PALCC</p>	<p>H1 : Opérationnalisation de l'observatoire de l'ANGE H2 : adhésion des structures de gestion des bases de données H3 : Climat socio politique favorable H4 : Volonté politique favorable à la gestion de l'environnement et à la lutte contre les CC</p>
<p>A 3.8 Appui aux universités publiques</p>	<p>I1: nombre bâtiments construits/réhabilité ; I2 : nombre de laboratoires équipés ; I3 : nombre de master et doctorats soutenus, etc.</p>		<p>Rapport PALCC. Thèses produites</p>	<p>H1 : accessibilité des équipements ; H2 : adhésion des Directeurs de recherche</p>
<p>A 3.9. Formation, communication, diffusion des études, sensibilisation des acteurs, participation aux événements nationaux et internationaux sur les CC</p>	<p>I1: nombre d'acteurs touchés à la présentation du PALCC; I2 : nombre d'ateliers de présentation du PALCC; I3: nombre d'OSC touchés par l'information sur l'appel à proposition; nombre de missions d'échanges</p>		<p>PV réunions. Rapport PALCC</p>	<p>H1 : stabilité politique du pays</p>

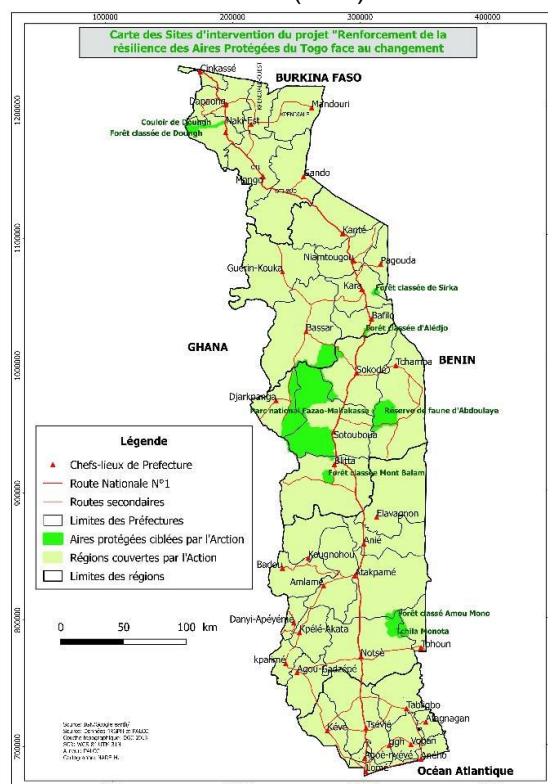


4.5 Carte de la zone géographique couverte par le projet

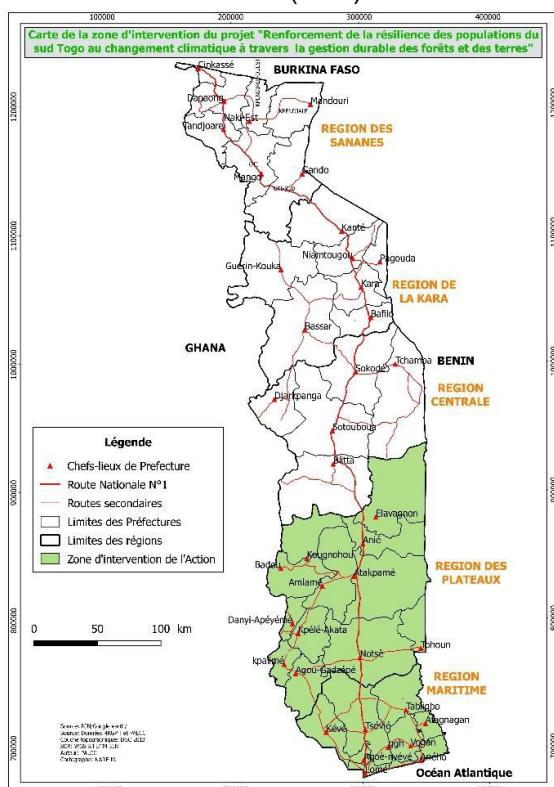
AVSF (lot 1)



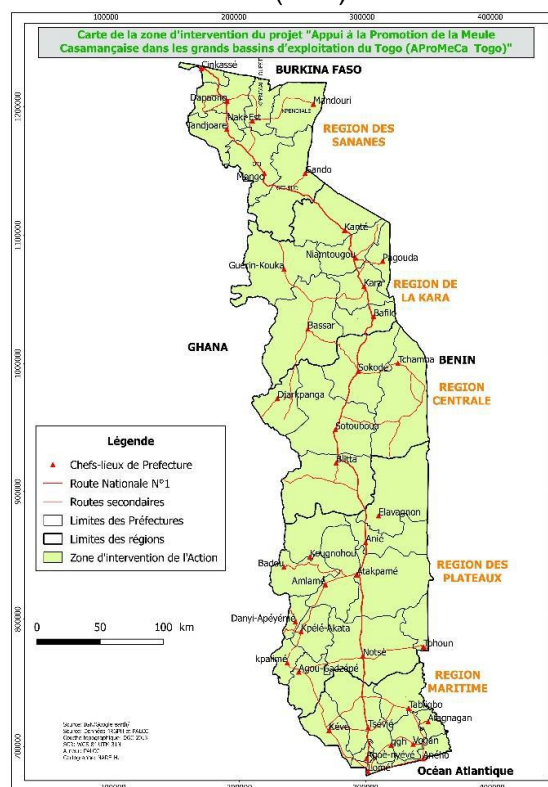
ODIAE (lot 3)



ODIAE (lot 2)



AJA (lot 4)



Les ONG AGAIB Central (lot 5) et EDM (lot 6) interviennent dans toutes les régions.



4.7 Documentation consultée

<https://www.climatelinks.org/countries/togo>
<https://www.togofirst.com/en/economic-governance/2108-3688-in-togo-36-of-the-population-associate-climate-change-with-bad-weather-conditions-afrobarometer>
<https://www.republicoftogo.com/Toutes-les-rubriques/Societe/Les-changements-climatiques-menacent-ils-le-Togo>

Politiques nationales et d'autres projets

- Gouvernement Togolais Plan National de Développement (2018-2022) (Août 2018)
- République Togolaise Stratégie de Croissance Accélérée et de Promotion de l'Emploi (SCAPE) 2013-2017 (Août 2013)
- MME (Ministère des Mines et de l'Energie) Politique Nationale de l'Energie, Rapport Préliminaire (Octobre 2011), X pages
- MERF (Ministère Environnement et Ressources Forestières), Ministère des Mines et de l'Energie, Programme d'Appui à la maîtrise des énergies traditionnelles et de promotion des énergies renouvelables au TOGO (2008)
- MERF, Plan d'action Forestier 2011-2019 (PAFN, FAO), (Novembre 2011)
- MERF, Programme National d'Investissement pour l'Environnement et les Ressources Naturelles au Togo, Approche programmatique de la Gestion de l'Environnement et des Ressources Naturelles, Août 2010
- Ministère de la Coopération du Développement et de l'Aménagement du Territoire, Politique Nationale d'aménagement du territoire, Septembre 2009
- MAEP (Ministère de l'Agriculture de l'élevage et de la Pêche), Plan d'investissement du PNIASA 2010-2015
- GIZ, Gouvernance dans le secteur du bois énergie, Etude de 4 pays africains (Cameroun, RD Congo, Madagascar, Sénégal)
- GIZ, EUEI PDF, GUIDE de PLANIFICATION du SECTEUR de la BIOMASSE
- MERF, FAO, Manuel de Procédures de création, d'attribution et des normes de gestion des forêts communautaires au TOGO, Décembre 2015
- Gouvernement du TOGO, UE, Convention du Financement (conditions particulières) du programme PA MEDDCC, AMCC+ Programme PALCC, EDM, Rapport narratif du DPP3, Janvier 2020.
- LCC au TOGO, Février 2017
- Gouvernement du TOGO, Rapport CPDN (Contribution Prévue Déterminée Nationale), Septembre 2015
- MEDDPN, DRF, Awesso Balakeyem, Aperçu sur la chaîne de valeur bois énergie au Togo: Forces, faiblesses, et menaces principales, Journée Nationale Bois énergie (FAO/GIZ) Janvier 2020
- UE, Programme Indicatif National 2014 - 2020

Documents du PALCC

- MEDDPN, Programme AMCC+ UE d'Appui à la Lutte contre le changement climatique au Togo (PALCC), convention de financement, Mars 2017
- MEDDPN, Programme AMCC+ UE d'Appui à la Lutte contre le changement climatique au Togo (PALCC), rapport narratif et financier du DPP1, Juillet 2018
- MEDDPN, Programme AMCC+ UE d'Appui à la Lutte contre le changement climatique au Togo (PALCC), rapport narratif et financier du DPP2, Juillet 2019
- MEDDPN, AMCC+ Programme PALCC, Rapport narratif du DPP3, 1^{er} semestre, Janvier 2020
- MEDDPN, AMCC+ Programme PALCC, Lignes directrices Appel à propositions (Soutien aux actions de gestion durable des forêts et terres et d'efficacité énergétique),



Janvier 2018

- MEDDPN, Programme AMCC+ UE d'Appui à la Lutte contre le changement climatique au Togo (PALCC), Etat d'avancement du DPP3, Janvier 2020
- ASEA/STANTEC, rapports semestriels de l'AT au PALCC 1 à 5 (7/2017 – 12/2019)
- ASEA/STANTEC, rapport de démarrage de l'AT au PALCC (19/6/2017 - 31/7/2017)
- DUE, PALCC contract card, 18/3/2020
- MEDDPN, Programme AMCC+ UE d'Appui à la Lutte contre le changement climatique au Togo (PALCC), Procès-verbal de la première réunion du COPIL 1 et présentation, Novembre 2019)
- MEDDPN, Programme AMCC+ UE d'Appui à la Lutte contre le changement climatique au Togo (PALCC), Procès-verbal du premier Comité technique de suivi, Octobre 2017
- MEDDPN, Programme AMCC+ UE d'Appui à la Lutte contre le changement climatique au Togo (PALCC), Procès-verbal du deuxième Comité technique de suivi, Août 2018
- MEDDPN, AMCC+ Programme PALCC, ODEF, Rapports des activités 1 (8/2018) et 2 (3/2019)
- MEDDPN, AMCC+ Programme PALCC, ODEF, Rapports de suivi 1 (3/2019) et 2 (1/2020)
- MEDDPN, AMCC+ Programme PALCC, ODIAE (lot 2), Rapport narratif du DPP3, Décembre 2019
- MEDDPN, AMCC+ Programme PALCC, ODIAE (lot 3), Rapport narratif du DPP3, Décembre 2019
- MEDDPN, AMCC+ Programme PALCC, AJA, Rapport narratif du DPP3, Janvier 2020.
- MEDDPN, AMCC+ Programme PALCC, EDM, Rapport narratif du DPP3, Janvier 2020.
- MEDDPN, AMCC+ Programme PALCC, AGAIB, Rapport narratif du DPP3, Janvier 2020.
- MEDDPN, AMCC+ Programme PALCC, EDM, Plan de communication et de visibilité, Octobre 2017
- MEDDPN, AMCC+ Programme PALCC, EDM, Modèle fonctionnel du système de suivi évaluation, Janvier 2020



4.8 Les autres annexes techniques

4.8.1 Résultats qualitatifs et quantitatifs, bilan des activités

Objectifs et résultats

Logique d'intervention	Indicateurs	Valeurs de référence	Cibles (Y compris année de référence)	Réalisation à mi – parcours (1/2020)	Taux de réalisation	Commentaires EMP	
		Année de référence	Date de référence				
Objectif général : impact	Appuyer le Togo dans la mise en oeuvre d'une réponse nationale aux défis posés par les CC et contribuer à l'émergence d'une économie résiliente et à faibles émissions de carbone.	Émissions annuelles de gaz à effet de serre au Togo (indicateur provenant du cadre de résultats de l'UE: EURF I21 N1).	24,546 Gg équivalent CO2 en 2015.	26,000 Gg équivalent CO2 en 2021 (scénario le + ambitieux de la CDN COP21).	Pas d'information disponible		Faiblesse de suivi par le PALCC
		Tendance annuelle de revenu par personne au Togo (indicateur provenant du cadre de résultats de l'UE: EURF I3 N1).	Augmentation de 6 % en moyenne sur la période 2011-2014.	6 % en moyenne par an à l'horizon 2020.	Pas d'information disponible		Faiblesse de suivi par le PALCC Lot 1 : les données pour 3 régions du Nord (~10,45%) ont très peu de lien direct avec le projet
Objectif(s) spécifique(s): <i>Efficacité des activités</i>	OS1: Réduire la vulnérabilité climatique du Togo par des mesures de préservation de la ressource forestière et des sols et d'efficacité énergétique.	% du territoire togolais couvert de forêts.	8 % de couvert forestier en 2015.	12 % de couvert forestier en 2020.	Pas d'information disponible		Faiblesse de suivi par le PALCC Très grande différence entre les données du CL et la statistique forestière indiquant une couverture de 24,24% (2016) et 25% (7/2019)
		Taux de reboisement annuel (ha/an).	1150 ha/an en 2014.	2000 ha/an en moyenne à l'horizon 2020.	Pas d'information disponible		Faiblesse de suivi par le PALCC
	OS2 : améliorer le contexte	€ mobilisés pour le Togo sur	0 M€/an mobilisé en	50 M€ mobilisés en	Pas d'information disponible		Faiblesse de suivi par le PALCC



	institutionnel en lien avec les CC	financements climatiques (fonds verts, CDM etc.)	2013-2015.	moyenne par an en 2018-2020.			
Résultats	Résultat 1: La résilience des populations est augmentée par une gestion durable, la réhabilitation et la préservation des sols et du couvert forestier	• nb d'ha de forêts étatique reboisées et gérées durablement **	0 ha (projet)	660 ha en 2021	411,3 ha reboisées, 94,60 km de pare feu et 4/8 plans d'aménagement élaborés	>100% pour le reboisement	
		Les AP : indicateur à définir	?	?	Réhabilitation de 50 Km des pistes dégradées (PNFM), Acquisition du 1 véhicule + 8 motos pour l'administration forestière, 100 ha de zones dégradées sélectionnées dans les AP		
		• nb d'ha de forêts et terres communautaires et privées réhabilitées, reboisées et gérées durablement **	0 ha (projet)	6.000 ha en 2021	Lot 1 : 282,5 ha (194,5 ha des aménagements de restauration (reboisements, cordons pierreux, pose de gabions, etc.), 41 ha lots boisés individuels, 24,5 ha enrichis, 22,5 ha de vergers d'anacardiens créés), proposition d'extension des superficies des forêts ciblées (101 ha), Lot 2 : 10 FC potentielles délimitées (total 6959 ha) : 8065 ha FC enrichis qui vont bénéficier d'accompagnement pour la reconnaissance officielle, 45 ha de bois-école, 05 espaces verts (12 ha), 30ha de 04 berges de cours d'eau reboisées ; 20 Kits anti-feu distribués; AGR : bénéficiaires potentiels identifiés Lot 3 : 26 FC potentielles	6,6% (hors FC), processus FC en cours	Atteint /dépassement des cibles probable à la fin du projet en cas de reconnaissance officielle des FC prévues et de leur gestion durable.



					identifiées, AGR : bénéficiaires potentiels identifiés Lot 4 : Installation de deux plantations de 6 ha à vocation bois-énergie Lot 5 : 20,5 ha à vocation bois-énergie installés et entretenus		
	Résultat 2 : L'utilisation de la ressource biomasse et de la filière bois-énergie est rendue plus efficace pour accompagner une transition vers une économie plus sobre en carbone.	% du bois et charbon de bois dans la consommation finale d'énergie	60 % en 2015	40 % en 2020	Pas d'information disponible		Faiblesse de suivi par le PALCC
		Nb de « charbonniers » formés sur un processus de carbonisation efficace,	0 en 2016 (projet)	2.000 charbonniers formés en 2021	Lot 4 : 1200 charbonniers identifiés dans les 5 régions du Togo, 80 coopératives mises en place ; 185 Charbonniers formés, 861 organisés en coopérative ; Aucune coopérative formalisées n'et officiellement reconnues	9,25%	
		• Nb de foyers améliorés diffusés	0 en 2016 (projet)	50.000 foyers diffusés en 2021	Lot 5 : Total : 10.768 1.735 foyers améliorés à charbon diffusés Et 9.038 foyers améliorés à bois construits	21,54%	Grande différence des chiffres de l'expert 2 (cités et reçus en 2/2020) par rapport au rapport annuel du Lot 5 (12/2020) : 3.436 foyers à charbon construits et vulgarisés; 9.760 foyers améliorés à bois construits. Ceci indique de faiblesses de suivi de l'ONG en donnant des chiffres très différentes



		• Nb de systèmes gaz distribués	0 en 2016 (projet)	50.000 systèmes gaz diffusés en 2021	Lot 6 : 5.154 systèmes de gaz diffusés, 2.625 produits ont été distribués grâce à un service financier.	10,3%	
Résultat 3 : Les capacités des principaux acteurs de la lutte contre le CC sont renforcées, les changements climatiques sont mieux intégrés dans les stratégies nationales et les politiques publiques		• % du Plan National d'Adaptation mis en œuvre		50%	Pas d'information disponible		Faiblesse de suivi par le PALCC
		Nb d'études de vulnérabilité climatique au Togo réalisées	aucune	3 études	3 en cours : -Evaluation de l'état de conservation du système national d'aires protégées du Togo dans un contexte de vulnérabilité au changement climatique (draft disponible) -Etude de vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques du secteur du tourisme (draft disponible) - Elaboration des scénarios socioéconomiques et l'appui aux études sectorielles de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques (en cours)		Réalisation à 100% probable pendant 1 ^{er} semestre 2020
		Nb de politiques sectorielles révisées sous l'angle du CC, **	aucune	2 politiques	Politique Forestière : (i) Elaboration de la note conceptuelle et de la feuille de route du processus d'élaboration et proposition des TdR pour la mobilisation de l'expert CT devant accompagné l'équipe nationale de rédaction ; (ii) relecture et consolidation de l'avant-projet de loi portant statut spécial des agents des eaux et forêts.		Forte focalisation aux politiques sous tutelle du MEDDPN ; transversalité de la problématique CC peu prise en compte



					Aucune autre politique /stratégie n'est adressée pour l'instant		
		Nb de formations, accompagnement et appui technique dispensés aux principaux acteurs de la lutte contre le CC (incl. MEDDPN)	aucune	5 formations	3 -Appui à la 2e session 2019 de recyclage des agents forestiers en procédure judiciaire dans la gestion des délits environnementaux -Formation sur les procédures UE de suivi-évaluation des activités (UGP, UL, UK, ODEF, ONG/OSC) -Formation sur les procédures UE et le guide pratique à l'attention de l'UGP et des institutions bénéficiaires de subvention directe (UL, UK, ODEF, UGP)		L'UGP est considérée ici comme appui. 2/3 formations ne sont pas techniques (procédures UE)
		Nb de dossiers de financement climatique instruits par le MEDDPN	aucun	3 dossiers	0		C'est ne plus pertinent car un autre financement prend en charge ce volet

Remarque de l'EMP : la plupart des indicateurs est la somme des activités et les indicateurs sont identiques aux indicateurs des activités



Bilan des activités

Activité	Indicateurs	Cibles	Réalisation à mi – parcours (1/2020)	Taux de réalisation	Commentaires EMP
A 1.1.1 Mise en gestion durable du domaine de l'Etat	I1 : nombre d'ha de forêts étatiques reboisées /gérées durablement	+ 660 ha (400 ha reboisées et 260 ha gérées durablement)	411,3 ha reboisées et 4/8 plans d'aménagement élaborés	>100% pour le reboisement	Aucune donnée des superficies des plans d'aménagement n'est disponible
	Les AP	Pas défini	Réhabilitation de 50 Km des pistes dégradées (PNFM), Acquisition du 1 véhicule + 8 motos pour l'administration forestière, 100 ha de zones dégradées sélectionnées dans les AP	?	Les PAG des AP Sirka et Doungh prévus pour être élaborés par le Lot 3, sont pris en compte par l'ODEF, la réallocation du budget prévu pour l'élaboration des PAG (lot 3) à la mise en œuvre est conseillée
	I2 : nombre d'emplois temporaires générés ;	Pas défini	Total : 528 (selon COPIL) ODEF : 28 gardiens anti-feu Lot 3 : 190 personnes dont 64 femmes (HIMO dans les AP) Lot 5 : 228 acteurs impliqués dans le commerce des foyers et fours améliorés Lot 6 : 179 partenaires de distribution (dont 63 revendeuses)		Discordance entre les données des ONG et celles communiquées pendant le COPIL
A 1.2.1 Subvention ONG	I1 : nombre d'ha de forêts et de terres communautaires et privées réhabilitées, reboisées et gérées durablement	+ 6000 ha	Lot 1 : 282,5 ha (194,5 ha des aménagements de restauration (reboisements, cordons pierreux, pose de gabions, etc.), 41 ha lots boisés individuels, 24.5 ha enrichis, 22,5 ha de vergers d'anacardiens créés), proposition d'extension des superficies des forêts ciblées (101 ha),	6,6% (hors FC), processus FC en cours	Atteint /dépassement des cibles probables à la fin du projet en cas de reconnaissance officielle des FC prévues et de leur gestion durable.



			<p>Lot 2 : 10 FC potentielles délimitées (total 6959 ha) : 8065 ha FC enrichis qui vont bénéficier d'accompagnement pour la reconnaissance officielle, 45 ha de bois-école, 05 espaces verts (12 ha), 30ha de 04 berges de cours d'eau reboisées ; 20 Kits anti-feu distribués; AGR : bénéficiaires potentiels identifiés</p> <p>Lot 3 : 26 FC potentielles identifiées, AGR : bénéficiaires potentiels identifiés</p> <p>Lot 4 : Installation de deux plantations de 6 ha à vocation bois-énergie</p> <p>Lot 5 : 20,5 ha à vocation bois-énergie installés et entretenus</p>		
	I2: nombre d'emplois directs générés	Pas défini	597 selon les rapports des ONG		Les AGR (lot 2 et 3) n'ont pas encore commencées
	I3: quantité de GES séquestrés	Pas défini	Lot 6 : 34.934 tonnes de CO2 évitées		
A 2.1 Formation + Sensibilisation des producteurs de charbon aux nouvelles techniques de carbonisation + distribution du matériel de carbonisation	I1 : nombre de carbonisateurs formés/équipés	2.000 Carbonisateurs	<p>Lot 4 :</p> <p>1.200 charbonniers identifiés dans les 5 régions du Togo, 80 coopératives mises en place ;</p> <p>185 Charbonniers formés, 861 organisés en coopérative ;</p> <p>Aucune coopérative formalisées et officiellement reconnues</p>	9,25% formés	



	12 nombre de séances de formation/sensibilisation	Pas défini	Lot 4 : 861 Producteurs (charbonniers) dont 369 femmes (42,8%) formés sur la vie coopérative et la gestion financière d'une coopérative		
A 2.2 Distribution des fours et foyers améliorés +sensibilisation sur leur l'utilisation	I1 : nombre de séances de sensibilisations	Pas défini	Lot 5 : 6.360 personnes (dont 4.022 femmes soit 63,24 %) touchées (information, communication, sensibilisation)	63,6% de prévision de l'ONG	
	I2 : nombre de fours/foyers améliorés diffusés	50.000 fours/foyers	Lot 5 : Total : 10.768 1.735 foyers améliorés à charbon diffusés Et 9.038 foyers améliorés à bois construits	21,54%	Grande différence des chiffres de l'expert 2 (cités et reçus en 2/2020) par rapport au rapport annuel du Lot 5 (12/2020) : 3.436 fours à charbon construits et vulgarisés; 9.760 foyers améliorés à bois construits. Ceci indique de faiblesses de suivi de l'ONG en donnant des chiffres très différentes
A 2.3 Distribution des systèmes de gaz butane +sensibilisation sur leur l'utilisation	I1 : nombre de systèmes de gaz distribués	50.000 systèmes de gaz	Lot 6 : 5.154 systèmes de gaz diffusés, 2.625 produits ont été distribués grâce à un service financier.	10,3%	
	I2: nombre de séances de sensibilisations	Pas défini	Lot 6 : 388 sessions, 16.737 personnes sensibilisées à la cuisson au GPL dont 10.992 femmes	33,47% de prévision	
A 3.1. Etudes de la vulnérabilité sectorielle	I1 : nombre d'études de vulnérabilités élaborées	3 études	3 en cours : -Evaluation de l'état de		Réalisation à 100% probable pendant 1er



			conservation du système national d'aires protégées du Togo dans un contexte de vulnérabilité au changement climatique (draft disponible) -Etude de vulnérabilité et adaptation aux changements climatiques du secteur du tourisme (draft disponible) - Elaboration des scénarios socioéconomiques et l'appui aux études sectorielles de vulnérabilité et d'adaptation aux changements climatiques (en cours)		semestre 2020
A 3.2. Préparation de dossiers pour l'accès à des financements climatiques : formations des acteurs des secteurs publics privés et ONG/OSC en élaboration des projets éligibles aux fonds Climat	I1 : nombre de formations des acteurs	100 acteurs formés	0 formations, une mission CT de 5 jours en 2018 (sur 100 jours prévus) pour l'identification des besoins ; le Point focal FV a bénéficié d'un financement permettant l'exécution des certaines tâches initialement prévues dans la mission CT du PALCC notamment la formation des acteurs.	0%	L'activité n'est plus pertinente pour le PALCC vu les autres financements disponibles au point focal FV (AT pour le FVC). Réallocation des jours CT restants à d'autres besoins à prévoir
	I2 : nombre de dossiers de financements instruits	3 dossiers soumis au FVC	0	0%	
	I3 : nombre d'échanges d'expériences sous –régionales	Pas définit	0		
A 3.3 Diagnostic et actualisation/révision de certaines politiques, stratégies et programmes sectoriels pour lesquels la problématique du CC n'est pas prise en compte; appui	I1 : nombre de politiques sectoriels/actualisées/révisées sous l'angle des CC	2 politiques	Politique Forestière : (i) Elaboration de la note conceptuelle et de la feuille de route du processus d'élaboration et proposition des TdR pour la mobilisation de l'expert CT devant		Forte focalisation aux politiques sous tutelle du MEDDPN ; transversalité de la problématique CC peu prise en compte



à la mise en œuvre de la politique forestière et des textes législatifs y afférents			accompagné l'équipe nationale de rédaction ; (ii) relecture et consolidation de l'avant-projet de loi portant statut spécial des agents des eaux et forêts. Aucune autre politique /stratégie n'est adressée pour l'instant		
	I2 : nombre de textes législatifs élaborés; Politique forestière élaborée	Pas défini	0, en cours	0%	Processus en cours uniquement pour la politique forestière
A 3.4. Renforcement des systèmes de coordination avec les ministères techniques et horizontaux sur les problématiques du CC	I1 : nombre de rencontre d'échanges	Pas défini	3 réunions du comité national de la CDN ont été organisées		Il n'y a pas de suivi par le PALCC de la mise en œuvre des recommandations de ces rencontres
A 3.5. Appui à la formation et l'équipement des structures indiquées du MEDDPN pour loger et gérer la base de données sur les ressources forestières au Togo	I1 : nombre de formation	3 formations	SIG : 2 formations des cadres (7/2019 et 8-9//2019) en WISDOM	40%	L'avancement est satisfaisant par rapport à la prévision, il reste la 3 ^{ème} formation prévue pendant le 1 ^{er} quart de 2020
	I2 : nombre de Structures du MEDDPN en charge de la gestion des ressources forestières équipées	Pas défini	Expert CT : Audit des SIG du MERF en 6/7 2018 ; Equipement informatique réceptionné, suivi de l'installation et de la configuration en 10/2019	100%	
A 3.6. Appui au MEDDPN pour un plaidoyer essentiel sur les problématiques du CC auprès des hautes institutions nationales	I1 : nombre de séances d'échanges/lobbying	Pas défini	0, à part de l'atelier de lancement officiel du PALCC et 1 COPIL 11/2019 et 2 CTS	0%	Faiblesse importante. Très peu de pertinence de considérer le COPIL et CTS ici
A 3.7. Appui au MEDDPN pour le suivi et évaluation des actions d'atténuation et d'adaptation (notamment	I1: nombre d'actions de suivi	Pas défini	2 missions de suivi (UGP/ ODEF) de la subvention ODEF (R1) en 2019		L'UGP et son fonctionnement sont considérés ici
	I2 : système MRV consolidé	Pas défini	0	0%	Faiblesse importante



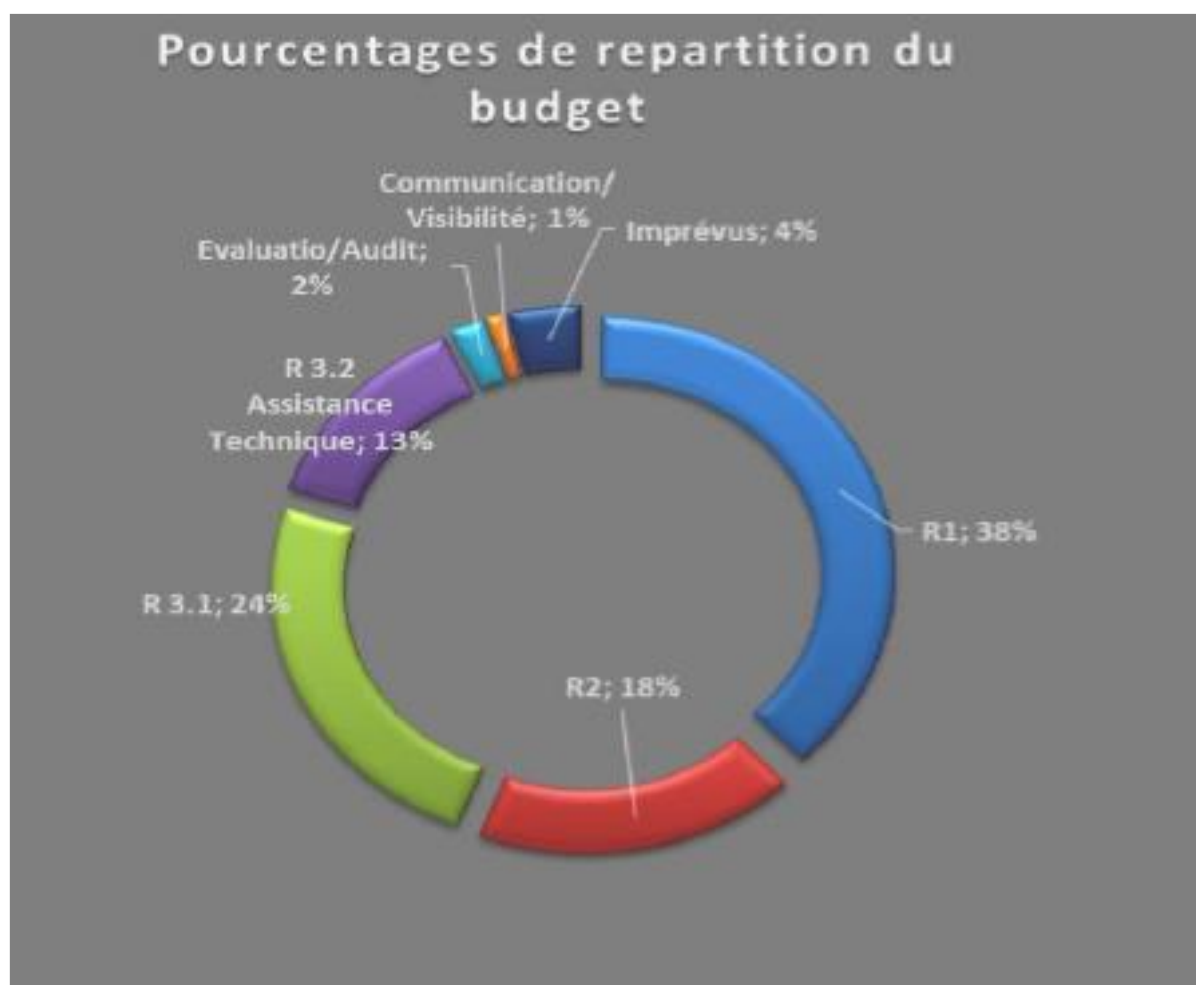
pour les R1 et R2, au niveau central et décentralisé) et/ou le MRV pour le REDD, suivi de la mise en œuvre et actualisation de la CDN	I3 : nombre de documents diffusés	Pas défini	0		Faiblesse importante, pas de suivi des recommandations du CN de la CDN
A 3.8 Appui aux universités publiques	I1: nombre bâtiments construits/réhabilité	Pas défini	2 (UL terminé, UK en cours)		
	I2 : nombre de laboratoires équipés	Pas défini	2 en cours de réception des équipements		
	I3 : nombre de master et doctorats soutenus, etc.	Pas défini	Propositions de 42, la pré-sélection de 27 est faite, signature des contrats en attendant		
A 3.9. Formation, communication, diffusion des études, sensibilisation des acteurs, participation aux évènements nationaux et internationaux sur les CC	I1: nombre d'acteurs touchés à la présentation du PALCC	Pas défini	308 pour les rencontres des acteurs régionaux,		Les autres données ne sont pas disponibles
	I2 : nombre d'ateliers de présentation du PALCC	Pas défini	5 rencontres des acteurs régionaux pour la diffusion des objectifs du PALCC 5 ateliers régionaux de lancement des activités des ONG Célébration de la journée mondiale des ZH, 2018 Participation à la semaine de la diplomatie climatique (animation d'une foire PALCC à l'UL)		
	I3: nombre d'OSC touchés par l'information sur l'appel à proposition	Pas défini	81 propositions envoyées, 6 retenues		
	I4 : nombre de missions d'échanges	Pas défini	Participation au COP 23 et 25 du CCNUCC		



4.8.2. Budgets

a) Le budget global du PALCC

	Montant en FCFA	Montant en Euros
Résultat 1: La résilience des populations est augmentée par une gestion durable, la réhabilitation et la préservation des sols et du couvert forestier	2 492 636 600	3 800 000
A 1.1 Mise en gestion durable du domaine de l'Etat (Subvention directe à l'ODEF)	655 957	1 000 000
A 1.2 Mise en œuvre des mesures d'adaptation au changement climatique : mise en gestion durable, réhabilitation du couvert végétal/ de reboisement, gestion durable des forêts et des terres (Appel à proposition)	1 836 679 600	2 800 000
Résultat 2: L'utilisation de la ressource biomasse et de la filière bois-énergie est rendue plus efficace pour accompagner une transition vers une économie plus sobre en carbone.	1 180 722 600	1 800 000
A 2.1 Formation à des techniques de carbonisation efficace, promotion et vulgarisation des fours et foyers améliorés et des systèmes de cuisson à gaz (Appel à proposition)	1 180 722 600	1 800 000
Résultat 3: Les capacités des principaux acteurs de la lutte contre le CC sont renforcées, les changements climatiques sont mieux intégrés dans les stratégies nationales et les politiques publiques	2 427 040 900	3 700 000
A 3.1 Renforcement des capacités, préparation des dossiers pour l'accès aux fonds climats, formations, études vulnérabilité et sectoriels, appui au fonctionnement du MERF, appui aux universités	1 574 296 800	2 400 000
Assistance technique internationale	852 744 100	1 300 000
Evaluation Audit	131 191 400	200 000
Communication et visibilité	65 595 700	100 000
Imprévus	262 382 800	400 000
Total couts activités	6 559 570 000	10 000 000



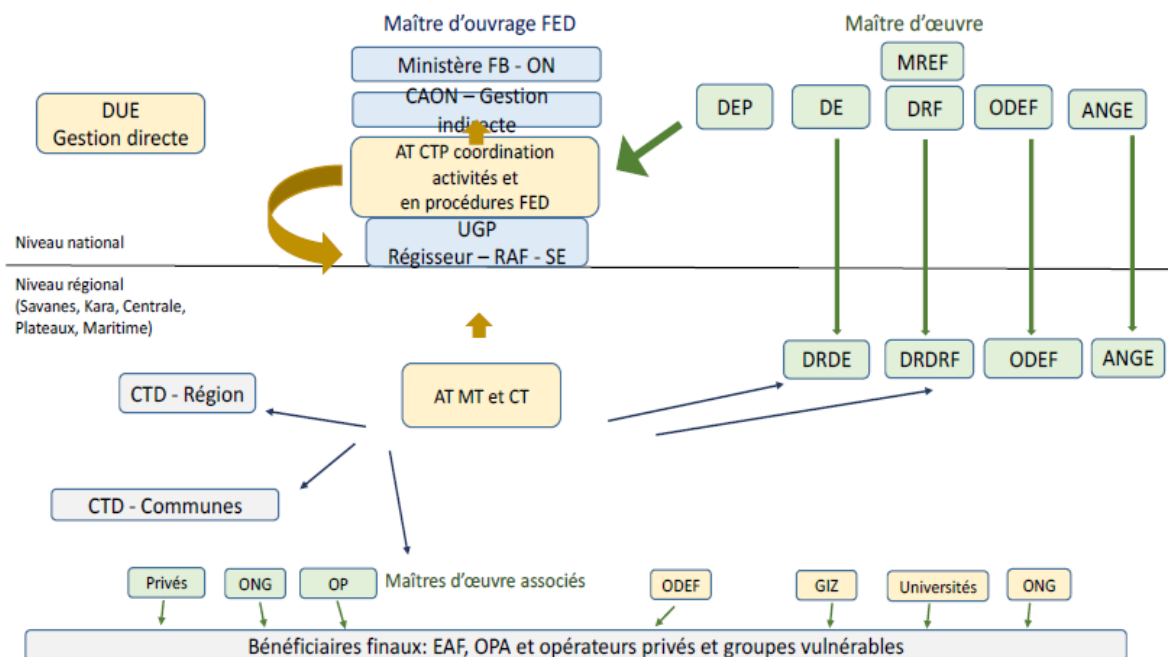


b) ONG retenues par lots et montant de la subvention

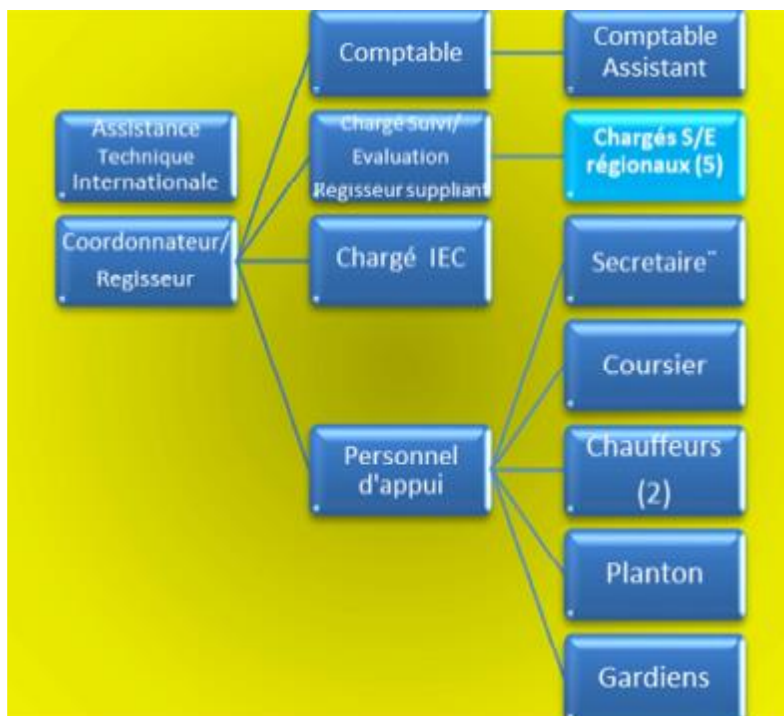
Activité	Lot /Domaine	ONG/OSC retenues	Financement accordé (EUR)
A 1.2	Lot 1 : GDF/GDT Zone Nord (Régions Savanes, Kara et Centrale)	Agronomes et Vétérinaires Sans Frontières (AVSF)	856 971
	Lot 2 : GDF/GDT Zone Sud (Régions Plateaux et Maritime)	Organisation pour le Développement et l'Incitation à l'Auto Emploi (ODIAE)	774 056,06
	Lot 3 : Gestion durable des aires protégées prioritaires (APP) et forêts périphériques	Organisation pour le Développement et l'Incitation à l'Auto Emploi (ODIAE)	988 887,31
A.2	Lot 4 : Formation en technique efficace de carbonisation et en valorisation énergétique des résidus et déchets verts	Action pour la Jeunesse d'Afrique (AJA)	313 918,77
	Lot 5 : Promotion et diffusion des fours et foyers améliorés	Agence d'Appui aux Initiatives de Base (AGAIB) Région Centrale	482 997,46
	Lot 6 : Promotion et diffusion de systèmes de cuisson au gaz	Entrepreneurs du Monde (EDM)	850 000
	TOTAL DES SUBVENTIONS		4 266 830.14



4.8.3 Organigramme du PALCC



Suite à l'analyse des besoins du programme, un organigramme détaillé de l'UGP à partir de l'année 2 (à partir de juillet 2018) a été élaboré avec l'appui du deuxième AT principal :





4.8.4 Récapitulatif des missions Court Terme de l'Assistance Technique

Missions	Durée (estimation) en h/jr	Exécutés Au 31/12/19 (h/jr)	A exécuter
Mission d'appui « audit des systèmes d'information géographique (SIG) au Togo »	21	21	0
Mission d'appui à la mise en œuvre d'un système d'information environnemental et forestier au MEDDPN	80	49	21
Mission d'appui pour la formation des acteurs et préparation, suivi de dossiers pour l'accès à des financements climatiques »	100	5	95
Mission d'appui à la mise en place et l'implémentation de la méthode WISDOM (Woodfuel Integrated Supply/Demand Overview Mapping)	80	66	12
Mission d'appui à la mise en œuvre du plan de communication et de visibilité du programme	52	19	33
Mission d'appui à l'implémentation du système de suivi évaluation du PALCC	84	15	69
TOTAUX	417	175	240

Missions d'appui du siège				
Prénoms et Noms	Position	Début mission	Fin Mission	Objet de la mission
Ottavio Novelli	Chef Département Changement Climatique à AESA Brussels	2 Décembre 2019	10 Décembre 2019	Faciliter les rencontres avec les différents fonctionnaires de la Commission UE
Mattia Epifani	Chef projet à AESA Brussels	2 Décembre 2019	12 Décembre 2019	Appuyer l'UGP pendant les divers Side Events. Faciliter les rencontres avec autres projets.

Besoins en Missions Court termes déjà identifiées :

Missions	Durée (estimation) en h/jr
Mission d'appui à l'élaboration de la politique forestière et des textes législatifs afférents.	21
Mission d'appui à la mise en œuvre d'un système d'information environnemental et forestier au MEDDPN phases 6 et 7	28
Mission d'appui pour la formation des acteurs et préparation, suivi de dossiers pour l'accès à des financements climatiques »	45
Mission d'appui à la mise en place et l'implémentation de la méthode WISDOM (Woodfuel Integrated Supply/Demand Overview Mapping) Phase projection (scenarios)	30
TOTAUX	124



4.9 Questions évaluatives complémentaires autour des critères posées aux ONG, réponses des prestataires du résultat 3

Questions Evaluatives aux Prestataires AJA (lot 4)

	Questions	Source de Vérification	
		Rapport	Entretien
Pertinence	Les problèmes identifiés à l'origine ont-ils changé durant la 1e partie projet? Non	x	x
	Les objectifs du projet sont-ils pertinents à mi - parcours ? Oui		
	Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils déjà atteint à mi - parcours les priorités énoncées dans le document de stratégie ? Identification des charbonniers formation des toliers, fabrication des cheminées, Organisation des charbonniers en coopératives, formation des charbonniers sur la vie coopérative et la gestion financière, formation sur la carbonisation et l'entrepreneuriat forestier,	x	x
	Les activités du projet ont-elles été précédées par l'identification des principales parties prenantes et des groupes cibles ? Oui	x	x
	La gestion du projet a-t-elle impliqué la participation des bénéficiaires ? Quel est le niveau d'appropriation locale? Oui le niveau d'appropriation est acceptable		x
Efficacité	Dans quelle mesure les résultats atteints par le programme PALCC et ses prestataires, correspondent-ils aux objectifs ?		
	Est-ce que des insuffisances éventuelles étaient dues à une omission de tenir compte de questions transversales ou principales telles que le genre, l'environnement et la pauvreté pendant la mise en œuvre? Non par rapport AproMeCA les questions transversales ont été prises en compte	x	x
	Si les bénéficiaires visés ont participé à l'intervention ? Oui	x	x
	Quels sont les résultats de la recherche appliquée ? Transfert de compétences, les répliques des savoirs acquis	x	x
	climat relationnel entre les différentes composantes/prestataires ? prestataires ? entre les prestataires et les parties prenantes locales ? Il est bon entre les différentes composantes prestataires et parties prenantes		x
	Relations/coordination avec les autorités locales, les institutions, les bénéficiaires, les autres donateurs? Elle est bonne		x
Efficience	La qualité de la gestion et de la communication de l'information et la mesure dans laquelle les parties prenantes clés ? Bonne	x	x
	Qualité du suivi : son existence (ou non), sa précision et sa souplesse, et l'utilisation qui en est faite ? Le suivi existe à trois niveaux : coordination, responsables de structures et comité de pilotage. il faut renforcer les outils de suivi	x	x
	Critères de sélection des prestataires? prise en compte de l'approche genre ? Oui	x	x



	Niveau de partage de planification avec les acteurs partenaires locaux/ structures nationales bénéficiaires ? Oui à travers les rencontres du comité de pilotage	X	X
	Prise en compte de la capitalisation des autres projets Forestiers/ CC au Togo dans la conception du programme et les sessions de formation ? Oui, à travers l'identification des charbonniers	X	X
	continuité des activités de formation après la fin du Projet ?		
	Avez-vous identifié des acteurs de certains secteurs qui auraient dû être mieux appuyés pour leur formation ? Non		X
	La qualité des analyses des leçons apprises de l'expérience passée?		
	Existe-t-il une probabilité que les activités ou processus initiés par le projet se poursuivent après leur finalisation? Oui		X
Durabilité	Quelles dispositions ont été déjà prises pour fournir un soutien technique continu après la fin du projet? Aucune disposition		X
	Dans quelle mesure est-il possible de mesurer comment les bénéficiaires garantiront la durabilité? Suivi post formation, l'organisation des coopératives, initiation des plantations à vocation bois énergie	X	X
	Viabilité financière, par exemple si les produits ou services fournis sont abordables pour les bénéficiaires visés et le resteront probablement après la fin du financement? Oui		X
Impact	Si les effets du projet Ont eu déjà des impacts imprévus ou inattendus non	X	X
	Quels sont les axes « oubliés » ou sous-abordés de l'action, qui auraient pu avoir un effet de levier ? Amenagement des forêts communautaires, marchés ruraux bois énergies, gestion décentralisée ou régionale du programme		X
	Les produits livrables du projet ont-ils permis d'obtenir les avantages attendus pour les groupes cibles et toutes les autres parties prenantes?		
	Dans quelle mesure le projet a-t-il déjà contribué à modifier les politiques, les pratiques ou les attitudes à l'égard du changement climatique ?		
	Les bénéficiaires ciblés ont-ils constaté des impacts tangibles, positifs ou négatifs?		
Perspectives avenir	Avez-vous identifié des acteurs de certains secteurs qui auraient dû être mieux appuyés pour leur formation en changement climatique ?		
	Avez-vous identifié des acteurs de certains secteurs qui auraient dû être mieux appuyés pour leur formation en changement climatique ?		



Questions Evaluatives au Prestataire AGAIB (lot 5)

	Questions	
Pertinence	Les problèmes identifiés à l'origine ont-ils changé durant la 1e partie projet?	Les problèmes identifiés à l'origine, notamment le rythme de déboisement effréné pour les besoins énergétiques, entraînant de fortes perturbations climatiques demeurent et on peut même dire qu'ils s'accroissent.
	Les objectifs du projet sont ils pertinents à mi parcours ?	Il ne fait aucun doute, les objectifs fixés sont encore pertinents
	Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils déjà atteint à mi parcours les priorités énoncées dans le document de stratégie ?	Après une année de mise en œuvre, 12 957 fours à charbon et foyers à bois (22%) et 21 020 plants correspondant à 20,5 hectares (12%) ont été vulgarisés par le projet.
	Les activités du projet ont-elles été précédées par l'identification des principales parties prenantes et des groupes cibles ?	A travers des activités d'information, communication et de sensibilisation, menées dans 3 chefs-lieux de région, 9 préfectures et dans 65 communautés rurales, tous les acteurs (potières endogènes, potières mouleuses, artisans-soudeurs, vulgarisatrices) et les groupes cibles ont été largement mobilisés.
	La gestion du projet a-t-elle impliqué la participation des bénéficiaires ? Quel est le niveau d'appropriation locale?	La gestion a impliqué la participation des bénéficiaires (6 360 personnes dont 64% de femmes, ont été directement touchées). A ce jour, les ménages, associations, communautés et individus qui ont acquis les kits de fours/foyers et les plants les entretiennent fièrement et certains planteurs demandent davantage de jeunes plants pour étendre leur espace. des témoignages ont été collectés par vidéo et une enquête menée par des cadres extérieurs dont les rapports sont disponibles
Efficacité	Dans quelle mesure les résultats atteints par le programme PALCC et ses prestataires, correspondent-ils aux objectifs ?	De par les témoignages des bénéficiaires des kits en termes d'économie de combustible réalisée et leurs perspectives pour la valorisation des plantations mise en place, il est évident que les résultats sont en parfaite cohérence avec les objectifs du projet. il y a également l'engouement très fort dans la commande des kits et des jeunes plants
	Est-ce que des insuffisances éventuelles étaient dues à une omission de tenir compte de questions transversales ou principales telles que le genre, l'environnement et la pauvreté pendant la mise en œuvre?	Non, les questions transversales ont été suffisamment prises en compte dans le montage du projet et ce en tirant les leçons des projets déjà exécutés dans le secteur de l'environnement,
	Si les bénéficiaires visés ont participé à l'intervention ?	Le niveau de participation est très élevé, en témoigne la forte demande en kits que le rythme de production a du mal à suivre.
	Quels sont les résultats de	Le projet n'a pas eu de volet de recherche-appliquée,



	la recherche appliquée ?	toutefois les études faites par la GIZ et la REDD+ ont été mise à contribution pour améliorer la qualité de la mise en œuvre des activités du lot 5 du PALCC
	climat relationnel entre les différentes composantes/prestataires ? prestataires ? entre les prestataires et les parties prenantes locales ?	Les relations sont des plus cordiales entre les différentes parties et le travail se fait en parfaite intelligence. Les interventions de chacun se fait dans le respect des prérogatives de l'autre, la collaboration et le partage d'informations et de résultats. les gens vivent les effets néfastes du changement climatique au point qu'après la sensibilisation les participants se font enregistrer immédiatement pour bénéficier du projet, les autorités administratives et traditionnelles relai l'information et en parle ultérieurement quand l'occasion se présente avec les réunions
Efficiencie	Relations/coordination avec les autorités locales, les institutions, les bénéficiaires, les autres donateurs?	Les actions de communication ont mis en confiance les différentes parties et à ce jour, le climat est optimal entre elles et la coordination pour un bon aboutissement du projet. Les autorités (administratives et traditionnelles), l'administration forestière et le ministère en charge de la planification sont étroitement associés à la réalisation des activités.
	La qualité de la gestion et de la communication de l'information et la mesure dans laquelle les parties prenantes clés ?	un plan de communication a été élaboré et validé par l'administration contractante, les projets de spots et communication font l'objet d'échange avec les responsables de communications de l'UGP la DUE et les ONG en consortium, les activités de chaque ONG sont partagées sur le PANEL et les réseaux sociaux,
	Qualité du suivi : son existence (ou non), sa précision et sa souplesse, et l'utilisation qui en est faite ?	L'équipe d'exécution comporte un responsable de suivi-évaluation qui réalise les missions de terrain pour l'appui, le renforcement des capacités, la supervision, l'évaluation des performances et de la qualité des prestations... Les rapports de mission, assorties de recommandations sont diffusés pour servir à ajuster les écarts éventuels et améliorer la qualité du travail. l'administration contractante fait deux suivis par an de même le Comité de pilotage mis en place, la DUE et l'UGP font la supervision
	Critères de sélection des prestataires? prise en compte de l'approche genre ?	Les prestataires communautaires (potières endogènes, mouleuses, vulgarisatrices) sont prioritairement des femmes qui ont la maîtrise des techniques de construction des foyers ou de commercialisation. Le sexe, la volonté, la disponibilité, l'engagement etc
	Niveau de partage de planification avec les acteurs partenaires locaux/ structures nationales bénéficiaires ?	La mise en œuvre des activités est soutenue par un plan de travail et budget annuel qui est communiqué et partagé avec tous les acteurs concernés. Les bénéficiaires sont informés d'avance de toute mission ou activité qui les implique par le partage des termes de référence, la négociation des rendez vous, l'organisation et tenue des réunions au niveau village avec la



		participation de tous les acteurs (comités villageois de développement, comités cantonaux de développement, leaders d'opinion associations etc)
	Prise en compte de la capitalisation des autres projets Forestiers/ CC au Togo dans la conception du programme et les sessions de formation ?	Dans la conception du projet et lors de l'étude de référence sur les systèmes de combustion, les principaux travaux qui eu lieu dans les secteurs concernés ont été largement exploités (PGICT, REDD+ etc.)
	continuité des activités de formation après la fin du Projet ?	Le projet n'en comporte pas de façon formelle, Etant donné que chaque ONG est toujours dans ses zones d'intervention classique, les limites de la formation sur le PALCC seront traduites en projet pour d'autres grands projets comme les fonds verts ou tout autre comme le FEM etc
	Avez-vous identifié des acteurs de certains secteurs qui auraient dû être mieux appuyés pour leur formation ?	Oui, les artisans-soudeurs, pour étendre leur nombre sur le terrain et surtout un appui en équipement pour leur permettre de fabriquer les cœurs céramiques sur place au lieu de les commander à Lomé ou dans d'autres pays voisins comme le Bénin et le Ghana qui importent le foyer avec le cœur céramique dans nos villes,
	La qualité des analyses des leçons apprises de l'expérience passée?	Le chef de fil du consortium était un des acteurs clés de la mise en œuvre du PGICT, projet dont les leçons apprises ont énormément contribué à l'analyse de la situation et la formulation de la stratégie d'exécution. D'autres ONG comme PADES ont déjà exécuté des projets de foyers améliorés sur financement de l'UE,
	Existe-t-il une probabilité que les activités ou processus initiés par le projet se poursuivent après leur finalisation?	Oui, car vu l'engouement suscité auprès des bénéficiaires, les prestataires (potières endogènes et artisans-soudeurs) seront sollicités même après le temps de vie du projet, le projet travaille à les mettre en place le réseau des acteurs comme artisans-soudeurs vendeurs, potières bénéficiaires, partenariat ONG artisans soudeurs etc
Durabilité	Quelles dispositions ont été déjà prises pour fournir un soutien technique continu après la fin du projet?	A travers le mécanisme de contractualisation entre les prestataires (soudeurs-vulgarisatrices) d'une part et prestataires-bénéficiaires (potières endogènes-ménages) d'autre part, les ONG pourront continuer à assurer un accompagnement-supervision sans grands frais, à la fin du projet, D'autres projets seront initiés par les ONG pour consolider les acquis du PALCC
	Dans quelle mesure est-il possible de mesurer comment les bénéficiaires garantiront la durabilité?	Par des visites de terrain (ménages et parcelles reboisées) l'on peut aisément se rendre compte du niveau d'appropriation des résultats par les bénéficiaires et les mesures prises pour leur durabilité
	Viabilité financière, par exemple si les produits ou services fournis sont abordables pour les	Les kits sont vulgarisés à un coût de revient qui est en deçà du prix pratiqué sur le marché (1 500F CFA pour le foyer amélioré à bois et 4 500F CFA pour le four amélioré à charbon) contre respectivement 2 000 et 6 500 F CFA.



	bénéficiaires visés et le resteront probablement après la fin du financement?	De ce fait, la possibilité que leur vulgarisation après la fin du projet est une évidence, pourvu que les prestataires se soient bien appropriés la vision du projet.
Impact	Si les effets du projet ont eu déjà des impacts imprévus ou inattendus	selon les témoignages des bénéficiaires les kits permettent une économie du charbon de bois et de l'argent jadis utilisé par mois pour l'achat du charbon d'où l'engouement du projet, certaines femmes déclarent que la commande de charbon a chuté, tout n'est pas à mettre à l'actif du PALCC bien entendu,
	Quels sont les axes « oubliés » ou sous-abordés de l'action, qui auraient pu avoir un effet de levier ?	La formation/recyclage des artisans-soudeurs/appui à la production sur place des cœurs céramiques/ communication et visibilité avec un budget conséquent/acquisition d'un nouveau véhicule/frais de transport des foyers à charbon des lieux de production aux lieux de vente,
	Les produits livrables du projet ont-ils permis d'obtenir les avantages attendus pour les groupes cibles et toutes les autres parties prenantes?	Oui, après une année de mise en œuvre du projet, les utilisateurs des kits de fours et foyers améliorés sont formels sur l'économie de combustible qu'ils réalisent (autour de 30%, chiffre à confirmer par une étude éventuellement)
	Dans quelle mesure le projet a-t-il déjà contribué à modifier les politiques, les pratiques ou les attitudes à l'égard du changement climatique ?	Au niveau local (communautés villageoises et paysans) la prise de conscience est réhaussée par une meilleure compréhension de leur implication dans le processus du changement climatique
	Les bénéficiaires ciblés ont-ils constaté des impacts tangibles, positifs ou négatifs?	Au niveau des plantations, si on n'en est qu'au début, les fours et foyers ont déjà un début d'impacts perceptibles
Perspectives avenir	Avez-vous identifié des acteurs de certains secteurs qui auraient dû être mieux appuyés pour leur formation en changement climatique ?	Les artisans-soudeurs ils peu à maîtriser la technique de fabrication ce qui entraîne une production très lente qui ne suit pas les demandes,



Questions Evaluatives au Prestataire EDM (lot 6)

	Questions	Source Vérification rapport
Pertinence	Les problèmes identifiés à l'origine ont-ils changé durant la 1e partie projet?	Non
	Les objectifs du projet sont - ils pertinents à mi - parcours ?	Oui
	Dans quelle mesure les objectifs du projet ont-ils déjà atteint à mi - parcours les priorités énoncées dans le document de stratégie ?	Le projet d'EdM participe à la priorité n°3 de l'appel à projets : " <i>Améliorer l'efficacité de l'utilisation de la ressource biomasse et de la filière bois-énergie pour une transition vers une économie plus sobre en carbone</i> ", avec la <i>diffusion de plusieurs milliers de kits gaz et la sensibilisation des populations sur l'impact environnement de l'utilisation du bois/charbon</i>
	Les activités du projet ont-elles été précédées par l'identification des principales parties prenantes et des groupes cibles ?	Oui : un projet pilote avait été mené et avait permis d'identifier les ménages en situation de précarité énergétique, en zone urbaine et péri-urbaine, comme principaux groupes cibles ainsi que les micro-entrepreneurs, notamment dans la restauration
	La gestion du projet a-t-elle impliqué la participation des bénéficiaires ? Quel est le niveau d'appropriation locale?	Oui : deux consultations des parties prenantes ont été réalisées en décembre 2019 et janvier 2020, impliquant les bénéficiaires directs, les autorités locales, les associations partenaires, les fournisseurs etc ... Ces consultations ont permis la présentation du projet et les retours des parties
Efficacité	Dans quelle mesure les résultats atteints par le programme PALCC et ses prestataires, correspondent-ils aux objectifs ?	Dans le cadre du lot n°6 "Promotion et diffusion de systèmes de cuisson à gaz" : - plus de 16 700 personnes sensibilisées à la cuisson au gaz (33% de l'objectif) ; - 6443 kits diffusés (21% de l'objectif global) - 179 partenaires de distribution (119% de l'objectif)
	Est-ce que des insuffisances éventuelles étaient dues à une omission de tenir compte de questions transversales ou principales telles que le genre, l'environnement et la pauvreté pendant la mise en œuvre?	Ces questions ont été prises en compte durant la mise en œuvre (mesure des impacts environnement via le processus d'enregistrement à la finance carbone, ciblage particulier des femmes dans le réseau de distribution, mise en place de services financiers pour les ménages vulnérables et de systèmes de bons d'achat)
	Si les bénéficiaires visés ont participé à l'intervention ?	La demande en équipements GPL a été plus forte que prévue et a entraîné une rupture de stock chez les fournisseurs ; le nombre de distributeurs recrutés a dépassé l'objectif du projet dès l'année 1.
	Quels sont les résultats de la recherche appliquée ?	Des essais-ménages ont été réalisés durant l'année sur de nouveaux équipements GPL ; en



		année 2, un test de gazinière en laboratoire sera réalisé permettant de déterminer exactement l'efficacité énergétique de ce type d'équipement.
	climat relationnel entre les différentes composantes/prestataires ? prestataires ? entre les prestataires et les parties prenantes locales ?	Bon climat
Efficience	Relations/coordination avec les autorités locales, les institutions, les bénéficiaires, les autres donateurs?	Bonne coordination : visite régulière des autorités locales, échanges avec les bénéficiaires lors d'événements (Journée des Partenaires, consultation des parties prenantes...) ou en continu, échanges avec les autres bailleurs de fonds.
	La qualité de la gestion et de la communication de l'information et la mesure dans laquelle les parties prenantes clés ?	Bonne mais améliorer la communication sur le projet via des moyens de communication de masse (comme la radio, ...) afin de mieux diffuser l'information en année 2
	Qualité du suivi : son existence (ou non), sa précision et sa souplesse, et l'utilisation qui en est faite ?	Suivi par l'UGP/les cellules de suivi-évaluation : complexe de comprendre exactement la place de chaque acteur dans le suivi du projet
	Critères de sélection des prestataires? prise en compte de l'approche genre ?	Au sein d'EdM et de ses codemandeurs : importance du genre dans le processus de recrutement des collaborateurs ainsi que dans le réseau de distribution
	Niveau de partage de planification avec les acteurs partenaires locaux/ structures nationales bénéficiaires ?	Pas de partage à notre connaissance
	Prise en compte de la capitalisation des autres projets Forestiers/ CC au Togo dans la conception du programme et les sessions de formation ?	Approche différente pour le gaz butane ; aucun projet d'envergure réellement disponible au Togo. Prise en compte des expériences de Toyola dans le cadre de l'enregistrement à la Finance Carbone
	continuité des activités de formation après la fin du Projet ?	Formation de la part de qui ? Dans le cadre d'EdM : l'enregistrement à la Finance Carbone permettra de pérenniser le projet, l'appui aux bénéficiaires et la diffusion d'équipements GPL dans le futur.
	Avez-vous identifié des acteurs de certains secteurs qui auraient dû être mieux appuyés pour leur formation ?	Non
	La qualité des analyses des leçons apprises de l'expérience passée?	Idem que pour la question précédente ; pas de projet de diffusion de gaz butane de grande ampleur au Togo. Capitalisation des expériences d'EdM dans d'autres pays.
	Existe-t-il une probabilité que les activités ou processus initiés par le projet se poursuivent après leur	Oui très forte, grâce à l'enregistrement à la Finance Carbone et l'émission des crédits.



	finalisation?	
Durabilité	Quelles dispositions ont été déjà prises pour fournir un soutien technique continu après la fin du projet?	Idem - l'émission de crédits carbone permettra de financer le soutien au réseau de distribution et la disponibilité de services financiers ; le fonds de crédits pour Assilassimé permet d'assurer le décaissement de crédits gaz même après la fin du projet
	Dans quelle mesure est-il possible de mesurer comment les bénéficiaires garantiront la durabilité?	Pour Assilassimé : engagement du conseil d'administration de la microfinance Pour Mivo Energie : enregistrement auprès du Gold Standard, réalisation d'enquêtes de monitoring mesurant les impacts de la diffusion de gaz (obligation pour obtenir les crédits carbone)
	Viabilité financière, par exemple si les produits ou services fournis sont abordables pour les bénéficiaires visés et le resteront probablement après la fin du financement?	L'émission de crédits carbone permettra de financer la mise en place de services financiers facilitant l'accès aux bénéficiaires.
Impact	Si les effets du projet Ont eu déjà des impacts imprévus ou inattendus	L'engouement très prononcé des entrepreneurs pour l'activité de revente de gaz (recharges, kits) entraînant une rupture d'approvisionnement en bouteilles neuves.
	Quels sont les axes « oubliés » ou sous-abordés de l'action, qui auraient pu avoir un effet de levier ?	Aucun
	Les produits livrables du projet ont-ils permis d'obtenir les avantages attendus pour les groupes cibles et toutes les autres parties prenantes?	En année 2, une enquête de satisfaction ainsi qu'une enquête de monitoring permettront de mesurer précisément les bénéfices du projet
	Dans quelle mesure le projet a-t-il déjà contribué à modifier les politiques, les pratiques ou les attitudes à l'égard du changement climatique ?	Mise en avant du changement climatique dans les sensibilisations entraînant une meilleure prise de conscience de la part des populations ; possible augmentation de la part du gaz dans les combustibles utilisées par les ménages.
	Les bénéficiaires ciblés ont-ils constaté des impacts tangibles, positifs ou négatifs?	Economies réalisées grâce à l'achat de gaz par rapport au charbon ; confort de vie pour les femmes et les enfants (propreté, disparition des fumées) ; gain de temps
Perspectives avenir	Avez-vous identifié des acteurs de certains secteurs qui auraient dû être mieux appuyés pour leur formation en changement climatique ?	Pour EdM : intégrer dans les cursus de formation des fournisseurs le changement climatique.
	Avez-vous identifié des acteurs de certains secteurs qui auraient dû être mieux appuyés pour leur formation en changement climatique ?	



4.10 Compte rendu des entretiens des acteurs des résultats 1 et 2 (lot 2, 3, 4, 5, 6)

REUNION ODIAE/ Evaluateurs : REPONSES AUX QUESTIONS DANS LE CADRE DE L'EVALUATION DU PALCC

Question 1 : Existence de PAG ou de Plan de Gestion Simplifiés PGS ? Période de mise en Œuvre ? Impact mesurable ?

Tableau 1

Aires Protégées	Outils de planification et de gestion durable	Périodes couvertes	Observation
Parc National Fazao-Malfakassa	Plan d'Aménagement et de Gestion	2019-2029	Document disponible
Réserve de faune d'Abdoulaye	Plan d'Aménagement et de Gestion	2016-2027	Document disponible
Forêt classée d'Amou-Mono	Plan d'Aménagement et de Gestion	2017-2027	Document disponible
Forêt classée Alédjo	Plan d'Aménagement et de Gestion	2017-2027	Document disponible
Forêt classée de Sirka	-	-	L'élaboration du PAG est prévue dans le cadre du projet mais ce document est en cour d'élaboration par l'ODEF sur le même financement (PALCC)
Forêt classée de Doungh	-	-	L'élaboration du PAG est prévue dans le cadre du projet
Forêt classée du Mont Balam	-	-	L'élaboration du PAG est prévue dans le cadre du projet

Question 2 : Choix des sites de forêts communautaire

Méthodologie

- FC prévues par les PAG des AP, Identification des initiatives de FC autour des AP par les Animateur déployées dans ces zones

Critère de sélection

- Superficie supérieure à 05 hectares, Adhésion de la communauté à la procédure de création de forêts communautaires



Question 3 : Superficie des forêts communautaires ?

Tableau 2

N°	Préfectures	Cantons	Localités	Nom de la forêt
Réserve de faune d'Abdoulaye (RFA)				
1	Tchamba	Goubi	Goubi	FC Aroudokou-Alouso-Adjotia
2				FC Sanna
3				FC Toukouma
4				FC Worougoubi
5		Alibi 1	Alibi 1	FC Aguerimwa1/ Ananiwa
6				FC Kongorowa-Adinda
7	Tchaoudjo	Kparatao	Birigni	FC Birini
Forêt Classée d'Amou-Mono				
8	Ogou	Gléi	Odori	FC de Odori
9			Ogoua	FC de matekpo-Ile-Ogoua
10		Katoré	Katoré	FC de Katoré
11			Kotchatchan	FC de Kotchatchan
12			Otchanranri	FC Otchanranri
13			Adomtré	FC Adomtré
Parc National Fazao-Malfakassa				
14	Sotouboua	Fazo	Fazao	FC Fazao
15	Bassar	Bassar	Bassar	FC Bassar-Banghan
	Banghan	Banghan	Banghan	
16	Tchaoudjo	Kpangalam	Kpangalam	FC Kpangalam
17	Mô	Kagnigbara	N'Konta	FC N'Konta
18			Banda	FC Banda
19			Folo	FC Folo
20		Bouloou	Kagna	FC Kagna
21		Bouloou	Tassi	FC Tassi
22				Agbamassoumou
Forêt Classé de Sirka				
23	Kozah	Kpinzindè	Kpinzindè	FC Kagnaya
24	Kozah	Kpinzindè	Kpinzindè et Adomdè	Forêt de Kotokohorou
Forêt Classée de Doungh				
25	Tandjoure	Tampialime	Tampialime	FC Tampialime
26		Mamprougou	Mamprougou	FC Mamprougou

Tableau 3

N°	Préfecture	Cantons	Localités	Nom de la forêt	Longitude	Latitude	Superficie (ha)
Réserve de faune d'Abdoulaye (RFA)							
1	Tchamba	Goubi	Goubi	FC Sanna	329421	95206 6	230, 78
2				FC Toukouma	331616	95895 8	232,45
3				FC Worougoubi	333914	95371 8	83,37
4		Alibi 1	Alibi 1	FC Aguerimwa1/Ananiwa	323444	97384 2	486,40
5				FC Kongorowa-Adinda	318448	97561 3	5821,52



Forêt Classée d'Amou-Mono							
6	Ogou	Wahala	Ogoua	FC de matekpo-Ile-Ogoua	317532	80561 1	25,54
7		Katoré	Katoré	FC de Katorée	316482	81777 3	16,21
8			Kotchatchan	FC de Kotchatchan	315391	81107 4	20,68
9			Otchanranri	FC Otchanranri	313393	81217 9	23,63
10			Adomtré	FC Adomtré	319362	80988 9	18,42
Parc National Fazao-Malfakassa							
16	Tchaoudjo	Kpangalam	Kpangalam	FC Kpangalam			9 139,10

Question 4 : Existence des tableaux des réalisations par région ?

Il existe des tableaux des réalisations par Aire protégée

Tableau 4

Aires Protégées	Sites	Réalisations	Sources de vérification
Parc National Fazao-Malfakassa (Région centrale et Kara)	Bureau du conservateur	01 véhicule pick up acquis	PV de remise Vérification terrain
	Postes de Brigade forestière de Bounako, Kalaré et Point de Vue	-Evaluation technique des postes de brigade forestière -Recrutement d'entreprises en cours	Rapport
	Pistes Axe 1 : Fazao - Carrefour Mangouste Axe 2 : Kalaré - Carrefour Mangouste Axe 3 : Bounako - Carrefour Mangouste Axe 4 : Fazao - Teloukagbala - Mont Keyia	Pistes en réhabilitation sur : -Axe 1: Fazao-Carrefour Mangouste -Axe 3 : Bounako - Carrefour Mangouste	Vérification terrain Rapport narratif intermédiaire
	Foresterie communautaire	-Animation de sensibilisation information sur le processus de création, -Appuis pour la préparation des documents juridiques -délimitation Liste des FC (cf tableau 2)	Vérification terrain Rapports d'activités, Rapport narratif intermédiaire
Réserve de	Bureau du	01 véhicule pick up acquis	PV de



faune d'Abdoulaye (Région Centrale)	conservateur		remise Vérification terrain
	Foresterie communautaire	-Animation de sensibilisation information sur le processus de création, -Appuis pour la préparation des documents juridiques -délimitation Liste des FC (cf tableau 2)	Vérification terrain Rapports d'activités, Rapport narratif intermédiaire
Forêt classée d'Amou-Mono (Région des plateaux)	Bureau du conservateur	01 véhicule pick up acquis	PV de remise Vérification terrain
	Foresterie communautaire	-Animation de sensibilisation information sur le processus de création, -Appuis pour la préparation des documents juridiques -délimitation Liste des FC (cf tableau 2)	Vérification terrain Rapports d'activités, Rapport narratif intermédiaire
Forêt classée Alédjo (Région de la kara)	Bureau du conservateur	01 véhicule pick up acquis	PV de remise Vérification terrain
Forêt classée de Sirka (Région de la kara)	Foresterie communautaire	-Animation de sensibilisation information sur le processus de création, -Appuis pour la préparation des documents juridiques Liste des FC (cf tableau 2)	Vérification terrain Rapports d'activités, Rapport narratif
Forêt classée de Doungh (Région des savanes)	Foresterie communautaire	-Animation de sensibilisation information sur le processus de création, -Appuis pour la préparation des documents juridiques Liste des FC (cf tableau 2)	Vérification terrain Rapports d'activités, Rapport narratif
Forêt classée du Mont Balam (Région Centrale)	-	-	-



Projet Appui à la Promotion de la Meule Casamançaise dans les grands bassins d'exploitation du Togo (AJA AProMeCa-Togo)

Compte rendu de la mission d'évaluation à mi-parcours

Introduction

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet *Appui à la Promotion de la Meule Casamançaise dans les grands bassins d'exploitation du Togo (AProMeCa-Togo)*, une mission d'évaluation commanditée par la Délégation de l'Union européenne, partenaire financier du projet à travers le Programme d'Appui à Lutte contre le Changement Climatique (PALCC) a rencontré le 27 Janvier 2020 les acteurs de la mise en œuvre du lot4 dans les locaux de l'ONG Action pour la Jeunesse d'Afrique (AJA), chef de file du groupement d'ONG AJA/E-D/CAV.

L'objectif de cette rencontre est d'échanger sur l'état d'avancement du projet et définir de nouvelles stratégies afin d'enregistrer à la fin du projet des impacts significatifs.

Echanges avec les partenaires

Démarrée à 8h20, cette rencontre a connu la participation de l'expert énergie du cabinet Euronet Consulting, Monsieur Jean Philippe Jorez, du Coordonnateur National du PALCC, le Docteur AFFELU et des responsables des ONG partenaires (voir liste de présence en annexe).

Se fondant sur un questionnaire préétabli à l'issue de la rencontre de présentation du projet du 23 Janvier 2020, les échanges ont porté sur le choix des sites de carbonisation, les régions prioritaires, le nombre de charbonniers à former et l'importance de reboisement à vocation bois-énergie, les suivi post formation des charbonniers, les suivis de la production des charbonniers.

Les points d'attention

- sur le choix des sites de carbonisation, les régions prioritaires, il ressort que le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Protection de la Nature a commandité en juin 2017 pour le compte de la Coordination Nationale REDD+, une étude approfondie sur la dynamique de l'utilisation du bois-énergie au Togo. Dans cette étude, une cartographie des bassins de productions de bois et charbon de bois a été réalisée. Ainsi, les ONG se sont basées sur, non seulement les résultats de cette étude, mais aussi sur les besoins en formation des directions régionales de l'environnement.
- le nombre de charbonniers à former et l'importance de reboisement à vocation bois-énergie. Quant à ce qui concerne le nombre de charbonniers, il est de 1500 répartis sur l'ensemble du territoire national conformément au cadre logique du projet.

A ce niveau, le consultant a proposé de revoir l'occupation spatiale du projet et cibler les grands charbonniers.

En ce qui concerne les plantations bois-énergie, elles trouvent leur importance dans le développement du module sur l'entrepreneuriat forestier pour le bois-énergie et l'expérience du ProDrA dans l'expérimentation des modèles pilotes de bois-énergie.

Pour l'expert, le projet allait proposer l'aménagement des forêts communautaires qui ne sont que les seules pouvant nous fournir à cours et moyens terme le bois et le charbon de bois.

- les suivis post formation des charbonniers, les suivis de la production des charbonniers. Le projet n'a pas prévu un suivi de la production du charbonnier. Le seul suivi réalisé par l'ONG AJA est l'appréciation du degré d'utilisation des cheminées.



Il ressort ainsi, pour le consultant, de disposer d'une fiche de suivi de la production des charbonniers afin de mesurer leurs capacités de production et s'assurer que le projet ne crée pas un risque de surproduction. Cette devra porter aussi les informations sur les revenus issus de la vente et la destination du charbon de bois.

La sortie sur le terrain

La mi-journée de la rencontre a été consacrée à une visite de terrain. Cette sortie nous a amené dans le village d'AFADADE-NIMA (canton de Kparatao/Préfecture de Tchaoudjo). Le consultant accompagné par le coordonnateur du PALCC et l'équipe de l'ONG AJA a échangé avec les membres de la coopérative ISSOFADA SA sur le processus de leur identification, leur stratégie de travail, la gestion des revenus issus de la vente du charbon... Il a aussi été l'occasion de voir deux (02) meules en activité installées par les membres de cette coopérative.

Cette visite a permis à la délégation venue de Lomé d'avoir plus d'information sur l'intervention de l'ONG AJA.

Après ces échanges, il faut retenir que :

- ✓ l'approche paysage doit être développée avec les autres projets afin de pouvoir à la fin du programme, mesurer l'impact du financement sur les populations bénéficiaires et la contribution à la lutte contre le changement climatique ;
- ✓ Produire des fiches de suivi de la production de chaque coopérative ;
- ✓ Préciser les critères d'identification des charbonniers.

La rencontre d'évaluation à mi-parcours a pris fin vers 12h00.



COMPTE RENDU DES ECHANGES ENTRE LE CONSULTANT D'EURONET ET LA COORDINATION DE L'AGAIB CENTRALE

La coordination de l'Agence d'Appui aux Initiatives de Base (AGAIB) Centrale a tenu une séance de travail avec une équipe conduite par l'expert consultant EURONET : JOREZ Jean-Philippe ce lundi 27 janvier 2020 dans les locaux du nouveau siège de l'AGAIB Centrale à partir de 14 heures.

Cette séance de travail s'inscrit dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Programme d'Appui à la Lutte contre le Changement Climatique (PALCC) financé par l'Union européenne (UE) sur l'Alliance Mondiale contre le Changement Climatique (AMCC+).

La rencontre a connu la participation de dix (10) personnes composées du Consultant EURONET Chef de mission, le régisseur de l'UGP/PALCC, des points focaux du PALCC à la Direction Régionale de l'Environnement et les cadres des ONG Jeunes Volontaires pour la Promotion du Monde rural (JVPMR) et de l'AGAIB centrale chef de file du Consortium sélectionné sur le lot 5 du PALCC. Voir la liste de présence en annexe.

Les travaux se sont déroulés en deux étapes : (1) échanges au bureau et (2) visite de terrain.

1) Echanges au bureau

Les échanges au bureau ont porté essentiellement sur (i) le choix des modèles des foyers à charbon et à bois et leur efficacité économique, (ii) les critères de choix des préfectures dans l'intervention, (iii) la stratégie d'intervention du projet et (iv) le système de suivi dans la mise en œuvre des activités avec les différents acteurs impliqués.

❖ Choix des modèles

Abordant le choix des modèles, l'équipe de mise en œuvre de l'AGAIB centrale a fourni les modalités de choix de foyers à bois et de fours améliorés à charbon déjà contenues dans l'offre technique du lot 5.

Le choix dicté par les expériences déjà faites sur différents projets de l'environnement ayant connu un succès comme les fours PADES et ASUTO d'une part et par les études antérieures du programme REDD+ et d'impact sur l'efficacité du foyer WAROU au nord du Bénin; ainsi que la thèse du Doctorat sur la filière des combustibles ligneux et ses répercussion sur le développement des populations rurales dans la région de la KARA au Togo d'autre part, qui ont confirmé l'efficacité énergétique dans la réduction de la consommation en charbon de bois de 30% .

Ces fours promus par le projet découlent également du choix opéré par les ménages et des utilisateurs lors des séances de sensibilisations préfectorales et cantonales où des échantillons de différents foyers développés dans le milieu ont été présentés aux groupes cibles.

Il est à noter que la mise en œuvre du plan de communication à travers le développement des spot publicitaires, les émissions radiophoniques en Français et en langues locales sur les radios et télévisions a favorisé une large diffusion du projet et a effectivement contribué à susciter un engouement auprès des utilisateurs de fours et foyers mais également dans les zones non ciblées au départ par le Projet.

En milieu rural ; suite aux actions de sensibilisation cantonale, les ménages demandeurs de foyers améliorés à bois ont bénéficié de la construction de foyers de taille variables et de modèles différents selon leurs besoins et leurs activités agroalimentaires exercées dans le milieu.

Ces foyers améliorés à bois sont construits avec des matériaux locaux qui sont prélevés dans des endroits spécifiques : l'Argile ou des termitières en addition ou non d'autres matériaux locaux comme la paille ; les bourses de vaches, les tourteaux selon les spécificités de chaque milieu.



Le consultant après avoir bien compris les critères de choix a partagé avec les participants l'expérience du Burkina Faso, du Bénin et du Sénégal en matière de promotion et vulgarisation des foyers améliorés en milieu rural et urbain.

Il a, en termes de contribution, mis à disposition un guide technique de l'économie du bois de feu, *Expérience du Sahel*, qu'il a élaboré lui-même en 1991. Le rapport sur la stratégie de modernisation de la filière bois-énergie dans la région centrale vision 2035 de ProDRA/GIZ en 2016 a aussi fait objet de partage afin d'améliorer la lutte contre le changement climatique sur le PALCC.

Au titre de suggestion, il a souhaité qu'il ait plus de kits à charbon pour les milieux urbains que ceux ruraux où le charbon et le bois sont plus consommés.

❖ Critères de choix

Concernant les critères de choix des préfectures sur le projet, les participants ont expliqué que le choix est fait en fonction des zones d'intervention de chaque ONG dans l'exécution des activités des autres projets avant la mise en œuvre du PALCC. Egalement, le choix est fait en tenant compte des orientations de la Direction régionale de l'environnement selon sa maîtrise des bassins d'exploitations de la biomasse dans la centrale.

❖ Stratégie d'intervention du projet

Pour la stratégie globale, il est prévu une étude de référence assortie des cartes des régions avec les bassins d'exploitation des ressources forestières et d'une typologie des foyers améliorés à vulgariser en fonction du cout-efficacité et des contributions des consommateurs de ces foyers pour une utilisation optimale en vue de préserver des superficies de bois

❖ Système de suivi

En ce qui concerne le suivi, les participants ont expliqué qu'il se fait à plusieurs niveaux par différents acteurs de mise en œuvre.

Des outils de suivi sont conçus et utilisés par les animateurs dans l'identification des vendeurs des foyers à charbon, les potières les pépiniéristes, les artisans soudeurs et des contrats entre facteurs pour formaliser la collaboration de sorte à enclencher la mise en réseau et perpétuer la collaboration même après PALCC.

L'UGP/PALCC et la Délégation de l'UE font le suivi au niveau central. Au niveau région, l'administration forestière et le comité de pilotage pour le chargé de suivi évaluation et le coordonnateur qui font la supervision auprès des autres membres du consortium.

Les échanges ont porté également sur la réalisation de l'Etude de référence des technologies d'utilisation du bois énergie dans les régions centrales, de la Kara et des Savanes du Togo réalisée par le Consultant. Les conclusions de cette recherche ont permis de réorienter les cibles bénéficiaires des actions du projet et d'intervenir dans les milieux identifiés comme forts bassins d'exploitation de bois et de charbon de bois.

2) Visite de terrain

L'équipe de la mission a visité un artisan soudeur, IDRISSE Ismael en charge de la fabrication des fours à charbon dans le canton de Komah à Sokodé.

Cette visite a permis de mieux connaître les activités de fabrication de l'artisan en terme de formation reçue, d'années d'expériences dans le domaine, de projets et programmes sur lesquels il a été associé ou mis à contribution à l'instar du PGCIT où il a été formateur des fabricants de foyers améliorés, de capacité journalière de production de kits à charbon, de ses sources d'approvisionnement en matériaux (argiles et métaux), de mécanisme de vente des kits puis de difficultés rencontrées.

Sur le PALCC, il fabrique un seul modèle mais plusieurs modèles sont fabriqués en fonction des besoins exprimés par les clients ou utilisateurs.



Des suggestions ont été faites pour la construction d'un four semi moderne afin d'améliorer la cuisson rapide des cœurs céramiques fabriqués sur place avec l'argile approvisionné à Tchamba, situé à 35 kilomètres de Sokodé.

La mission a été satisfaite de la qualité des fours fabriqués par cet artisan-soudeur et l'encouragé à poursuivre le travail de qualité en vue de faire grandir son entreprise partant du contrat obtenu sur le PALCC.

Des photos ont été prises marquant ainsi la fin de la mission d'évaluation. Le consultant a exprimé sa satisfaction par rapport à la conduite des activités du lot 5 du PALCC par le consortium dont l'AGAIB centrale est chef de file.



Compte-rendu de visite – Evaluation à mi-parcours PALCC

Entrepreneurs du Monde (Mivo Energie & Assilassimé Solidarité) 29/01/2020

Une visite du projet « **Développer l'accès au GPL pour les populations les plus vulnérables des zones à forte consommation de bois-énergie à travers le développement de services financiers adaptés (Contrat : ENV/2018/400-340)** » mené par Entrepreneurs du Monde et ses co-demandeurs Mivo Energie et Assilassimé Solidarité a été organisée le 29 Janvier 2020 à Lomé, pour la mission d'évaluation à mi - parcours du Programme PALCC au Togo. Elle avait pour but de vérifier et d'évaluer les avancées et résultats du projet sur le terrain après un an de réalisation.

Plusieurs activités ont été menées durant la visite :

- Visite de l'agence Assilassimé de Tokoin : présentation d'Assilassimé et du crédit Miwoé qui permet aux bénéficiaires de la microfinance d'avoir accès à un kit gaz (ou un foyer amélioré Mivo) et à un crédit pour le développement de leur AGR. Le montant du crédit (kit gaz + crédit AGR) est ensuite remboursé bimensuellement. Assilassimé compte plus de 700 groupes à fin 2019 ; c'est dans ces groupes que les sessions de vulgarisation du gaz butane par les animateurs Mivo Energie sont réalisées afin de répondre aux questions des bénéficiaires.
- Visite de deux bénéficiaires :
 - Une revendeuse de kolikos (ignames frits) qui a acquis un kit Sodigaz carré depuis plus de 7 mois ; elle rembourse environ 35 000 FCFA toutes les deux semaines (achat de stock pour son activité de revente et le kit). Elle n'a pas eu à changer ses accessoires (porte-marmite et brûleur). Les portes-marmites sont fabriqués localement avec un contrôle qualité réalisé par l'équipe logistique de Mivo Energie. La revendeuse vend des kolikos 5 jours sur 7 : elle utilisait environ 500 FCFA de charbon par jour soit 5000 fcfa tous les dix jours. Actuellement, sa bouteille de gaz 6kg dure 2 semaines (3120 FCFA). Ainsi la revendeuse économise 3760 par mois grâce au gaz.
 - Une revendeuse de poisson frits et petite épicerie (quartier Adidogomé) qui avait protégé son kit du vent avec un panier tressé. Elle a dû changer le brûleur une fois depuis l'achat (6 mois auparavant) ; elle était bénéficiaire d'Assilassimé depuis 2 ans.
- Visite de deux revendeuses Mivo :
 - Mme Degboevi : vendeuse de recharges à Adidogomé qui serait intéressée par la vente de kits gaz également, lors de la prochaine période de promotion.
 - Mme Adolehoume : vendeuse de recharges et kits gaz vers Tokoin qui diffuse entre 4 et 5 kits gaz par mois. Elle réclame un présentoir pour mieux exposer ses bouteilles.

Les visites terrain ont permis d'identifier certaines synergies possibles entre les différentes ONGs bénéficiaires du PALCC, notamment entre EDM et les ONG AJA (Lot 4) et AGAIP (Lot 5) :
- Mise en place d'un crédit par Assilassimé pour les charbonniers traditionnels voulant s'équiper d'une nouvelle cheminée ; ces charbonniers pourraient ensuite être mis en contact avec des revendeurs de charbon à Lomé, qui diffuseraient un charbon « durable » car produite avec une meule améliorée (meule casamançaise);
- Appui financier (crédit) aux artisans qui produisent les foyers améliorés métalliques à chabon de bois en milieu urbain;
- Partenariat (organisation de sensibilisation communes, et de points de vente) entre les ONGs diffusant les foyers améliorés et Entrepreneurs du Monde afin de donner le « choix » aux bénéficiaires ; c'est un projet qui a été développé au Sénégal. Les bénéficiaires, en fonction de leurs revenus, peuvent choisir le type



d'équipements qui leur convient le mieux. Au vu du nombre de partenariats développés par Mivo Energie et son réseau, cette synergie serait intéressante.

Plusieurs questions ont également été traitées :

- Quelle est la répartition des ventes de kits gaz par zone urbaine en année 1 (octobre 2018-octobre 2019) :
- Répartition prévue en année 2 (octobre 2019-octobre 2020) :
- Impact des objectifs ramené à la population togolaise

Selon le SIE 2017 (Système d'information énergétique du Togo), la population togolaise est estimée à 7 199 000 habitants en 2016, dont 34.5% de population urbaine, soit 2 483 655 habitants en ville. Le QUIBB (Questionnaire Unifié des Indicateurs de Base du Bien-Être) du Togo, daté de 2015, estime que la taille des ménages en zone urbaine est de 4.1 personnes. On estime donc que le Togo compte **605 770 ménages** en zone urbaine.

Le projet vise la diffusion de **30 000 kits gaz en zone urbaine** ; Entrepreneurs du Monde a ainsi pour objectif de toucher **4.95%** des ménages en zone urbaine.

Au niveau national, **7,7% des ménages utiliseraient déjà le gaz butane** (QUIBB 2015) ; nous pouvons supposer que la très grande majorité de ces ménages soient basés en ville. Cela signifierait que **559 125 ménages** utiliseraient toujours comme combustible principal le bois et/ou le charbon. Entrepreneurs du Monde estime que 80% des kits gaz achetés le sont par un nouvel utilisateur, soit **24 000 ménages**. Ainsi, si on ramène ce chiffre à la proportion des ménages n'utilisant que le charbon ou le bois, EdM vise **4,29%** de ménages primo-utilisateurs

Révision des certificats de bons d'achat : revoir le format pour mettre le logo du PALCC

- Révision des certificats de vente : M. Jorez a proposé l'ajout de deux données 1) le nombre de personne par ménage ; 2) la consommation moyenne de combustible (ou budget du ménage pour la cuisine) sur une période donnée (jour/semaine).

Les discussions ont également porté sur le modèle de foyer amélioré fabriqué par Mivo Energie, dont la conception pourrait être simplifiée et aussi garantir une efficacité plus grande (avec testing en situation réelle dans un échantillon de ménages).



4.11 Commentaires/clarification de l'UGP /ATI au projet du rapport final le 26.5.2020

L'UGP considère le rapport d'évaluation recevable et globalement satisfaisant aussi par rapport au TdR. L'UGP retiens pertinentes les recommandations qu'elles soient positives ou négatives. Néanmoins il est évident que l'impossibilité d'effectuer une mission de terrain par le deuxième CM se reflète dans certaines « recommandations ». Dans cet esprit l'UGP propose un certain nombre de « Précisions » avec le seul objectif de fournir des éléments supplémentaires et le plus que possible objectifs permettant d'affiner l'analyse et donc les recommandations.

Recommandations	Responsable de mise en œuvre	Précisions
Par rapport à la gestion, au suivi et rapportage		
Assurer un fonctionnement du COPIL et du CTS selon les prévisions pour permettre une meilleure communication entre les concernés et la prise des décisions importantes plus fréquente par tous les concernés	MEDDPN , CAON	<p>Le comité de pilotage est co-présidé par le Ministre de la Planification, du Développement et de la Coopération (Ordonnateur national du FED) et le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature. L'organisation du COPIL relève de l'ON.</p> <p>Le CTS est présidé par le SG du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature. L'organisation du CTS relève de l'UGP.</p> <p>Il est très difficile de conjuguer l'emploi du temps des ministres (Plan et Environnement). Plusieurs tentatives d'organisation du COPIL ont échouées même à la veille de leurs tenus lorsque tout était déjà prédisposé (COPIL en Juillet 2019).</p> <p>Pour le CTS l'UGP à des responsabilités et ceci s'explique en partie par l'instabilité dans les programmations du COPIL. En effet pour pouvoir bien organiser le COPIL, l'UGP était amené à repousser la date du CTS et se proposait de le faire après le COPIL parce que l'organisation de ce comité mobilise beaucoup l'UGP en termes de démarches administratives. Les différents reports du COPIL ont rendu compliqué la tenue du CTS car la date de la tenue du COPIL était toujours fluctuante rendant difficile la programmation du CTS étant donné que la majorité des acteurs intervenant dans les deux comités, est la même.</p>
Etablir/renforcer la coopération avec le Ministère de	MEDDPN , CAON, ONG R2,	Néant



<p>l'Energie (MME) notamment dans le domaine des alternatives au bois – énergie</p>	<p>projets UE dans le domaine d'énergie</p>	
<p>R3 : Se concentrer sur les activités essentielles pour terminer les engagements déjà pris et éviter toutes actions supplémentaires pour répondre aux contraintes budgétaires</p>	<p>UGP</p>	<p>Néant</p>
<p>Assurer un suivi technique plus régulier et mieux documenté des activités des résultats 1 et 2 par l'UGP du PALCC</p>	<p>UGP</p>	<p>Le point 3.7 du DPP a prévu un suivi des résultats R1 et R2. Cependant aucun système de suivi évaluation n'a été prévu dans le DPP. Il a fallu l'arrivée du nouveau CM de l'ATI en fin février 2018 pour porter clairement à l'attention de la CAON/DUE ce manquement de la CF.</p> <p>Le système prévoit un suivi rapproché qui devrait être fait sur le terrain par les cellules régionales de suivi évaluation (CRSE) installer dans chaque région. Chaque CRSE composée d'un président qui est le Directeur Régional Environnement, d'un point focal qui est un cadre de la direction régionale de l'environnement. A chaque point focal, il est adjoint un (01) volontaire, comme auxiliaire de suivi-évaluation. Chaque CRSE a été dotée d'une moto tout terrain et du fonctionnement pour permettre de faciliter les missions de terrain, afin de s'assurer de la mise en œuvre efficace des activités par les ONG.</p> <p>Avec l'ATI, l'UGP a formulée plusieurs propositions de schéma de suivi évaluation. Avec la CAON/ DUE, il a été retenu qu'un expert court terme soit mobilisé et que ce dernier vienne renforcer les capacités de la cellule de suivi de l'UGP à faire le suivi et à aider à élaborer les rapports semestriels et annuels de suivi.</p> <p>Les difficultés de mobilisation de cette expertise court terme pour accompagner l'UGP dans le suivi évaluation a retardé toutes les opérations de suivi de l'UGP. Avec l'arrivée de l'Expert (juillet 2019) il a été question de mettre en place une base de données suivi</p>



		<p>(https://palcc.dec4u.it), ce qui est en partie fait jusqu'à ce jour car l'expert aurait dû revenir en mars 2020 pour une mission de suivi des ONG qui va permettre de mieux paramétrer le logiciel en question. La seconde venue de l'Expert devrait aussi permettre à ce dernier de former les acteurs de suivi sur les données à collecter et les différentes fiches de collecte à utiliser. Mais à cause de la période électorale (janvier-février) et actuellement de la pandémie Coronavirus (COVID-19), l'expert n'a pas pu faire le déplacement. Ce qui fait que les CRSE ne font que vérifier la conformité des activités prévues dans le cahier de charge de l'ONG avec ce qui est réalisé sur le terrain et compile cela en rapport qu'elles envoient à l'UGP. Pour ne pas attendre la mobilisation de l'Expert suivi, le responsable suivi de l'UGP a élaboré des fiches de suivi et de collectes de données qui ont permis d'effectuer les deux missions de suivi de l'ODEF. Le chargé de suivi de l'UGP et toute son équipe ont besoin du renforcement de capacités et c'est cela qui a motivé la mobilisation l'expert ; malheureusement ce renforcement n'est pas encore effectif pour les motifs abordés plus haut dans ce paragraphe.</p> <p>une autre difficulté majeure pour rendre opérationnel le système de suivi et pour pouvoir alimenter la base de données est que les ONG, conformément au contrat de subvention, envoient directement leurs rapports à la CAON/DUE. Ce qui ne permet pas à la cellule suivi-évaluation de l'UGP de disposer des données de mise en œuvre des actions des ONG pour un suivi-évaluation.</p> <p>L'ODEF, qui a eu à envoyer ces rapports d'activités (année 1 et année 2) à l'UGP PALCC, a fait objet de deux (02) missions de suivi-évaluation de la cellule suivi-évaluation de l'UGP PALCC.</p> <p>En 2019, l'ON et la DUE ont demandé une plus grande implication de l'UGP pour la coordination des actions mises en œuvre par ODEF et les ONG. Ces derniers devront recueillir l'avis de l'UGP sur les rapports périodiques prévus dans leur contrat.</p> <p>L'application des dispositions imparties par la DUE et l'ON permettrait à l'UGP d'accomplir sa mission de suivi et d'assurer les synergies des activités entre les attributaires et leurs cohérences par apport aux objectifs impartis.</p>
<p>Utiliser le CL comme outil de gestion et assurer le suivi des</p>	<p>UGP</p>	<p>Néant</p>



indicateurs qualitatifs au niveau des objectifs et résultats		
Améliorer le rapportage périodique (DPP) par l'inclusion d'un résumé d'avancement des contrats de subventions (activités de l'ODEF et des ONG) et insérer un paragraphe par rapport aux aspects genre	UGP	Voire en haut. L'inclusion, dans les rapports, des avancements des attributaires des subventions sera possible lors que l'UGP recevra les données nécessaires.
Par rapport à la gestion, au suivi et rapportage		
Insérer au moins 1 indicateur spécifique aux Aires Protégées dans le résultat 1	UGP	Il est évident que la CF présente quelque lacune et celles du CL sont plus évidents et la Mission a bien identifiés les plus frappantes. Il faut rappeler que le CL est un document contractuel et un avenant à la CF est nécessaire pour le modifier.
Compléter le Cadre Logique du PALCC par des indicateurs qualitatifs des résultats, notamment pour caractériser l'impact des activités. Pour le R2, sur les bilans Offre/demande des bassins d'approvisionnement en nombre de tonnes (TeB) produites, nombre de tonnes économisées, ou % de réduction de déficits des bilans régionaux offre/demande...)	UGP	Meme si dans le TdR, il n'est pas clairement spécifié, la mission d'évaluation peut proposer toutes les améliorations jugées nécessaires pour le CL.
Compléter le Cadre Logique par la	UGP	



<p>définition des cibles manquant et l'affinement des indicateurs/ciblés indiqués par rapport aux aspects 'genre'</p>		
<p>Enlever l'activité 3.2 (Préparation de dossiers pour l'accès à des financements climatiques : formations des acteurs des secteurs publics privés et ONG/OSC en élaboration des projets éligibles aux fonds Climat) et l'indicateur correspondant du R3 et réaliser la réallocation des jours restant de l'assistance technique court terme dans ce domaine à d'autres besoins exprimés par le MEDDPN. Les activités sont prises en charge par d'autres financements</p>	<p>UGP</p>	
<p>Par rapport à l'efficacité des actions de terrain (R1 et R2)</p>		
<p>Favoriser la collaboration/synergie entre les acteurs de reboisement/gestion durable des forêts (ONG, ODEF du R1) et ces actifs dans le domaine des foyers améliorés (ONG Lot 4 et 5 du R2 pour regrouper les interventions autour des bassins</p>	<p>ONG, ODEF</p>	<p>Néant</p>



d'approvisionnement)		
R1 : Accélérer l'élaboration du PAG des AP de Sirka et de Doungh pour qu'ODIAE (lot 3) puisse commencer la mise en œuvre des activités du PAG	ODEF	Néant
R1 : Accélérer la reconnaissance officielle des Forêts Communautaires prévues pour permettre l'obtention des impacts visibles des activités d'aménagement/de la gestion durable des FC pendant la vie du projet		Néant
R2 : Concentrer et harmoniser les actions des ONG dans les régions /préfectures les plus déficitaires en bois - énergie (exploitation des données du WISDOM)		Néant
R2 : Favoriser une synergie de collaboration et d'intervention entre les ONG, en matière de sensibilisation à l'utilisation des FA et des systèmes gaz ; d'accès aux crédits pour l'acquisition des équipements améliorés	ONG R2	Néant
Par rapport à l'avenir		



<p>Accorder une extension de 6 mois au PALCC avec un budget respectif pour assurer le suivi et pour permettre la finalisation ainsi que la capitalisation des actions sous contrat de subvention pendant la vie du projet</p>	<p>DUE</p>	<p>Néant</p>
<p>Prévoir et préparer un PALCC 2 ou une phase 2 pour répondre aux besoins exprimés par le COPIL qui ne peuvent pas trouver une solution pendant ce projet avec sa durée et ses ressources limitées (1) MEDD PN : Appui à la formation des écogardes ; (2) Aménagement d'un espace vert en accord avec le MUCV ; (3) Intensification des actions en faveur de la résilience des AP aux CC, notamment de l'OKM. Une prise en compte d'appui aux Forêts Communautaires, notamment pour la mise en œuvre des PAG serait également souhaitable pour leur viabilité</p>	<p>DUE, CAON, MEDDPN</p>	<p>Néant</p>
<p>2.3 Efficience <u>Les DPP et l'UGP</u></p>		<ul style="list-style-type: none"> • Les contrats avec les deux Universités togolaises ont été signés le 20 décembre 2019 pour l'université de Kara et le 19 décembre 2019 pour celle de Lomé. Les



<p>Page 22 Malgré le fait que la présélection des études (Masters/ Doctorats du R 3.8) s'est achevée depuis le 19 janvier 2019, jusqu'au moment de la rédaction du rapport de l'EMP (avril 2020), les contrats avec les bénéficiaires ne sont pas encore signés.</p>		<p>préfinancements respectifs ont été versés le 23 janvier 2020</p>
--	--	---



2.3 Efficience

Les DPP et l'UGP

Page 22

Le DPP2 (fin 14/07/2019) indique déjà après 2 ans une utilisation de 163.911.347 FCFA (249.883,90 €) pour les investissements et le fonctionnement ordinaire de l'UGP, alors que la CF a prévu uniquement 200.000 € en total.

Précisions de l'UGP

Les 200.000€ cités en référence constituent une contribution indicative de tiers suivant le budget de la CF. (voir deuxième colonne du budget indicatif de la CF)

2.3 Budget indicatif		
	Contribution de l'UE (en EUR)	Contribution indicative de tiers (en EUR)
2.1.1 Gestion indirecte avec le Togo dont (montants indicatifs)	6 300 000	600 000
<i>R1: La résilience des populations est augmentée par une gestion durable, la réhabilitation et la préservation des sols et du couvert forestier</i>	<i>3 800 000</i>	
<i>A1.1: Mise en gestion durable du domaine de l'Etat (subvention directe à l'ODEF)</i>	<i>1 000 000</i>	
<i>A1.1: Mise en œuvre de mesures d'adaptation au changement climatique: mise en gestion durable, réhabilitation du couvert végétal / de reboisement, gestion durable des forêts et des terres (Appel à Propositions)</i>	<i>2 800 000</i>	<i>311 111</i>
<i>R2: L'utilisation de la ressource biomasse et de la filière bois-énergie est rendue plus efficace pour accompagner une transition vers une économie plus sobre en carbone</i>	<i>1 800 000</i>	
<i>A2.1: Formation à des techniques de carbonisation efficace, promotion et vulgarisation des fours et foyers améliorés et des systèmes de cuisson au gaz (Appel à propositions)</i>	<i>1 800 000</i>	<i>200 000</i>
<i>R3: Les capacités des principaux acteurs de la lutte contre le CC sont renforcées, le changement climatique est mieux intégré dans les stratégies nationales et les politiques publiques</i>	<i>3 700 000</i>	
<i>A3.1: Renforcement des capacités, préparation de dossiers pour l'accès aux fonds climats, formations, études vulnérabilité et sectorielles, appui au fonctionnement du MERF, appui aux universités</i>	<i>2 400 000</i>	<i>88 889</i>
<i>Assistance Technique Internationale</i>	<i>1 300 000</i>	
2.6- Evaluation, 2.7 - Audit	200 000	
2.8 - Communication et visibilité	100 000	
Imprévus	400 000	
TOTAL	10 000 000	600 000

Dans le DPP, le fonctionnement et les investissements de l'UGP sont directement imputés sur le résultat R3 de la CF « **Les capacités des principaux acteurs de la lutte contre le CC sont renforcées, le CC est mieux intégré dans les stratégies nationales et les politiques publiques** »

Ce résultat est doté d'un budget global de **3 700 000 euros** décomposé comme suite :

- Renforcement des capacités, préparation de dossiers pour l'accès aux fonds climats, formations, études vulnérabilité et sectorielles, appui au fonctionnement du MERF, appui aux universités d'un



montant de **2 400 000 euros**.

- Assistance technique pour **1 300 000 euros**. Ce montant est géré exclusivement par l'ON et la DUE.

La ligne budgétaire « Renforcement des capacités, préparation de dossiers pour l'accès aux fonds climats, formations, etc. » héberge toutes les activités réalisées par l'UGP de même que les frais de fonctionnement et l'investissement avec des montants respectifs de **344 128 509 Fcfa (524 620.5 Euros)** et de **99 760 000 Fcfa (152 083 Euros)**

Il faut préciser que sur les 10 000 000 Euros de la CF, les activités de l'UGP portent sur le suivi des activités en engagement spécifique et celles réalisées sur la régie (voire les tableaux suivants)

Donc **8 100 000 Euros** (81% de la CF) sont destinés aux activités, investissements, fonctionnement UGP, Communication et donc d'une façon directe ou indirecte sont pertinence de l'UGP :

N°	Description	Montant en €	Montant en F CFA
I	Résultat par activité R1 et R2	5 600 000	3 673 359 200
1.1	Activités en ES (R1+R2)	5 600 000	3 673 359 200
II	Résultat R3	2 500 000	1 639 892 500
2.1	Activités en régie, Investissements, Fonctionnement, Frais bancaire, Visibilité	2 400 000	1 574 296 800
2.2	Visibilité et communication	100 000	65 595 700
	Total (I+II)	8 100 000	5 313 251 700

lors que le **1 900 000 Euros** (19% de la CF) sont gérés exclusivement par l'ON et la DUE (Contrat ATI) et seulement par la DUE (Evaluation, Audit et les Imprévus)/

III	Autres rubriques en ES		
3.1	Assistance technique	1 300 000	852 744 100
3.2	Evaluation et audit	200 000	131 191 400
3.3	Imprévus	400 000	262 382 800
	Total III)	1 900 000	1 246 318 300

Donc le fonctionnement de l'UGP : **344 128 509 Fcfa (524 620.5 Euros)** pèse pour **6,47%** du montant alloué aux activités.

En plus à la date du 30 Avril 2020 (34 mois après la signature du DPP) les dépenses du fonctionnement s'élèvent à 138 926 057 soit 40 % du montant alloué au fonctionnement. Très difficilement l'UGP sera a mesure de dépenser le restant 60% dans le prochaine 23 mois d'ici à la fin du PALCC.